



HAL
open science

Démarche d'éco-exemplarité pour la gestion des déchets des collectivités du Sud Est Manceau : diagnostic et plan d'actions

Isabelle Guinaudeau

► To cite this version:

Isabelle Guinaudeau. Démarche d'éco-exemplarité pour la gestion des déchets des collectivités du Sud Est Manceau : diagnostic et plan d'actions. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03405133

HAL Id: dumas-03405133

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03405133>

Submitted on 27 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.




Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

PROMOTION 2020-2021

MASTER 2 VILLE ET ENVIRONNEMENTS URBAINS

Parcours Management en Ingénierie des Déchets et Économie Circulaire

Mémoire professionnel réalisé par Isabelle Guinaudeau



Démarche d'éco-exemplarité pour la gestion des déchets des collectivités du Sud Est Manceau : diagnostic et plan d'actions

Maître de stage : Karine Leroy

Tutrice universitaire : Sandrine Bacconnier-Baylet

Stage réalisé de mars à août 2021



Le Mans Université
UFR Lettres Langues et Sciences Humaines
Avenue Olivier Messiaen
72 085 Le Mans



Remerciements

Une reprise d'études, 30 ans après avoir obtenu son dernier diplôme est une sacrée aventure, que je n'aurais peut-être pas entreprise sans certaines phrases, qui ont alimenté et encouragé ma petite voix intérieure.

Alors tout d'abord, merci,

à Richard, mon compagnon : " et si tu faisais une formation diplômante ?..."

à Mathieu Durand, enseignant chercheur à Le Mans Université, lors des portes ouvertes de février 2019 : "...vu ton parcours, je pense que tu peux faire une VAPP pour tenter de rentrer directement en Master2..."

à mes filles Caroline et Alice : "ça veut dire que tu irais à l'université, waouh, la classe !"

Et en ce qui concerne mon stage, dont le présent mémoire est l'aboutissement, merci, merci,

à Karine Leroy, responsable environnement de la Communauté de Communes Sud Est manceau, et Denis Herraux, élu référent de la commission environnement, pour m'avoir recrutée, fait confiance, et encouragée tout au long de ma mission,

à toutes les personnes que j'ai pu interviewer, pour leur disposition, leur intérêt, et leur confiance durant nos entretiens, ils ont alimenté ma motivation,

à Michel Humeau, élu de Changé, pour son aide opérationnelle, mais aussi pour nos échanges toujours positifs, constructifs et stimulants,

à Maryline Courant, référente des agentes d'entretien de Parigné L'Évêque, pour sa disponibilité et son entrain,

à Sandrine Bacconnier-Baylet, maîtresse de conférence à Le Mans Université, pour son précieux accompagnement à la réalisation de ce mémoire, et pour les mots qui m'ont guérie lors de ma crise du syndrome de l'imposteuse,

à Annabelle, pour son niveau expert au baromètre Voltaire et ses conseils de conception graphique, à Barbara pour sa relecture avisée et encourageante,

et aussi, aux collègues de la CC pour les pauses récréatives, à mes amies (Aude, Carole, Martine) pour leur soutien inconditionnel, aux étudiants de la promo pour leur accueil, à Julien pour nos partages et notre complicité...et à nouveau à Caroline et Alice, pour toutes les heures familiales volées. Enfin, merci à tous les enseignants et intervenants du Master Management en Ingénierie et Économie Circulaire, qui malgré des cours trop souvent en visio, ont su me captiver, m'enrichir, et me stimuler intellectuellement.

Liste des sigles et abréviations

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (établissement public), appelée Agence de la Transition Écologique, depuis mi-juin 2020

AE : Agente d'Entretien

AT : Agent Technique

AGEC (loi) : Loi "anti gaspi" pour une économie circulaire, du 10 février 2020

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CC : Communauté de Communes

CC SEM : Communauté de Communes du Sud Est Manceau

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CITEO : est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur en matière d'emballages ménagers (Eco-Emballages créée en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créée en 2007)

CS : Collecte Sélective

ERP : Établissement Recevant du Public

Master MIDEC : Management en Ingénierie des Déchets et Économie Circulaire

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

Résumé

Première partie : le cadre de la mission

Ce stage de master2 s'est déroulé au sein de la Communauté de Commune du Sud Est Manceau (CC SEM), à la demande de la responsable du service Environnement Karine Leroy, soutenue par l'élu référent Denis Herraux. Dans l'objectif de les améliorer et de les optimiser, ils ont souhaité connaître les pratiques et les contraintes de la gestion des déchets dans les lieux dépendants directement de la compétence des mairies, et cela sur l'ensemble du territoire. En effet c'est le service Environnement de la CC SEM qui est en charge de la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire depuis 1997, et se doit de fait, d'être à la fois exemplaire et conforme aux lois.

Depuis 1975, les lois concernant la gestion des déchets ont continuellement évolué. Tout d'abord, elles se focalisent sur l'organisation de la collecte, du transport et du traitement des déchets, afin qu'ils soient réalisés dans de bonnes conditions sanitaires, évitant les risques pour la santé humaine et l'environnement. Dès 1992 avec la loi Royal, puis en 2009-2010 avec les lois Grenelle 1 et 2, en 2015 avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et enfin en 2020 avec la loi anti gaspi pour une économie circulaire, les notions de recyclage, de réutilisation et de valorisation sont de plus en plus plébiscitées. La réduction des déchets et le tri deviennent des préoccupations majeures au cœur des enjeux environnementaux, tout comme l'implication des collectivités et des administrations. La CC a œuvré depuis plus de 20 ans sur l'optimisation du tri auprès des ménages, elle souhaite dorénavant le rendre possible et effectif partout sur son territoire. L'objectif étant que les consignes et les contenants soient harmonisées, en cohérence avec les codes couleurs et le guide de bonnes pratiques diffusé auprès du public depuis toutes ces années. Et de surcroit, ce projet doit permettre à la CC d'endosser totalement son rôle essentiel de diffuseur des bonnes pratiques.

Afin de définir le périmètre du diagnostic à réaliser, une étude du territoire a été nécessaire. La CC regroupe environ 17900 habitants réparti sur 5 communes : Challes 1235 ha, Brette les Pins 2268 ha, Saint-Marc d'Outillé 2454 ha, Parigné L'Évêque 5164 ha et Changé 6713 ha. À la fois aux portes du Mans et dans un cadre rural, c'est un territoire péri-urbain, proche des axes autoroutiers desservant entre autres Paris, Nantes et Rennes. La CC est un territoire dynamique où la population augmente régulièrement et offre à ses habitants des zones industrielles, deux collèges, un lycée agricole, un centre socioculturel (Le Rabelais), un centre Bouddhiste d'envergure nationale. En ce qui concerne directement l'étude, on trouve dans chaque commune : école élémentaire, restaurant scolaire, complexe sportif et/ou stade, zone de détente en plein air, salle polyvalente et autres salles, bibliothèque. La CC complète l'offre avec des équipements et des services communautaires : multi accueil, centre de loisir, salle de gymnastique spécialisée, dojo, cyber centre, école de musique et city stade (dans chaque commune).

Afin de couvrir l'ensemble du territoire et d'être le plus exhaustif possible, nous avons décidé de questionner dans chaque commune : les différents responsables ou référents des services ciblés, les directeurs et directrices d'écoles, de l'école de musique et du centre Rabelais, des agents administratifs (mairie) et d'accueil (périscolaire). Et de façon systématique, dans chaque lieu concerné, les agentes d'entretien (AE) ou technique, ont été interviewé pour vérifier concrètement le devenir des déchets.

Deuxième partie : l'état des lieux, mesurer pour mieux connaître

La recherche de données dans le cadre de cette étude est restée quantitative. Nous voulons connaître et comprendre : quels sont les déchets sur les différents lieux, qu'est ce

qui est trié, qu'est ce qui est jeté, pourquoi et dans quelles conditions, existe-t-il des protocoles partagés, quel est le matériel disponible et bien sûr qui réalise quoi ? À ces questions très pratico-pratiques, afin de mieux appréhender les plans d'actions possibles et pour ne pas occulter le contexte de double crise sanitaire et écologique, j'ai ajouté des questions plus personnelles. Il s'agit d'évaluer en même temps les pratiques et les représentations des personnes rencontrées, vis-à-vis des déchets, du tri, de l'environnement mais aussi le ressenti général de leur travail. Les différents acteurs identifiés pour le diagnostic ayant des niveaux d'implications et des rôles très différents, les questionnaires étaient adaptés à chaque secteur.

Malgré le confinement, la fermeture des écoles, le télétravail, et l'isolement des uns et des autres, j'ai pu rencontrer 92 personnes en face à face sur leur lieu de travail et 4 personnes en entretien téléphonique. L'échantillon représente 20 métiers ou statuts différents, dont 25% d'agentes d'entretien, 60 femmes et 36 hommes et les échanges ont duré de 10 min à 1h15.

Troisième partie : analyser pour comprendre

Dès les premiers entretiens, il m'est apparu que le sujet de l'enquête rencontrait un vif intérêt, les interviewés m'ont répondu avec franchise et spontanéité. J'ai pu ainsi récolter une somme importante de données que j'ai ensuite analysé de trois façons différentes : les connaissances, les pratiques et la motivation des enquêtés ; l'analyse des pratiques par communes ; et enfin l'analyse des pratiques par secteur.

Les enquêtés placent majoritairement le tri comme nécessaire, voire indispensable pour des raisons (dans l'ordre de réponses) : écologiques, de recyclage, pour éviter la pollution et diminuer le volume d'ordure ménagère (OM). La connaissance des circuits de collecte et de traitements des déchets est bonne dans les services techniques mais reste à consolider pour plus de la moitié des personnes rencontrées. L'estimation de performance de tri personnel est de 7,7/10 en moyenne (avec un étalement des notes de 5 à 11) contre 6,5/10 (avec un étalement des notes de 0 à 10) dans le cadre du travail. Ces résultats montrent que les pratiques actuelles ne sont pas jugées optimales. Les personnes ont pour la plupart des satisfactions et de la motivation pour leur travail, tout en sachant pointer leurs insatisfactions. En conclusion de cette première analyse, les personnes sont globalement concernées par le tri, motivées pour son amélioration au sein de la CC, tout en mesurant un fort besoin d'accompagnement et de sensibilisation pour le rendre efficace.

L'analyse par commune met en avant pour chacune d'entre elles les bonnes pratiques déjà existantes, des erreurs ou des manques, et des pistes d'améliorations. Challes, la plus petite des communes, a un fonctionnement globalement satisfaisant en terme de gestion du tri, mais qui repose entièrement sur les initiatives et pratiques des agents et du directeur de l'école, pour le pérenniser il convient de l'officialiser. À Brette le Pins, le tri sélectif est peu réalisé, il mérite d'être envisagé de façon générale et diffusé. À Saint Mars d'Outilly, des pratiques sont en places mais doivent être améliorées, consolidées et généralisées. À Parigné L'Évêque, les pratiques vont d'exemplaires (restauration scolaire), à inexistantes (mairie, gymnase) en passant par partielles (écoles, atelier), une harmonisation des protocoles est souhaitable pour une meilleure efficacité. Changé, qui est la plus grosse des communes, a aussi des pratiques contrastées, non harmonisées et de fait plus ou moins efficaces. Au vu de sa taille il semble opportun d'engager une stratégie globale de gestion des déchets. Enfin, la CC est certes plus avancée dans la démarche de tri au sein de ses bâtiments, mais cela reste toutefois à consolider par de la signalétique et de la sensibilisation.

L'analyse par secteurs permet d'avoir une visualisation d'ensemble et de comparer les pratiques que nous souhaitons harmoniser (par exemple retrouver sur tout le territoire les mêmes consignes et contenants dans les différents complexes sportifs).

Dans les écoles, le périscolaire, l'école de musique et les centres de loisir, le tri est réalisé si les responsables l'ont mis en place, dans la plupart des cas avec des caisses bleues (vestiges de la première collecte sélective en porte à porte), sans signalétiques ni consignes partagées. Les restaurants scolaires ont tous intégré le tri à la réception des matières premières et la préparation des repas, par contre le tri au moment du débarrassage, l'utilisation de composteur et le suivi du gaspillage alimentaire sont aléatoires. Dans les bureaux (mairies, écoles, ateliers), certains agents essaient de faire le tri, en particulier du papier, mais sans consignes partagées ces efforts sont parfois vains (ramassé dans les OM) alors qu'à l'inverse certaines AE font le tri que les administratifs ne font pas. L'Hôtel Communautaire et la Mairie de Saint Mars d'Outillé pratiquent un tri efficace car les pratiques sont connues et partagées par tous. Les agents des services techniques utilisent efficacement les déchetteries pour leur déchets d'interventions (espaces verts, voiries, entretien des bâtiments), mais au sein des ateliers le tri est assez mal fait, voire inexistant. Les pratiques sont inégales quant à l'utilisation de broyeurs forestiers ou de gravats, qui permettent pourtant une valorisation en interne de ces "gros" déchets. Dans les complexes sportifs, ainsi que dans les salles polyvalentes et autres salles en location, les possibilités de tri sont plutôt à l'extérieur des bâtiments par des containers. Dans les locaux, de façon quasi générale, il n'y a pas de possibilité de tri de proximité, sauf pour les équipements sportifs communautaires (mais sans signalétiques) et certains clubs house (gérés par les associations). Toutes les rues et les espaces de plein air proposent des poubelles OM. On trouve 4 poubelles bi flux sur l'ensemble du territoire, mais les codes couleurs ne sont pas en cohérence avec les déchets à collecter (jaune/vert, et rouge/marron) et la signalétique est soit non adaptée (trop chargée), soit inexistante (détériorée). Au Centre Rabelais, qui est dans une démarche de développement durable depuis de nombreuses années, qui propose des ateliers en lien avec l'économie circulaire et qui accueille un public élargi avec ses saisons culturelles, on relève aussi des initiatives de tri, mais à l'efficacité amoindrie par un manque de structuration de cette démarche.

En conclusion de ces analyses, on comprend que le tri n'est pas un sujet qui a été considéré dans les communes. Il n'existe pas de protocoles ni de consignes officiellement partagées. Alors de fait, le tri est très inégalement réalisé, de façon non harmonisée (contenants et consignes) et non systématique. Le point fort de cette première phase de l'étude est d'avoir relevé que les interviewés partagent le sentiment que des axes d'améliorations sont non seulement possibles mais souhaitables.

Quatrième partie : stratégie d'action pour améliorer les pratiques

La phase suivante du travail est de proposer aux élus une feuille de route pour améliorer la situation. Afin que le tri devienne aussi fréquent dans la sphère publique que dans la sphère privée, il faut le rendre possible systématiquement. C'est-à-dire qu'il faut proposer aux agents et aux usagers, des poubelles de tri à proximité immédiate des poubelles OM existantes. La proposition est d'équiper les lieux de contenants indétectables (utilisant les codes couleurs en vigueur) et uniformes sur l'ensemble du territoire, de réaliser une signalétique adaptée à chaque situation, et enfin d'accompagner ces équipements par une large campagne de communication et de sensibilisation.

La CC ne pratiquant pas la collecte séparée du papier, le code couleur choisi pour le tri dans les bureaux, les écoles, les complexes sportifs, les salles, les centres de loisir...est le jaune. Il s'agira d'équiper chaque lieu en doublant les corbeilles OM existantes avec une corbeille, un bac, un porte sac mural ou mobile jaune. Cela permettra de collecter les papiers/journaux et les emballages (alimentaire et d'hygiène essentiellement). La signalétique conçue (de préférence en collaboration avec les usagers) devra être collée sur chaque poubelle (tri et OM). Ces contenants peuvent être complétés par des bacs verts

dans les salles de locations et les clubs house (pour évacuer le verre vers les points d'apports volontaires). En ce qui concerne les rues et les espaces ludiques ou sportifs d'extérieur, la solution passe par des poubelles bi ou tri flux selon les secteurs (tri flux sur les points de rencontre des jeunes, où l'on retrouve des bouteilles vides de bière en verre). Les équipements actuels étant très différents dans leur design et leurs états, ces changements pourront se faire au fil du temps et des besoins de remplacement. La CC va pouvoir dans un premier temps équiper tous les city stade qui dépendent de sa compétence. Actuellement un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est proposé par CITEO¹ et l'ADEME², pour encourager le tri des déchets en dehors des foyers. Une partie des équipements et de la communication de l'étude sont à priori éligibles (rues, espaces publics extérieur, complexes sportifs, salle polyvalente) et la CC répondra à l'AMI si le projet est voté par les élus communautaires.

L'accompagnement et la sensibilisation envisagée sont d'envergures car ils concernent tout le personnel des collectivités, mais aussi tous les encadrants ou référents des différentes structures, les associations, les éducateurs sportifs, sans oublier les collèges et lycées. Dans chaque nouvelle organisation, les agentes d'entretiens doivent être associées et informées. Pour une meilleure efficacité il faut par exemple, envisager quelques modifications sur les contrats de locations émis par les mairies, mettre en place des chartes partagées avec les associations, prévoir des animations sur les lieux publics (city stade) et pendant les rencontres sportives. Tout ce travail est estimé à un travail à plein temps pour pratiquement six mois, possiblement réalisable par des stagiaires et/ou ambassadeur du tri.

Cette mise en place de nouveaux contenants et protocoles d'usages est aussi une belle opportunité pour démarrer parallèlement une grande campagne de réduction des déchets à la source. En partant des bonnes pratiques existantes, et en s'appuyant sur les agents les plus motivés et engagés, il est possible de mettre en place des groupes d'échanges et d'études de nouvelles solutions. Ainsi par secteur, mais au niveau communautaires, les agents, les responsables et les élus pourront élaborer, expérimenter, réajuster et diffuser les changements de comportements nécessaires (par exemple : mutualisation de broyeur, limitation des abonnements et publications non lus, lutte contre le gaspillage alimentaire, réductions des impressions...). Ces échanges pourront être complétés par des formations externes adaptées aux problématiques rencontrées.

Le plan d'actions proposé est ambitieux dans sa portée mais assez simple quant à sa réalisation. Il nécessite des investissements en matériel et en temps pour aboutir à de nouvelles pratiques de tri pérennes. C'est un projet qui trouve toute sa cohérence dans le nouveau mandat en cours (2020-2026), dans le contexte juridique et les enjeux environnementaux actuels.

Conclusion :

Cette étude a permis un état des lieux complet sur la gestion des déchets des collectivités de la CC. Les élus de la commission environnement ont particulièrement apprécié la restitution de ce diagnostic. Chacun a dorénavant une vision globale et factuelle, en remplacement de ressentis fractionnés, ainsi que la connaissance des leviers à saisir pour lancer un plan d'actions efficace. Il leur revient dorénavant, le choix de transformer l'étude en première phase d'une démarche d'éco-exemplarité.

¹ CITÉO est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur en matière d'emballages ménagers (Éco-Emballages créée en 1992) et de papiers graphiques (Écofolio créée en 2007)

² Agence de la Transition Écologique, établissement public.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	3
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	5
<i>Résumé</i>	6
<i>Table des matières</i>	11
Introduction	12
1 Améliorations de la gestion des déchets au sein des ERP de la Communauté de Communes (CC) du Sud-Est Manceau	14
1.1 La note de cadrage de la mission : un diagnostic des pratiques et une proposition de plan d'action	14
1.2 Le contexte juridique de la mission	15
1.3 L'environnement territorial de la Communauté de Communes	21
1.4 La compétence déchets au sein de la CC	23
1.5 Le périmètre du diagnostic à réaliser	24
2 Mesurer pour mieux connaître : l'état des lieux	26
2.1 Une recherche de données qualitatives	26
2.2 Un état des lieux au plus près des acteurs dans un contexte de crise sanitaire	26
2.3 Un focus sur les pratiques et les représentations des agents des collectivités	29
3 Analyser pour comprendre	30
3.1 Des divergences de connaissances et de pratiques mais une motivation partagée	30
3.2 Focus par commune : les cailloux et les pépites	35
3.3 Analyse transversale et sectorielle : un travail commun pour une meilleure efficacité	48
3.4 Conclusion de l'analyse : une opportunité d'amélioration	67
4 Stratégie d'actions pour améliorer les pratiques : comment mobiliser ?	68
4.1 Mieux trier pour moins jeter	69
4.2 Réduire les déchets à la source : capitaliser et aller plus loin	80
4.3 Un plan d'action à l'échelle du mandat	82
5 Conclusion	84
6 Annexes	85
7 Liste des figures	108
8 Bibliographie	110

Introduction

En France, depuis 40 ans, l'augmentation de la population mais surtout les changements de modes de vie et de consommation ont entraîné le doublement de la quantité de déchets (source ADEME 2015). La problématique des déchets est devenue un enjeu majeur dans la gestion de l'environnement, l'impact sanitaire, la préservation des ressources et plus largement le développement durable.

Aussi, parallèlement, les réglementations européennes et françaises définissent depuis une vingtaine d'années, une politique de gestion des déchets de plus en plus exigeante et cadrée. Des normes, des objectifs et des priorités sont fixées par le pouvoir législatif tant sur le traitement que sur la limitation de ces déchets. L'objectif étant de réduire la part de l'élimination au strict minimum et d'augmenter celle de leur valorisation, que ce soit par le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Les communes ont la responsabilité de l'élimination des déchets (Article L2224-13 du CGCT) et cette compétence est obligatoirement transférée aux

Communautés de communes, Communautés d'agglomérations ou Communautés urbaines auxquelles appartient les communes. Elles se doivent aussi de mettre en place le programme local de préventions des déchets (articles R541-41-19 et suivants du code de l'environnement).

C'est dans ce contexte que les collectivités ont déployé des programmes d'actions et d'accompagnement auprès de leurs usagers : prévention, développement du tri sélectif, collectes séparées (tri et ordures ménagères (OM)), déchetterie. L'objectif premier étant avant tout de valoriser, recycler ou réemployer les déchets.

Si inciter et entraîner les particuliers aux bons gestes de tri, les encourager à s'engager durablement dans la prévention des déchets est une priorité nationale, aujourd'hui se pose la question du tri en dehors de la sphère privée. De nombreuses collectivités s'interrogent sur la gestion interne de leurs déchets, et, en tant qu'établissement recevant du public (ERP), sur la possibilité de tri donnée aux usagers. Les administrés et les usagers ont-ils accès au tri sur les lieux publics en charge des collectivités (écoles, complexes sportifs, centre culturel...), le font-ils de façon conforme ?



C'est précisément pour répondre à ces questions que la Communauté de Communes du Sud Est Manceau a souhaité faire un diagnostic de la gestion des déchets au sein de l'ensemble des communes. Avec l'objectif d'optimiser le tri et d'identifier les leviers de réduction à la source des déchets.

Nous verrons dans la première partie la note de cadrage de cette mission ainsi que le contexte à la fois juridique et territorial dans lequel se situe le diagnostic.

La seconde partie traitera de l'élaboration du diagnostic et de l'analyse des données récoltées afin d'en dégager les grandes lignes d'actions possibles.

Dans la troisième partie nous développerons la feuille de route et le plan d'action envisageable pour l'harmonisation et l'optimisation du tri et la réduction des déchets au sein des communes de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau.

1 Améliorations de la gestion des déchets au sein des ERP de la Communauté de Communes (CC) du Sud-Est Manceau

Cette première partie présente les objectifs et le contour du projet. Nous le situons ensuite dans le cadre juridique national de la gestion des déchets et enfin dans son environnement territorial. Ces différents éléments permettront de définir le périmètre du diagnostic à réaliser pour atteindre l'objectif fixé.

1.1 La note de cadrage de la mission : un diagnostic des pratiques et une proposition de plan d'action

L'offre de stage émane de la CC du Sud Est Manceau (CC SEM), et elle a été proposée aux étudiants du Master 2 MIDEDEC par Karine Leroy, responsable du service environnement de la CC, service qui assure la compétence déchets du territoire. Ce service s'est consacré, depuis 1997, à l'amélioration du tri sélectif pour les particuliers et depuis 2019 une démarche d'EIT³ pour la collecte séparée des cartons des entreprises est en cours.

Étant donné qu'aucune démarche particulière n'a été entreprise pour la gestion et en particulier le tri des déchets au sein des communes de la CC, Karine Leroy, qui est aussi habitante du territoire, percevait une perte de tri dans les collectivités, au niveau des complexes sportifs, des écoles...etc. Il lui semble essentiel, en terme d'exemplarité, que les communes et la CC soient représentatives en pratiques et en connaissances de tri.

C'est en connaissance de causes (environnementales et financières) que la CC doit s'assurer de capter tous les gisements de tri de son territoire. Elle a souhaité faire réaliser une étude très factuelle sur le terrain. L'objectif visé étant de présenter à l'ensemble des élus communautaires, une image précise de leur territoire : ce qui se fait, ce qui devrait se faire pour la gestion des déchets. Denis Herraux, Vice-Président de la CC, élu en charge de la commission Environnement, a soutenu le projet. Il était en effet convaincu des dysfonctionnements (par exemple, pas de tri sélectif au sein de la mairie dont il est un des conseillers municipaux), sans pouvoir appréhender avec exactitude, l'ampleur et les enjeux que cela représente.

Pour répondre à cette demande, la mission est de réaliser tout d'abord un état des lieux de la gestion des déchets en général, et du tri en particulier, tel qu'ils sont effectués dans tous les locaux de toutes les communes. L'objectif suivant est de proposer des pistes d'amélioration et un plan d'action pour atteindre une

³ « L'écologie industrielle et territoriale constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins », définition ADEME.

harmonisation, une amplification, ou une mise en place du tri sélectif, en étroite collaboration avec le personnel technique et les agentes d'entretien. Le diagnostic devra aussi permettre d'identifier les leviers possibles de réduction à la source de ces déchets. L'objectif final visé étant que les pratiques de tri deviennent optimales et en cohérence avec la politique menée auprès des usagers.

Un tri optimisé devrait permettre aussi de diminuer le tonnage d'OMR, qui entraîne un coût financier pour la CC (incinération), et d'augmenter les recettes de la revente des matériaux valorisables aux REP (responsabilité élargie des producteurs) via le centre de tri Valor Pôle 72 du Mans.

Présentation synthétique des finalités stratégiques et opérationnelles de la mission :

Finalités opérationnelles	Finalités stratégiques
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les acteurs concernés par type de lieux,- Benchmark,- Réaliser un diagnostic des pratiques existantes par cible,- Proposition d'un plan d'actions.	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place et/ou uniformisation des pratiques de tri,- Fédérer les acteurs autour de cet enjeu,- Améliorer les pratiques de tri déjà existantes,- Réduction à la source des déchets.

Pour comprendre tous les enjeux de cette mission, il est important de la situer dans l'environnement juridique de la gestion des déchets. Ce contexte est en évolution continue depuis 20 ans. Il est de plus en plus ambitieux depuis 2015, en réponse à la prépondérance des déchets et plus largement à la crise environnementale.

1.2 Le contexte juridique de la mission

Le service public de gestion des déchets trouve son origine dans le pouvoir de police que détient le maire et qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Le maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une compétence obligatoire⁴. Nous allons voir comment depuis 1975, les lois relatives à la gestion des déchets définissent et encadrent le rôle des collectivités.

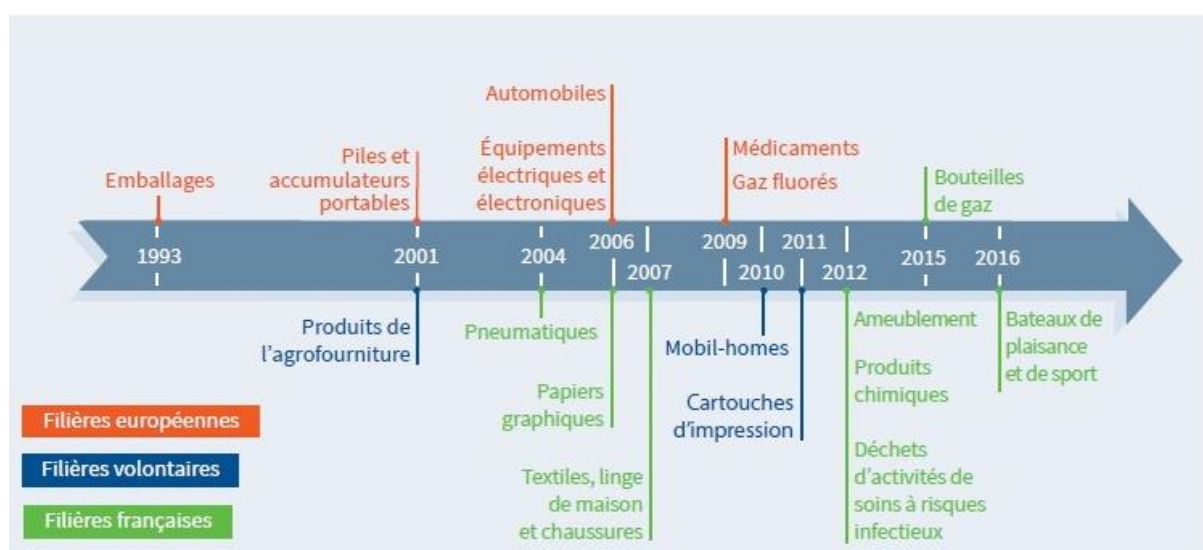
La loi de 1975 est la toute première loi qui organise la collecte, le transport et le traitement des déchets. Elle aborde les conditions des opérations de collecte, de transport et de traitement des déchets, qui doivent se faire dans des conditions propres afin d'éviter « tout risque pour l'environnement et pour la santé humaine ». Si elle instaure le principe fondateur de « pollueur-payeur » et vise aussi à « faciliter la

⁴ Voir le site collectivites-locales.gouv.fr : compétences / Équiper mon territoire / Environnement, énergie et développement durable / les déchets

recupération des matériaux, éléments ou formes d'énergie réutilisables », les communes organisent avant tout, à dater de son adoption, la collecte et l'élimination des déchets de façon réglementée.

La loi du 13 juillet 1992, ou loi Royal, marque de façon forte les modes de gestion de déchets. Elle vise en effet à renforcer les dispositifs de la loi de 1975 et modernise la gestion des déchets en imposant le recyclage. Les déchets sont dorénavant considérés comme de potentiels gisements d'énergie et de matières premières qu'il faut valoriser. Les entreprises et collectivités deviennent responsables de leurs déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Ce principe s'est traduit par la création de filières dites REP, qui couvrent la majorité des gisements présentant un enjeu en matière de valorisation ou de traitement.

Figure 1 : Les filières à responsabilité élargie du producteur (source : ADEME panorama, édition 2017)



2004. La France met en place le Plan National d'actions de Prévention des Déchets (PNPD). Il s'articule autour de trois volets : mobiliser les acteurs, agir dans la durée, et suivre des actions. C'est un document unique de référence, présentant les mesures, les objectifs et les orientations législatives. Il permet une vision nationale d'ensemble, à la fois du système de gestion et de la politique nationale menée pour l'amélioration de la valorisation des déchets.

2008. La réglementation européenne (Directive 2008/98/CE sur les déchets) impose à tous ses États membres de mettre en place un plan similaire. En France, il sera relayé en août 2014 par le PNPD 2014-2020. ([Voir annexe 1](#) : infographie du PNPD 2014-2020)

La loi Grenelle 1, juillet 2009. En réponses aux enjeux environnementaux et suite au Grenelle de l'environnement, cette loi fixe pour la première fois des objectifs chiffrés de prévention et de réductions des déchets :

- ★ Réduction de la production de déchets ménagers de 7% avant 2014,

- ✱ Augmentation du recyclage matière et organique pour atteindre un taux de valorisation de 35% en 2012 (puis de 45% en 2015),
- ✱ Diminution des quantités de déchets stockés et incinérés de 15%,
- ✱ Hausse programmée du taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers de 75% en 3 ans.

La loi Grenelle 2, juillet 2010. Ce texte traduit le programme de la loi 1 en obligations, interdictions et permissions. Il prévoit la mise en œuvre opérationnelle des propositions d'actions, définit les échelles territoriales, les outils financiers pour la réalisation, et projette des solutions de recyclage approprié. Les collectivités territoriales doivent définir un programme local de prévention des déchets (PLPD) ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réductions des quantités et les mesures pour les atteindre.

La Loi NOTRe 2015. (La Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : cette loi a renforcé de façon générale les compétences des régions et des Communautés de communes. En ce qui concerne la compétence déchets, elles ont dorénavant le devoir d'élaborer les plans régionaux de prévention et gestion des déchets, (déclinaison territoriale du PNPD), traduit en plan d'action par les collectivités (PLPDMA : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), août 2015. Cette loi a été élaborée pour répondre plus largement à l'urgence climatique suite à l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015. Elle contient les dispositions suivantes relatives au tri ⁵ :

- Généraliser le tri des déchets d'activités économiques pour les entreprises et les administrations (tous les matériaux recyclables doivent être triés depuis le 1er juillet 2016) ;
- Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2025 : chaque Français disposera d'une solution de tri de ses déchets de cuisine et de table, afin que ceux-ci puissent être valorisés ;
- Déployer la tarification incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire introduire une part variable dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour récompenser les bons trieurs (objectif : 15 millions d'habitants couverts en 2020, 25 millions en 2025, contre 5 millions en 2015) ;
- Étendre les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022, dont les films et barquettes en plastique (jusqu'ici, seules les bouteilles et les flacons en plastique devaient être triés) ;

⁵ Site du Ministère de la transition écologique, <https://www.ecologie.gouv.fr> : Accueil Accueil/politiques publiques/Économie circulaire et déchets/Gestion des déchets/Tri des déchets

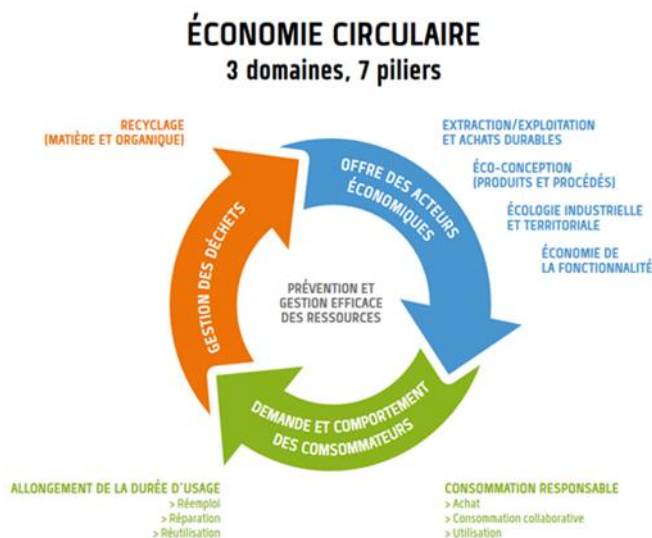
- harmoniser progressivement les consignes de tri et les couleurs des poubelles d'ici 2025 : il sera alors possible d'identifier plus facilement le bac ou le conteneur approprié, partout en France ;
- mettre en place, à compter du 1er janvier 2017, un réseau de déchèteries professionnelles du BTP sous la responsabilité des distributeurs de matériaux de construction, pour reprendre les déchets pré triés de leurs clients.

L'exemplarité des administrations publiques est de plus en plus mise en avant, et passe notamment par la prévention et le tri de leurs déchets internes. Elles sont directement concernées par le décret d'application n° 2016-288, dit décret 5 flux : obligation de trier et valoriser, pour les entreprises et administrations produisant plus de 1100 litres par semaine, le papier/carton, le métal, le plastique, le bois et le verre. Avec la spécificité pour les papiers de bureau, d'un tri dès 20 employés de bureau et plus, même en deçà de la jauge des 1100 litres. Cette loi prévoit aussi un engagement de la part des collectivités territoriales d'ici 2020, d'une réduction de 30% de consommation de papier et d'une utilisation d'au moins 40% de papier recyclé.

La loi anti gaspi pour une économie circulaire, dite loi AGECE du 10 février 2020.

Cette loi, la plus récente, est aussi la plus ambitieuse. Elle vise à transformer notre système en profondeur : passer d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire, représentée schématiquement comme suit :

Figure 2 : L'économie circulaire (source ADEME : Déchets chiffres-clés-Édition 2020)



La problématique des déchets (et leur gestion) est au cœur de cette loi. L'économie circulaire vise à « abolir » les déchets. En s'inspirant de la nature, qui ne produit pas de déchets, les propositions amènent à repenser globalement le système de production et de consommation. À chaque étape, le déchet doit être anticipé et appréhendé comme une ressource à transformer, à digérer ou à améliorer.

Cette loi se décline en cinq grands axes et fixe de nouveaux objectifs planifiés pour les années à venir :

- * sortir du plastique jetable,
- * mieux informer les consommateurs,
- * lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

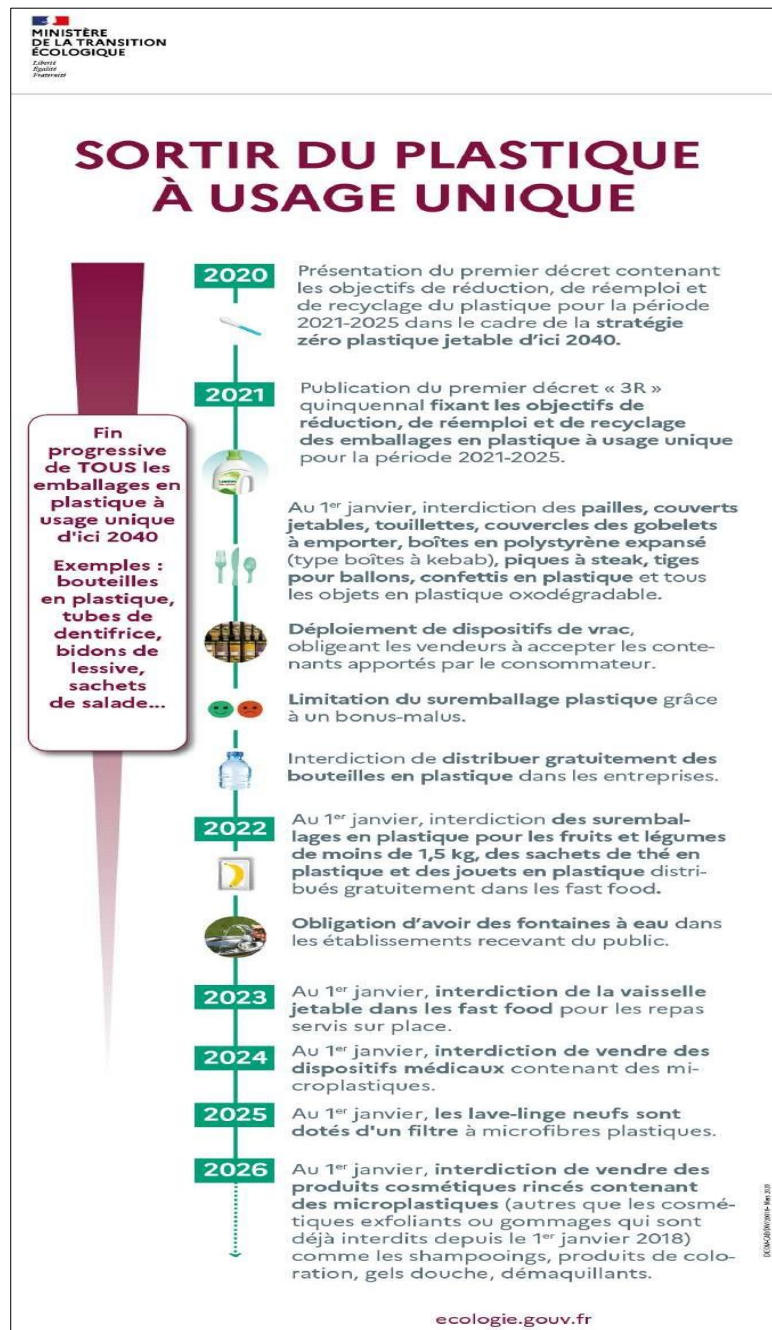
- * agir contre l'obsolescence programmée,
- * mieux produire.

Figure 3 : Infographie de la planification de la sortie du plastique à usage unique, (Source : site du Ministère de la Transition Écologique, mars 2020).

Le programme de sortie des emballages en plastique à usage unique se répartit sur quatre périodes s'étalant jusqu'en 2040 :

2020-2025, 2025-2030, 2030-2035 et enfin 2035-2040.

Cet étalement prend en compte l'impact colossal sur nos modes de consommations actuelles (il concerne tout autant le flacon de shampoing que le gobelet de la machine à café), et immanquablement la transformation de tout un pan de la production et de la consommation industrielles de ces emballages



Si l'on ne peut que se réjouir d'une telle loi, on peut déjà regretter une partie de l'interprétation qui en est faite, où l'on voit au quotidien l'usage unique de plastique remplacé par un usage unique de papier, de carton, de fibres biosourcées (pailles, sacs, gobelets...). Autant de consommables qui finissent toujours en déchets à traiter.

Plus largement, la notion même de l'usage unique semble très difficile à remettre en cause. Son usage est souvent justifié et accompagne notre consommation quotidienne, pour des raisons sanitaires, pratiques, de communication... Il est très utile dans beaucoup de domaines (par exemple : bâtiments, équipements médicaux, emballages alimentaires). Mais on se trouve de fait dans des situations paradoxales d'utilisation pour quelques semaines (de la conception à l'élimination), d'emballages dont la durée de vie peut aller jusqu'à plusieurs centaines d'années (emballage plastique, canette aluminium par exemple). On estime que 40% environ des produits plastiques sont jetés au bout de moins d'un mois.⁶

Face à l'ampleur des enjeux environnementaux, toutes les mobilisations sont nécessaires. C'est pourquoi, à l'échelle de tous les territoires, il faut œuvrer pour capter les plastiques qui peuvent être triés, en vue d'être recyclés. La loi le précise explicitement en intégrant plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile, notamment :

- La généralisation d'ici au 1er janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles de tri permettant cette collecte séparée ;
- Les objectifs de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson issues de la consommation hors foyer qui sont collectées par le SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets) et hors SPPGD en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de 77% en 2025 et 90% en 2029 ;
- La loi renforce également les obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du Public (ERP) »⁷.

Cet historique nous montre combien les collectivités sont législativement au cœur de la gestion des déchets, combien leurs engagements et l'accompagnement qu'elles proposent à leurs administrés pour la prévention des déchets est nécessaire et essentiel. Nous allons présenter dans les chapitres suivants l'environnement territorial de la CC, et comment elle décline de façon concrète les lois précitées.

⁶ L'ATLAS DU PLASTIQUE 2020, La Heinrich-Böll-Stiftung, La Fabrique Écologique et Break Free From Plastic

⁷ Source : Appel à Manifestation d'Intérêt– Cahier des charges, Citeo, janvier 2021

1.3 L'environnement territorial de la Communauté de Communes

Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes ?

Une Communauté de Communes (CC) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé par la loi du 6 février 1992, qui associe des communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce, au lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent (Site vie-publique.fr).

La CC du Sud-Est Manceau compte environ 17 900 habitants, répartis sur cinq petites villes de tailles variables :

- Brette-les-Pins (2 268 habitants),
- Challes (1235 habitants),
- Changé (6 713 habitants),
- Parigné l'Évêque (5 164 habitants)
- et Saint-Mars-d'Outillé (2 454 habitants).

La CC se trouve à la fois aux portes de la Métropole du Mans, au maximum à 30 minutes en voiture, et dans un cadre rural attrayant (40 % de bois, 300 km de sentiers, une zone Natura 2000) [Voir la carte en annexe 2](#) : « Situation géographique de la CC SEM ».

Ses équipements et ses infrastructures en font un territoire péri-urbain dont la population est en croissance constante. Le taux annuel moyen de la croissance de la population entre 2013 et 2018, est de + 0,6%, (chiffres Insee) alors qu'il est de - 0,1 pour la commune du Mans et de + 0,4% pour la France. Parigné l'Évêque accueille l'Hôtel communautaire et la déchetterie communautaire. Cette municipalité est quasiment à équidistance de trois autres communes : 8,8 km de St Mars d'Outillé, 9,4 km de Brette les Pins et 11 km de Changé et elle est très proche de Challes (4,8 km). La densité de ce territoire est de 101 habitants au km² (pour une moyenne nationale de 105,8).

Le territoire compte deux collèges : 513 élèves pour Parigné l'Évêque et 378 pour Changé, ainsi qu'un lycée agricole de 250 élèves sur Brette les Pins et un EREA (établissement régional d'enseignement adapté) de 120 élèves sur Changé. La commune de St Mars d'Outillé accueille le Centre de Méditation Kadampa France.

On trouve dans chaque commune :



La CC propose en **équipements communautaires** : une salle de gymnastique spécialisée (Parigné L'évêque), un dojo (Changé), une école de musique (Parigné et annexe Changé), deux multi-accueil, un cybercentre. Sur chaque commune, la CC a assuré la mise en place d'un parcours santé, d'un City Stade ou Skate Park.

Le centre socio-culturel de Rabelais est implanté sur la commune de Changé depuis plus de trente ans. Il assure la compétence enfance jeunesse par délégation de la CC. Il propose de nombreux ateliers, rencontres, accompagnement de projets (centre social) pour tous les habitants, ainsi qu'une saison culturelle et un festival annuel dont la portée dépasse largement le territoire de la CC.

Depuis sa création en 1993, le champ des compétences a évolué en fonction des nouveaux textes législatifs (compétences obligatoires) et du choix des élus (compétences optionnelles et supplémentaires). Parmi les compétences obligatoires on trouve la compétence déchets (responsabilité de la collecte et du traitement des déchets ménagers), rattachée au service environnement. ([Voir annexe 3](#) pour l'ensemble des compétences et des commissions de la CC.)

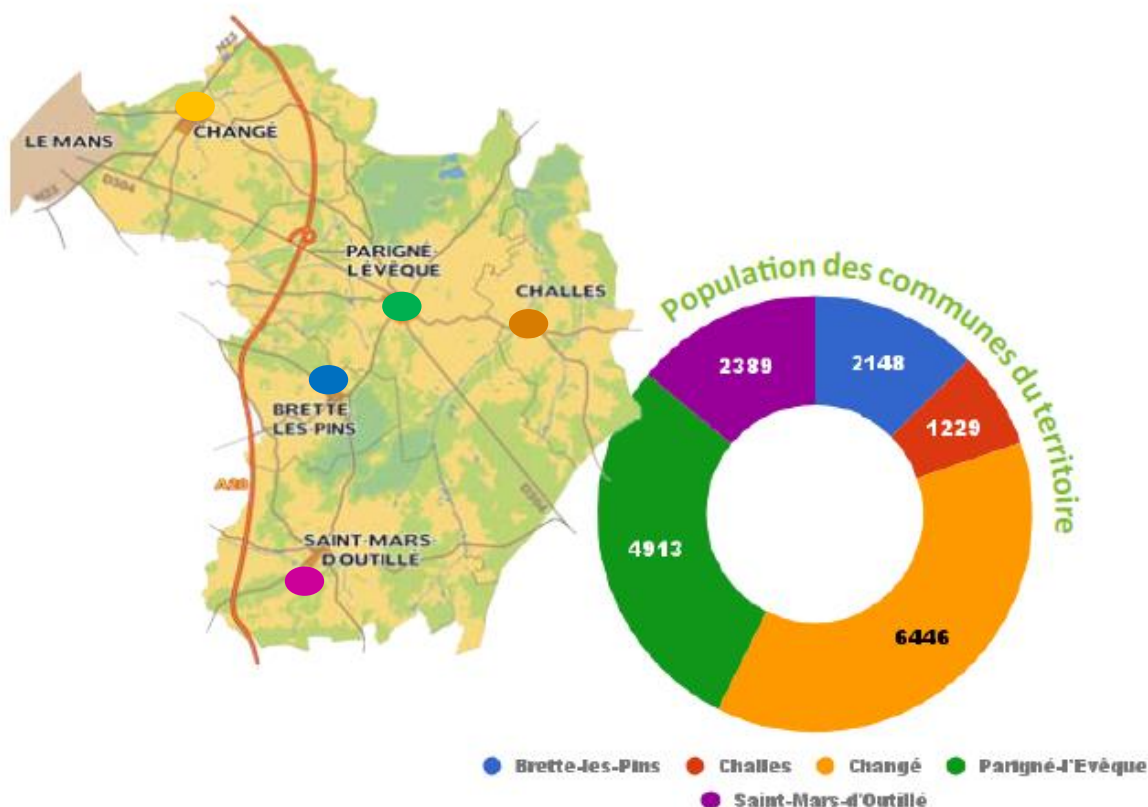
Toutes ces données montrent que la CC est un **territoire "à taille humaine"**, avec un nombre limité de communes (5) sur une superficie restreinte : il offre un seul espace de vie concentré et accessible à tous les habitants.⁸ Sa population trouve sur place des écoles, des collèges, des commerces et des industries ; mais aussi une offre sportive et culturelle importante.

Ce dynamisme et ces mouvements possibles de population s'accompagnent d'une production de déchets à plusieurs niveaux : les déchets ménagers, les déchets d'activités économiques, les déchets des diverses institutions, mais aussi les déchets dits "nomades" (déchets ménagers produits en dehors des foyers).

⁸ En France, la taille moyenne d'une intercommunalité est (en 2019) de 29 communes et de 54187 habitants. Chiffres clés, site de L'Assemblée des Communautés de France (AdCF).

Le chapitre suivant décrit comment la CC assure et organise la compétence déchets qui lui incombe.

Figure 4 : Carte du territoire (Source : Animation de la Vie Sociale 2019/2022 - Centre socioculturel François Rabelais, octobre 2018)



1.4 La compétence déchets au sein de la CC

1.4.1 Les dates clés



La Communauté de communes a été créée fin décembre 1993, c'est à partir de 1997 qu'elle va structurer son service pour la gestion de la compétence déchets.

À cette date, elle prend la compétence pour la collecte et le traitement des déchets. Elle met en place la première collecte sélective des emballages, du verre et des journaux-magazines en apport volontaire.

En 1999, une nouvelle déchèterie est aménagée à Changé, en remplacement de l'ancien site. La CC compte quatre déchèteries (Changé, Challes, Parigné L'Évêque et St Mars d'Outillé), soit une déchèterie pour 4 200 habitants alors que la moyenne française est d'une déchetterie pour 14 500 habitants (chiffres Ademe, 2019).

La première collecte en porte à porte des déchets recyclables démarre cette année-là. Les habitants déposent tous leurs déchets recyclables dans un bac bleu qui est ramassé chaque semaine. Le tri est fait à la source, par les ripeurs directement à l'arrière du camion. La CC met en place la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que des "Jours Verts" dès 2006, manifestation annuelle d'information et de sensibilisation au développement durable des écoliers du territoire.

En 2007, la déchèterie de Parigné L'Évêque est rénovée, agrandie, et devient communautaire.

En 2012 intervient une modification de la collecte sélective des emballages : le tri ne se fait plus à la source mais au centre de tri Valor Pôle 72 au Mans. Des bacs gris à couvercle jaune sont mis à disposition des administrés. Les emballages et les papiers journaux sont collectés en mélange (toutes les deux semaines) tandis que le verre est collecté en points d'apport volontaire (PAV).

La mise en place de l'extension des consignes de tri intervient à partir du **1er septembre 2016**, et à l'instar des Manceaux, les habitants du Sud-Est Manceau peuvent déposer dorénavant dans leurs bacs à couvercle jaune tous les emballages en plastique : les bouteilles, les flacons et bidons, les barquettes, les pots et boîtes, ainsi que les sacs, les sachets et les films (sans oublier les journaux-magazines).

A l'occasion d'un nouveau mandat et sur la période 2014-2020, la CC s'engage dans un large projet de territoire appelé CAP 2020. Ce projet présente les ambitions et les orientations du mandat, il est composé des 4 grands axes politiques suivants : le vivre-ensemble et le lien social, l'attractivité du territoire, la santé et l'environnement et enfin les mobilités.

Dans ce projet la CC s'engage à optimiser la gestion de ses déchets (dans l'axe de la santé et l'environnement), répondant ainsi aux attentes de la loi NOTRe (voir 1.2).

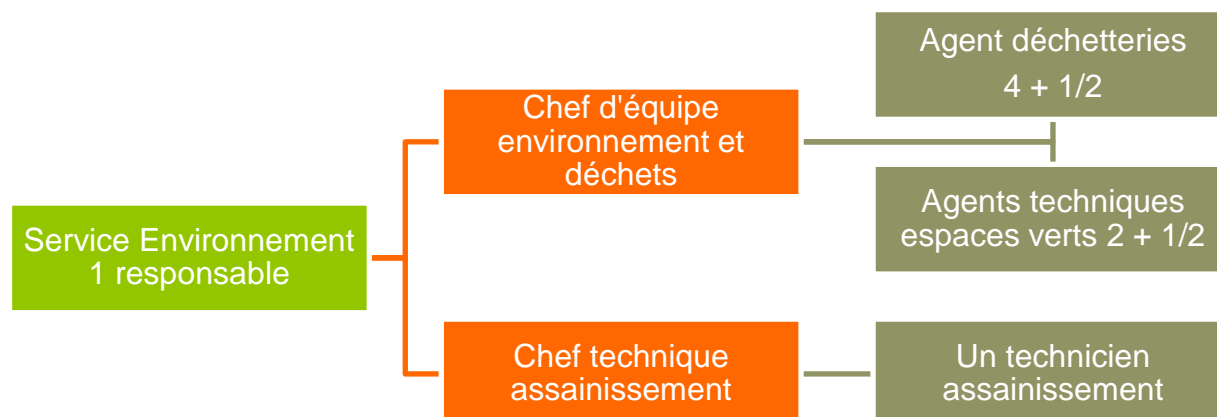
Cet engagement s'articule autour des 4 axes suivants :

- * Renforcer les actions de prévention dans la réduction des déchets,
- * Engager une réflexion pour une évolution vers une tarification incitative,
- * Améliorer la qualité du tri sélectif en informant mieux les usagers,
- * Développer des actions de prévention et de communication à destination des adultes en lien avec les actions portées par le Pays du Mans.

1.4.2 L'organisation actuelle

En 2021, le service Environnement de la CC est structuré en deux pôles et compte 11 personnes.⁹ La CC assure la collecte et le traitement des déchets par le biais de prestations de services. Les actions de prévention et le gardiennage des déchetteries sont assurés en régie directe.

Figure 5 : Organigramme du service Environnement de la CDC (Source : I. Guinaudeau, 2021)



La collecte des OMR est effectuée en porte-à-porte une fois par semaine par la société Véolia. Les OMR sont incinérées à l'usine d'incinération du Mans, qui est gérée par SYNER'VAL. Les OMR représentent 162,45 kg/an/habitant, en baisse de 3,4 kg par habitant par rapport à 2017 soit -2.1%.

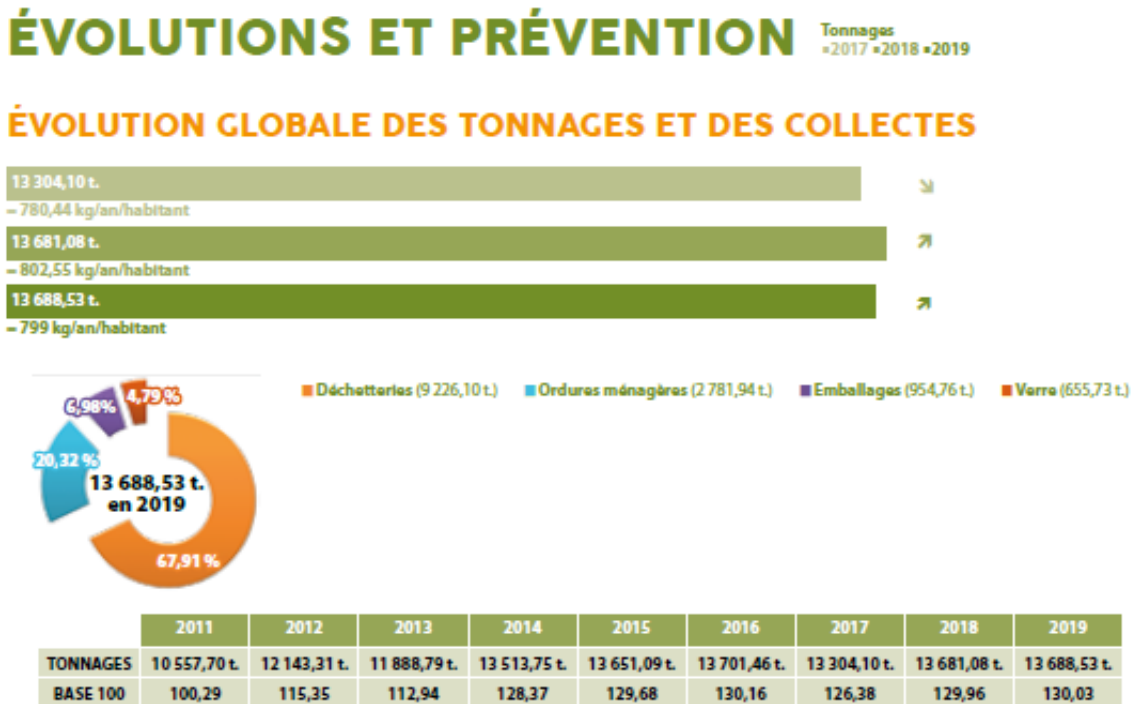
La collecte sélective, hors verre, est réalisée en porte-à-porte une fois toutes les deux semaines par la société Paprec. Le tri est effectué au centre de tri Valor Pôle 72 au Mans, le site est exploité par le groupement Sita Passenaud. Une fois triés, les matériaux sont envoyés chez des repreneurs-recycleurs agréés par Citeo¹⁰. Entre 2016 et 2017, le tri avait augmenté de 2.7 kg/habitant, suite à l'extension des consignes de tri. En 2019 (chiffres les plus récents), cette collecte s'élève à 55,75 kg/an/habitant, en quasi-stagnation par rapport à 2017 (55.38 kg/an/habitant). Si on rajoute la collecte du verre effectuée en PAV, on arrive à un chiffre global de 94,04 kg/an/habitant (pour 94,21 en 2017).

Les schémas ci-dessous montrent que la quantité totale des déchets augmente et que la part des OMR est toujours largement supérieure à celle du tri des emballages et des verres.

⁹ Toutes les données, chiffres et tableaux de ce paragraphe sont extraits du "Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets", CC Sud Est Manceau 2019.

¹⁰ Citeo (né de la fusion d'Éco-Emballages et Écofolio) est un organisme agréé par l'État. Il perçoit les contributions des industriels et apporte son soutien aux collectivités en charge de la collecte sélective.

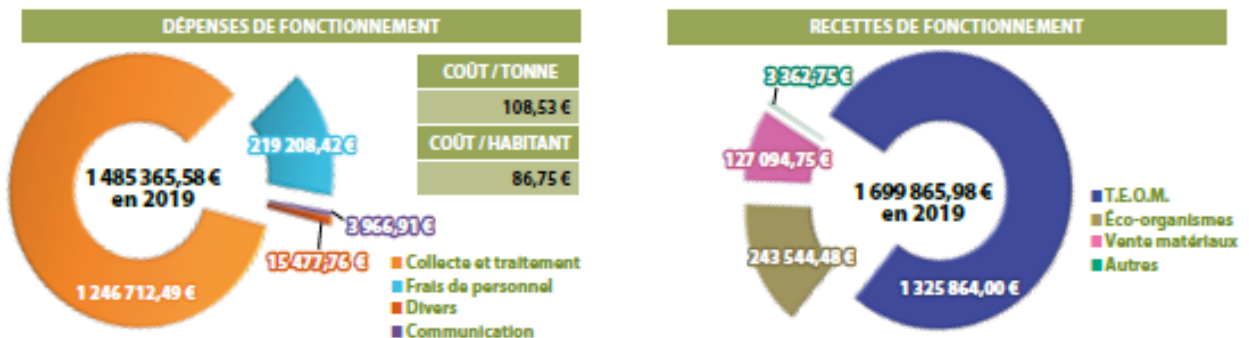
Figure 6 : Évolution des tonnages déchetterie et collectes de la CC (Source : Rapport annuel des déchets 2019, CC SEM).



Les tableaux suivants illustrent synthétiquement les dépenses et recettes de fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets. La TEOM représente 78% des recettes de fonctionnement, le soutien des éco-organismes 14% et la vente de matériaux 7%. Le coût aidé (l'ensemble des charges, moins les soutiens des éco-organismes et les produits industriels, vente de matériaux, prestations...), tous flux confondus, est de 64,90 €/hab. et 81,19 € à la tonne.

Figure 7 : Dépenses et financements de collecte et du traitement des déchets de la Communauté de Communes (Source : Rapport annuel des déchets 2019 de la CCSEM)

FONCTIONNEMENT (H.T.)



1.4.3 La Communauté de Communes partie prenante au sein du Pays du Mans

La CC est membre du syndicat mixte du Pays du Mans. Ce syndicat regroupe 5 intercommunalités¹¹. Il élabore le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et soutient les politiques locales en matière d'attractivité du territoire, d'aménagement et d'urbanisme, de développement durable, de mobilités, et de santé cadre de vie.

Le Pays du Mans accompagne des projets et des thématiques inscrits dans une stratégie de complémentarité ville-campagne. C'est avant tout un espace d'animation de mutualisation et de mise en réseau pour les territoires, dans une démarche de développement durable. Il nous intéresse tout particulièrement pour son rôle d'animation du Programme Local de Prévention des Déchets.

En matière de prévention des déchets, le Pays du Mans s'est engagé en 2011, en contrat avec l'ADEME sur la déclinaison du Plan Local de Prévention des Déchets (voir chapitre précédent 1.2). Le premier objectif était de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées.

La démarche se poursuit de façon plus ambitieuse et dans une perspective d'économie circulaire quand en 2015, le Pays du Mans est lauréat de l'appel à projet **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**. Au bout d'un an, ce contrat (toujours avec l'ADEME) est transformé en Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC 2017-2020). Les objectifs : réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 1 % par an pendant 3 ans (ordures ménagères + collectes sélectives + déchèteries), maintenir le taux de valorisation matière et énergétique, déployer une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT). Le Pays du Mans propose des orientations et des accompagnements en vue de la réduction des déchets, les CC adhèrent et participent en fonction de la motivation des élus, du dynamisme des techniciens et des budgets mobilisables.

Il anime aussi la Charte Qualité Proximité dont nous parlerons plus longuement au chapitre 3.3 (Analyse transversale et sectorielle : un travail commun pour une meilleure efficacité)

La CC est plutôt active dans le dispositif proposé par le Pays du Mans, elle fut la première à se saisir de l'opportunité d'installation de composteurs ménagers partagés (au sein de logement collectif) et pour la restauration collective de son territoire. Elle a mené une expérimentation d'utilisation de couches lavables dans un des deux multi accueil, et propose des kits d'essais aux parents du territoire. Elle a initié en 2019, et co-anime une démarche d'EIT dans une zone d'activité autour de la collecte mutualisée des cartons.

¹¹ Une communauté urbaine (Le Mans Métropole) et quatre communautés de communes (Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé Bélois, Sud-Est Manceau et Gesnois Bilurien).

L'historique, l'organisation actuelle et la participation aux actions impulsées par le Pays du Mans nous montrent combien **la CC n'a eu de cesse de faire évoluer son service déchet** de façon optimum depuis sa création. Collectes séparées, déchetteries, accompagnement (financier et sensibilisation) à la mise en place de composteurs individuels et collectifs, formation des plus jeunes : les efforts se sont concentrés pour acculturer les administrés à réduire les quantités de déchets ultimes. Mais les chiffres montrent que malgré la prévention, le tonnage de tri est stagnant alors même que chaque année la mise sur le marché du nombre d'emballages est en augmentation constante depuis 50 ans (cours Master 2 Midec de Fabienne Lagarde, 2021). La réduction des déchets à la source reste l'enjeu majeur, et une des voies consiste à accentuer le tri.

La CC s'est concentrée durant presque 25 ans sur le traitement des déchets de la sphère domestique. Une des pistes d'amélioration du taux de tri à l'échelle territoriale est de rendre possible le tri partout où il n'est pas encore réalisé. La mission du stage a toute sa légitimité, simultanément dans le contexte juridique national, et au regard de l'historique du territoire de la CC. Sa bonne réalisation est conditionnée en partie par les contours du périmètre de l'état des lieux demandé.

1.5 Le périmètre du diagnostic à réaliser

“Le diagnostic de territoire doit permettre la formulation d’un jugement sur la cohérence du territoire, mais aussi la mobilisation des acteurs. Il accompagne un changement dans le comportement des acteurs et dans les transformations de l’espace, dans une perspective de développement territorial” (d’après V. Piveteau et S. Lardon, 2002).

Dans notre cas, l’état des lieux de la gestion des déchets au sein des communes de la CC doit être le plus exhaustif possible à l’échelle des cinq communes. Il s’agit de relever les pratiques en cours dans chacune d’elle, et cela dans les différents domaines ciblés.

Pour cette raison, nous avons prévu de rencontrer :

- d’une part les responsables ou référents de services pour les interroger sur les protocoles éventuels partagés,
- d’autre part certains “usagers” (des agents administratifs, techniques mais aussi directrice-teur d’écoles) pour les interroger sur leurs pratiques quotidiennes,
- et bien sûr, les agentes d’entretien et techniques pour vérifier concrètement la destination finale des déchets (tri ou OM), leurs connaissances ou pas des consignes, et les moyens mis à leur dispositions pour l’évacuation des déchets.

De par leur fonction, la rencontre des DGS ou SG¹² est nécessaire et incontournable en début de mission. Ils ont une connaissance générale des services et de leur fonctionnement. Ils ont aussi l’autorité, avec l’accord des élus, pour donner l’autorisation (indispensable) à tous les agents, de consacrer de leur temps de travail aux entretiens et visites nécessaires.

Suite à l’inventaire des différents sites des mairies et de la CC, voici l’ensemble des lieux à visiter et des personnes à rencontrer :

¹² Suivant la définition statutaire, le Directeur Général des Services des communes de plus de 2 000 habitants est chargé, sous l’autorité du maire, de diriger l’ensemble des services de la commune et d’en coordonner l’organisation. En dessous de 2000 habitants, on parle de Secrétaire Général : le rôle principal des secrétaires de mairie est d’assister les élus dans la préparation des dossiers communaux, d’encadrer les services administratifs et d’accueillir les usagers.

Figure 8 : Tableau synthétique de l'ensemble des lieux à visiter et des personnes à rencontrer, (Source : I. Guinaudeau, 2021)

Commune	DGS / SG : Directeur-trice Général des Services ou Secrétaire Général	Mairie	Agent administratif Agentes d'entretien
		Ecoles élémentaire	Directeur ou directrices Agents d'entretien Animateur-trice périscolaire
		Restauration scolaire	Responsable de la restauration Agents d'entretien
		Complexe sportifs	Associations Agentes d'entretien
		Salle Polyvalente Autres salles communales	Agent administratif Agentes d'entretien
		Centre socio culturel (Changé uniquement)	Directeur de l'établissement Agentes d'entretien
		Bibliothèque ou médiathèque	Salariée ou bénévole Agentes d'entretien
		Centre de Secours	Responsable du centre
		Rues	Responsables de services
		Ateliers municipaux	Agents techniques
		Aires de loisirs extérieures	Agentes d'entretien
		Marché	
		Cimetière	

Pour la CC	Resposable du service Environnement	Hotel Communautaire	Agent administratif Agentes d'entretien
		Ecoles de musique	Directrice Agente d'entretien : société extérieure
		Complexe sportif	Educateur sportif Agentes d'entretien
		Multi Accueil	Responsable du multi Accueil Agentes d'entretien
		Aires de loisirs extérieures	Responsables de services
		Ateliers communautaire	Agents techniques Agentes d'entretien

2 Mesurer pour mieux connaître : l'état des lieux

2.1 Une recherche de données qualitatives

Les diagnostics déchets s'articulent, en général, autour de trois types de questionnement : la nature des déchets produits, les poubelles à dispositions et leur environnement, et l'analyse du contenu pour évaluer la qualité ou la perte de tri éventuel.

Pour l'état des lieux de la CC, il n'a pas été envisagé de faire de caractérisation selon la méthode MODECOM¹³ (quantité et composition du gisement) que nous projetons de réserver pour une étape ultérieure de suivi-évaluation. La recherche de données, à cette étape, reste purement qualitative : quels déchets sont présents sur quels lieux, quel est le matériel disponible, qu'est-ce qui est trié, qu'est-ce qui est jeté, pourquoi et dans quelles conditions ? L'étude qualitative envisagée doit permettre d'analyser et de comprendre les comportements en cours.

Une fois le périmètre défini et les objectifs de connaissance déterminés, la méthode retenue est de privilégier les rencontres en face à face, sur les lieux concernés par l'état des lieux, par le biais d'entretiens semi directif et des visites quand c'est possible. Les déplacements sur le terrain permettent de constater directement le fonctionnement, les organisations et les habitudes mises en place, et de pouvoir, en direct, relever et photographier le contenu visible des poubelles. Le face à face permet un approfondissement de l'échange, et un cadre rassurant pour libérer la parole des personnes rencontrées.

2.2 Un état des lieux au plus près des acteurs dans un contexte de crise sanitaire

Les différents types d'acteurs concernés ont des niveaux d'implications et de liens très différents vis-à-vis du sujet de l'étude. Selon leurs rôles, ils peuvent être en attente de solutions, être force de proposition ou avoir un pouvoir de décision. La diversité des acteurs à rencontrer offre l'opportunité de mesurer la possible fédération, ou pas, autour du projet, et permet une première appropriation à tous les niveaux institutionnels. Pour ce faire, les questionnaires, dont le fil conducteur est la gestion des déchets, doivent être adaptés à chaque secteur.

En ce mois de mars 2021, le projet d'une enquête de terrain sur le sujet des déchets, ne peut pas faire l'impasse d'une réflexion sur les impacts de la crise sanitaire due au coronavirus. Le sujet n'est-il pas secondaire face à la gestion de l'urgence sanitaire ? Est-il raisonnable d'envisager des rendez-vous en présentiel à la sortie d'un hiver marqué par un second confinement ? Les comportements personnels et

¹³ MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères, développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets.

professionnels des personnes ne sont-ils pas profondément impactés en matière de tri ? Quel plan d'actions peut être envisageable quand notre quotidien est profondément perturbé par des protocoles sanitaires successifs et une sensation d'immobilisme généralisé ?

Le premier confinement (17 mars au 11 mai 2020) a été marqué par la fermeture d'une partie des centres de tri et des déchetteries et le ralentissement de certaines collectes sélectives, entraînant un dérèglement important des chaînes de valorisation, tant au niveau humain et financier que de valorisation des déchets. En effet des déchets collectés mais non triés ont été envoyés à l'incinération (44%) ou à l'enfouissement (18%), selon une enquête d'Amorce¹⁴ auprès de collectivités en avril 2020.

À partir de mai 2020, l'ensemble des collectes et des chaînes de traitements ont repris de façon durable. Mais cette césure a-t-elle impacté les habitudes de tri ? À ce sujet, une étude a été réalisée par la société d'études et de conseil Elabe à la demande de CITEO : "2500 personnes représentatives de la population ont été interrogées sur leurs habitudes en matière de tri durant la période de confinement et la place de l'environnement et du tri dans leurs aspirations pour le « Monde d'après ». Les réponses se résument synthétiquement par : *“la crise sanitaire confirme l'ancrage solide du geste de tri dans les habitudes des Français et leur volonté d'aller plus loin en matière d'environnement”* ([Voir annexe 4](#) : communiqué de presse de CITEO du 23 juillet 2020). Si cette enquête est rassurante quant à la volonté de tri, il ne faut pas oublier que l'un des impacts majeurs de la crise sanitaire est l'augmentation des déchets d'emballage et des jetables individuels.

Alors même que l'année 2020 devait être la piste d'envol des ambitions de la loi AGECE (voir 1.2), elle a eu au contraire un terrible effet de frein avec le retour de l'apologie du plastique en général. On vivait une prise de conscience quasi généralisée (dans notre société) de l'enjeu environnemental que représente la production à outrance du plastique et l'accumulation démesurée de nos déchets (plastique et autres). Cela s'est trouvé subitement mis en balance avec le retour en grâce de l'utilisation massive du plastique pour nous "protéger les uns des autres" : mise en place de plexiglass et explosion des protections sanitaires à usage unique (masques, gants, lingettes).

Parallèlement, l'augmentation de la vente en ligne de biens de consommation et d'alimentation a fait repartir en flèche les emballages et les suremballages. Sur les lieux de travail, la fermeture des restaurations collectives et des salles de pause a favorisé l'achat de plats individuels (tout autant sureballés)¹⁵. Le coronavirus semble avoir grippé aussi des rouages de l'économie circulaire.

¹⁴ Réseau national des territoires engagés dans la transition écologique : association de plus de 1000 collectivités.

¹⁵ Entre décembre 2019 et décembre 2020, le Sycotom a constaté en région parisienne une hausse de 29% des déchets issus du tri sélectif, qu'il attribue (dans un article du Monde) à cette modification des pratiques de consommation et notamment de la livraison à domicile.

<https://www.zerowastefrance.org/consequences-crise-sanitaire-gestion-locale-dechets>

Et pourtant la crise sanitaire ne doit pas faire oublier le changement climatique, et ne doit pas accentuer la crise écologique. Parallèlement les médias et les réseaux sociaux relaient quasi quotidiennement des documentaires, des chiffres catastrophiques sur la situation mondiale en termes de pollution, de climat, de biodiversité... Ces injonctions paradoxales : "*utilisez du jetable pour sauver des vies, n'utilisez plus de jetable pour sauver la planète*" ont de quoi déstabiliser, entraîner découragement et lassitude face à tous ces changements nécessaires invoqués mais difficiles à réaliser à la seule échelle individuelle. Chez certaines personnes, cela peut aller jusqu'à des sentiments de solastalgie (ou éco-anxiété)¹⁶, qui peuvent amener à une prise en charge psychologique au même titre qu'une dépression. C'est dans ce contexte de double crise sanitaire et écologique, un tant soit peu anxiogène, qu'il m'est apparu particulièrement intéressant d'élargir le questionnaire pratique à des questions plus personnelles, afin d'évaluer "un ressenti" général des personnes rencontrées.

¹⁶ Je définis la "solastalgie" comme la douleur ou la détresse causée par une absence continue de consolation et par le sentiment de désolation provoqué par l'état actuel de son environnement proche et de son territoire. Il s'agit de l'expérience existentielle et vécue d'un changement environnemental négatif, ressenti comme une agression contre notre sentiment d'appartenance à un lieu. Glenn Albrecht, Les Émotions de la Terre. Des nouveaux mots pour un nouveau monde (Les Liens qui libèrent, 2020)

2.3 Un focus sur les pratiques et les représentations des agents des collectivités

Grâce au soutien des élus de la commission Environnement et au précieux relais des responsables de service technique, 96 entretiens ont pu être menés dont 92 en face à face.

Malgré des reports répétitifs directement liés à l'épidémie (isolement des personnes à rencontrer, fermetures des écoles, ma propre contamination), 60 femmes et 36 hommes ont pu répondre à mes questions, lors d'échanges qui ont duré de 15 min à 1h15.

L'échantillon représente 20 métiers ou statuts différents, dont 25% d'agentes d'entretien et 31% en ajoutant les représentants des services techniques. Il couvre toutes les communes et tous les sites définis dans le périmètre. Seuls les représentants des associations sportives n'ont pas été rencontrés, ni contactés. Tout d'abord car il n'y avait ni activités sportives en salle, ni matchs, ni compétitions possibles durant la phase d'enquête (mars à mai 2021). D'autre part, il m'est rapidement apparu qu'aucune demande n'avait été à ce jour clairement énoncée et partagée entre les mairies et les associations en termes de gestion de tri. Les associations devront être impliquées et accompagnées dans un second temps, lors de la réalisation du plan d'actions (voir 4.1.4 Un accompagnement et de la sensibilisation pour changer les comportements).

Au-delà des connaissances quant à la façon de gérer les déchets sur le territoire, l'enquête est en effet une belle opportunité de connaître plus finement les pratiques et les représentations des interviewés, en ce qui concerne les déchets, le tri et leurs impacts.

- ★ Des questions porteront sur leurs pratiques personnelles, versus la possibilité de tri au travail et la réalisation concrète qu'elles en font : ("Quel intérêt représente le tri pour vous ? Quel score de trieur vous attribuez vous à titre personnel, et sur votre lieu de travail ?")
- ★ D'autres questions permettront d'estimer leur niveau de connaissances sur le traitement des déchets : ("Connaissez-vous les jours de collectes ? Qui collecte ? Savez-vous comment les déchets sont traités ensuite ?")
- ★ Cette approche permettra aussi de mesurer les motivations et l'adhésion, "à priori", au projet d'amélioration souhaité : ("Avez-vous l'impression que le tri et la réduction des déchets pourraient être améliorés ? Avez-vous des idées pour cette amélioration" ?)
- ★ Le rapport au déchet (dégoût ou curiosité) sera aussi exploré : ("Seriez-vous intéressé pour regarder l'intérieur d'une poubelle ?").
- ★ Enfin au-delà de la thématique "déchets", deux questions donnent la possibilité de s'exprimer sur les motifs de satisfaction et d'insatisfaction au travail : "Qu'est-ce qui vous donne satisfaction dans votre travail, l'impression d'avoir bien fait ? A l'inverse, qu'est-ce qui vous déçoit, ou vous freine le plus ? Les réponses nous renseignent sur les sentiments d'utilité et d'appartenance, qui donnent du sens au travail. ([Voir annexe 5](#), exemple de deux grilles d'entretien: les agentes d'entretien et les DGS-SG)

3 Analyser pour comprendre

J'ai pu constater très rapidement lors des premiers entretiens, que le sujet même de l'enquête ne laissait pas indifférent. 94% des personnes m'ont répondu avec un vif intérêt pour le sujet (une indifférence polie pour les autres). L'ensemble des données permet des analyses à différents niveaux : l'implication et la motivation pour le tri, les organisations différentes selon les communes et enfin une analyse sectorisée pour envisager la phase d'harmonisation.

3.1 Des divergences de connaissances et de pratiques mais une motivation partagée

L'intérêt du tri pour les enquêtés

A la question ouverte : " Quel intérêt représente le tri pour vous ?", majoritairement les premiers mots sont en lien direct avec les préoccupations environnementales, les termes les plus énoncés spontanément étant : environnement, écologie, planète, nature. L'idée dominante est de préserver, sauvegarder la nature, sa beauté, sa diversité, éviter la pollution. Ces mots sont souvent accompagnés de la notion d'urgence à stopper "l'effondrement", allant même, pour certains, jusqu'à se demander s'il n'est pas trop tard.

Les termes qui reviennent ensuite le plus souvent sont liés au recyclage et à la préservation des ressources, le tri étant considéré alors comme la possibilité d'une seconde vie pour les déchets (refaire, réparer, transformer) et l'idée d'arrêter la "surproduction". La nécessité de réduire le volume des ordures ménagères est aussi invoquée, appelant un effort collectif au profit de tous. On note aussi des réponses empreintes de bon sens : "parce que c'est possible", "parce que c'est essentiel". Deux personnes ont émis un doute quant à l'efficacité de la chaîne du recyclage après le tri.

La classification des "premiers mots" est représentée dans le tableau ci-dessous :

Figure 9 : Graphique des réponses à la question " Quel intérêt représente le tri pour vous ?" (Source I. Guinaudeau, 2021).

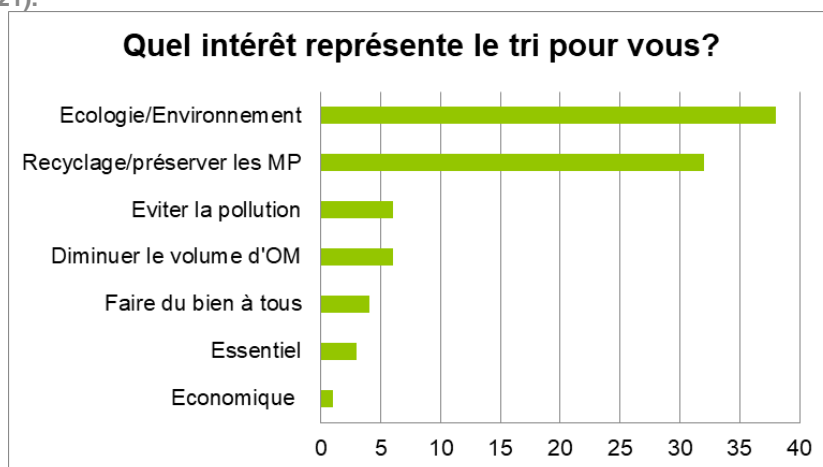
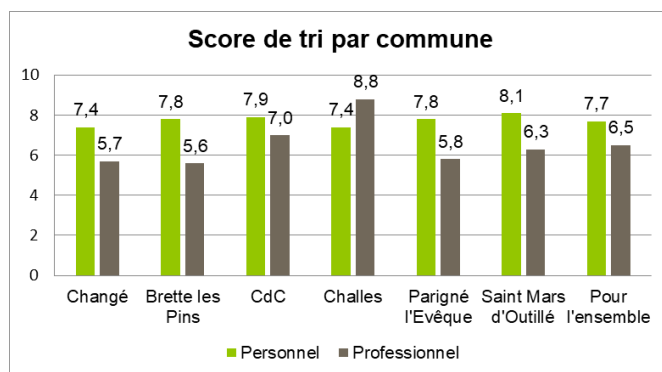


Figure 12 : Graphique des scores de tri par commune, (Source I. Guinaudeau, 2021).



61 % personnes se sont donné un très bon score personnel, entre 8 et 10 (et jusqu'à 11 !). Il est intéressant de noter que le composteur n'est pas vraiment associé à un geste de tri car parmi ces bons scores 36 % n'en n'ont pas.

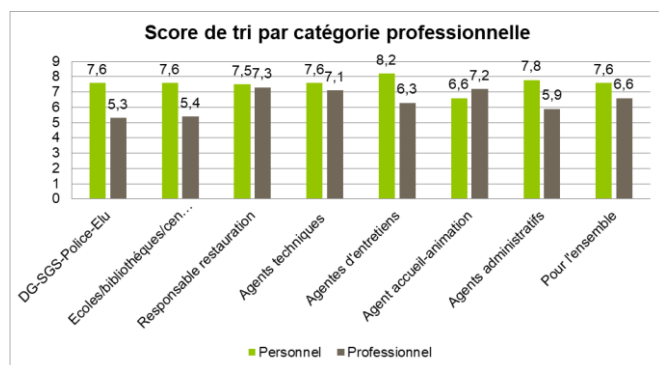
11 personnes se sont donné un score moyen (5 ou 6) :

- 2 personnes ont "avoué" n'être pas intéressées par le tri,
- 4 personnes vivant dans des foyers avec jeunes enfants m'ont signalé remplir le bac jaune plus vite que la collecte et mettre des emballages dans les OM.
- 1 personne car son mari ne le fait pas,
- 4 sont sévères avec elles-mêmes malgré de bonnes pratiques de tri, car elles estiment qu'elles ne sont pas suffisamment dans une démarche d'achat en vrac et de "fait maison" pour diminuer la quantité d'emballage.

Dans toutes les communes, sauf à Challes, les moyennes personnelles sont meilleures que les moyennes professionnelles. Le score personnel le plus bas est de 5 alors que le score professionnel le plus bas est de zéro, 15% des notes du cadre professionnel sont en dessous de la moyenne. Nous pouvons déjà noter au travers de ces réponses, que le tri dans le cadre professionnel n'est pas ressenti comme optimal. Les analyses par communes et par secteurs nous permettront d'en comprendre les raisons.

Une seconde analyse, par catégorie professionnelle nous apporte des renseignements différents et complémentaires. Je me suis plus particulièrement intéressée à l'analyse du score professionnel, car il nous renseigne sur l'état actuel des faits. L'analyse est synthétisée dans le tableau de la figure 14 page suivante.

Figure 13 : Graphique des scores de tri par catégorie professionnelle, (Source I. Guinaudeau, 2021).



Cette lecture nous donne, bien sûr, le même écart entre le tri personnel et le tri professionnel. Cette analyse par secteur professionnel montre que les personnes ne sont pas réfractaires au tri mais plutôt en position passive. Le sujet n'ayant pas encore été traité de façon effective (sauf pour la restauration collective et utilisation des déchèteries par les services techniques), le tri n'est pas optimum et il est jugé comme tel.

Figure 14 : Tableau d'analyse des scores de tri par catégorie professionnelle, (Source I. Guinaudeau, 2021).

Regroupement métiers-fonctions	Positionnement professionnel vis-à-vis des déchets et du tri	Analyse du score
<p>DG- SGS, Elu</p> <p>Police municipale</p>	<p>-position hiérarchique permettant la mise en place et le suivi du tri</p> <p>-autorité pour verbaliser les déchets sauvages et le non respect des consignes des citoyens</p>	<p>score personnel : 7,6 score professionnel : 5,3</p> <p>Le score professionnel est le plus bas, honnête et lucide, il marque le fait que le tri est un "non sujet", à ce jour, alors même que ces fonctions détiennent la plus haute autorité pour le mettre en place.</p>
<p>Agents administratifs</p>	<p>Directement rattachés au DG et SGS, les agents administratifs n'ont pas de consignes particulières, ni de Charte d'utilisation du papier. Des initiatives personnelles de tri du papier sont en place, et une utilisation rationnelle des brouillons, chemises...etc.</p>	<p>score personnel : 7,8 score professionnel : 5,9</p> <p>Le score professionnel est assez bas, en écho au score des responsables (ci-dessous).</p>
<p>Directeur-trices : écoles, école de musique , centre Rabelais.</p> <p>Responsables : bibliothèque, multi accueil, périscolaire</p>	<p>Pas de consignes particulières reçues de la part des mairies, mais une position hiérarchique dans leurs structures qui leur donne la possibilité de mettre en place des fonctionnements et organisations autonomes.</p>	<p>score personnel : 7,6 score professionnel : 5,4</p> <p>Deuxième score professionnel le plus bas, le constat est tout aussi lucide. Malgré des démarches individuelles nombreuses, ces personnes sont en attente d'accompagnement et de consignes pour améliorer la situation et aller plus loin.</p>
<p>Agents d'accueil et d'animation (périscolaire)</p>	<p>Rattachées hiérarchiquement au responsables ci-dessous, les agents d'animation sont en contact direct et quotidien avec les enfants. Elles n'ont pas de consignes particulières mais des pratiques de bon sens.</p>	<p>score personnel : 6,6 score professionnel : 7,2</p> <p>Le score professionnel est parmi les meilleurs car les agents rencontrés sont personnellement très motivés par le tri, et vont jusqu'à le mettre en place s'il n'est pas organisé par leur structure.</p>
<p>Responsable restauration</p>	<p>La restauration scolaire est organisée et équipée pour le tri des emballages à la réception des matières premières, et sensibilisée au tri de préparation et de fin de repas, (voir aussi 3.3 analyse sectorielle)</p>	<p>score personnel : 7,5 score professionnel : 7,3</p> <p>Score professionnel le plus haut, on peut noter que la "possibilité de tri" qui est en cours, ainsi que la sensibilisation, permettent une systématisation et une efficacité du tri. Les acteurs ont conscience des progrès à faire au moment du débarassage.</p>
<p>Responsables et agents techniques</p>	<p>Ces postes sont très concernés par les déchets de travaux et d'entretien. L'utilisation des déchetteries est généralisée. Toutefois le tri dans les ateliers n'est pas optimum,</p>	<p>score personnel : 7,6 score professionnel : 7,1</p> <p>Le score est plutôt bon, mais le constat est partagé qu'il pourrait y avoir des améliorations (rues, ateliers, marché)</p>
<p>Agentes d'entretien</p>	<p>Directement concernées par les déchets, les agentes d'entretien sont au bout de la chaîne et "subissent" les protocoles existants ou pas.</p>	<p>score personnel : 8,2 score professionnel : 6,3</p> <p>Majoritairement sensibilisées et motivées, les agentes d'entretien sont au premier loges pour juger la qualité du tri (ou du non tri), elles sont souvent améliorées du tri.</p>

La satisfaction et la motivation au travail

3 personnes sur 96 m'ont répondu avec une grande sincérité et très spontanément ne trouver aucune satisfaction à leur travail : "rien de particulier", "la satisfaction c'est la fin de la journée, je suis fatiguée, j'ai mal partout, c'est dur le ménage", "le monde professionnel est inintéressant et je n'en attends aucune valorisation, j'ai d'autres centres d'intérêts".

Toutes les autres personnes ont profité de la question pour faire une introspection et l'analyse des réponses peut se synthétiser par catégorie professionnelle.

Figure 15 : Les satisfactions et insatisfactions des interviewés, liées à leurs emplois (Source I. Guinaudeau, 2021).

Agentes d'entretien	Agents des services techniques
<p>satisfactions : Rendre les locaux propres, les bureaux rangés Les temps avec les enfants (restauration scolaire)</p>	<p>satisfactions : L' autonomie, la polyvalence, la créativité (espaces verts) La cohésion d'équipe, l'avancement des travaux</p>
<p>les insatisfactions : Le non respect (élèves, dans les complexes sportifs) La désinfection liée au coronavirus</p>	<p>les insatisfactions : Les incivilités Les lourdeurs administratives</p>
Directrice/directeur : d'écoles, multi accueil, école de musique, centre Rabelais	Animateur/animatrice, éducateur sportif
<p>satisfactions : L'épanouissement des élèves (ou enfants) Les contacts humains : élèves, parents, élus Les projets d'équipe ou de territoire (Rabelais)</p>	<p>satisfactions : Jouer avec les enfants Les voir progresser</p>
<p>les insatisfactions : Les freins et la lourdeur administrative La gestion dans l'urgence de la crise sanitaire, la pression de certains parents</p>	<p>les insatisfactions : Les impacts de la pandémie (distanciation) Le comportement de certains parents</p>
DGS-SG	Responsable restauration scolaire
<p>satisfactions : La gestion de projet, d'équipe Les responsabilités transversales</p>	<p>satisfactions : La confection des repas Faire plaisir aux enfants</p>
<p>les insatisfactions : Le manque de visibilité sur les financements</p>	<p>les insatisfactions : Le gaspillage alimentaire, les retours négatifs La "paperasse"</p>

Nous pouvons noter que la plupart des personnes trouvent des satisfactions dans leur travail, ce qui est confirmé par une grande stabilité professionnelle : par exemple 15 ans d'ancienneté en moyenne chez les agentes d'entretien rencontrées, 10 ans pour les directeurs et directrices (écoles, centre Rabelais, école de musique).

Les insatisfactions qui reviennent le plus chez les agents techniques et d'entretien sont relatives au non-respect de leur travail et les incivilités, venant de l'extérieur (élèves, citoyens).

Ces données sont intéressantes pour le projet de la CC, car il est plus facile de fédérer autour d'un projet des personnes en adéquation avec leur travail et leur environnement.

En conclusion

Il ressort des entretiens que **les personnes sont concernées par le tri**, une partie des agentes d'entretien et d'autres personnes sont déjà proactives sur le sujet.

Les personnes interviewées ont pour la plupart une appréhension très juste des manques d'organisation et d'informations actuelles, ainsi qu'une perception pratique des améliorations à mettre en place.

La motivation est générale pour l'amélioration du tri, avec un bémol quant à l'efficacité que cela pourrait avoir auprès de certains usagers, les agents étant quotidiennement en prise avec le non-respect et l'incivilité ("oui on peut améliorer les choses, mais est-ce que cela sera vraiment fait ?").

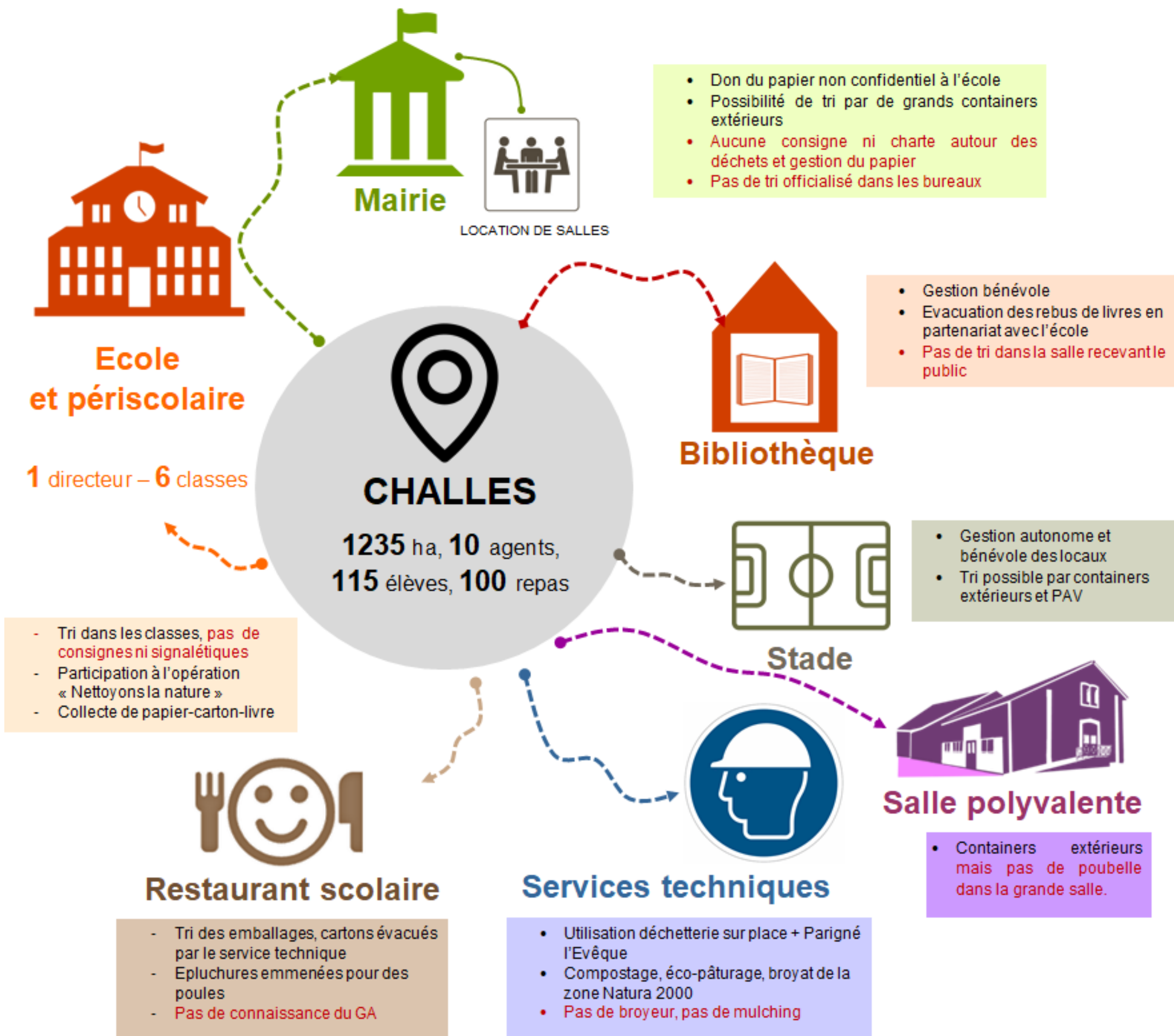
Les agents ont pleinement conscience du fait que le tri des déchets n'est pas uniquement une question de contenants mais qu'il nécessite également des actions d'accompagnement et de sensibilisation.

3.2 Focus par commune : les cailloux et les pépites

Dans cette partie nous allons faire une présentation par commune, en mettant en avant des points positifs et négatifs pour chacune d'elle.

Cela nous permettra de proposer des axes d'améliorations ciblés et de mettre en lumière ce qui aurait avantage à être partagé avec les autres communes.

Cette analyse permettra aussi une meilleure visibilité de chaque situation pour aborder l'analyse sectorielle proposée dans la partie suivante. Les communes sont présentées dans l'ordre croissant du nombre d'habitants, sur les cartes mentales des pages suivantes.



La gestion des déchets et les pratiques de tri au niveau de la commune de Challes sont plutôt bonnes mais reposent sur des initiatives individuelles et du bon sens, et non pas sur un programme volontariste impulsé par la mairie.

Le directeur de l'école est investi et concerné par le sujet, il a mis en place le tri dans les classes, il est à l'initiative de participation à des opérations annuelles à la fois citoyennes et formatrices pour les élèves autour des déchets.

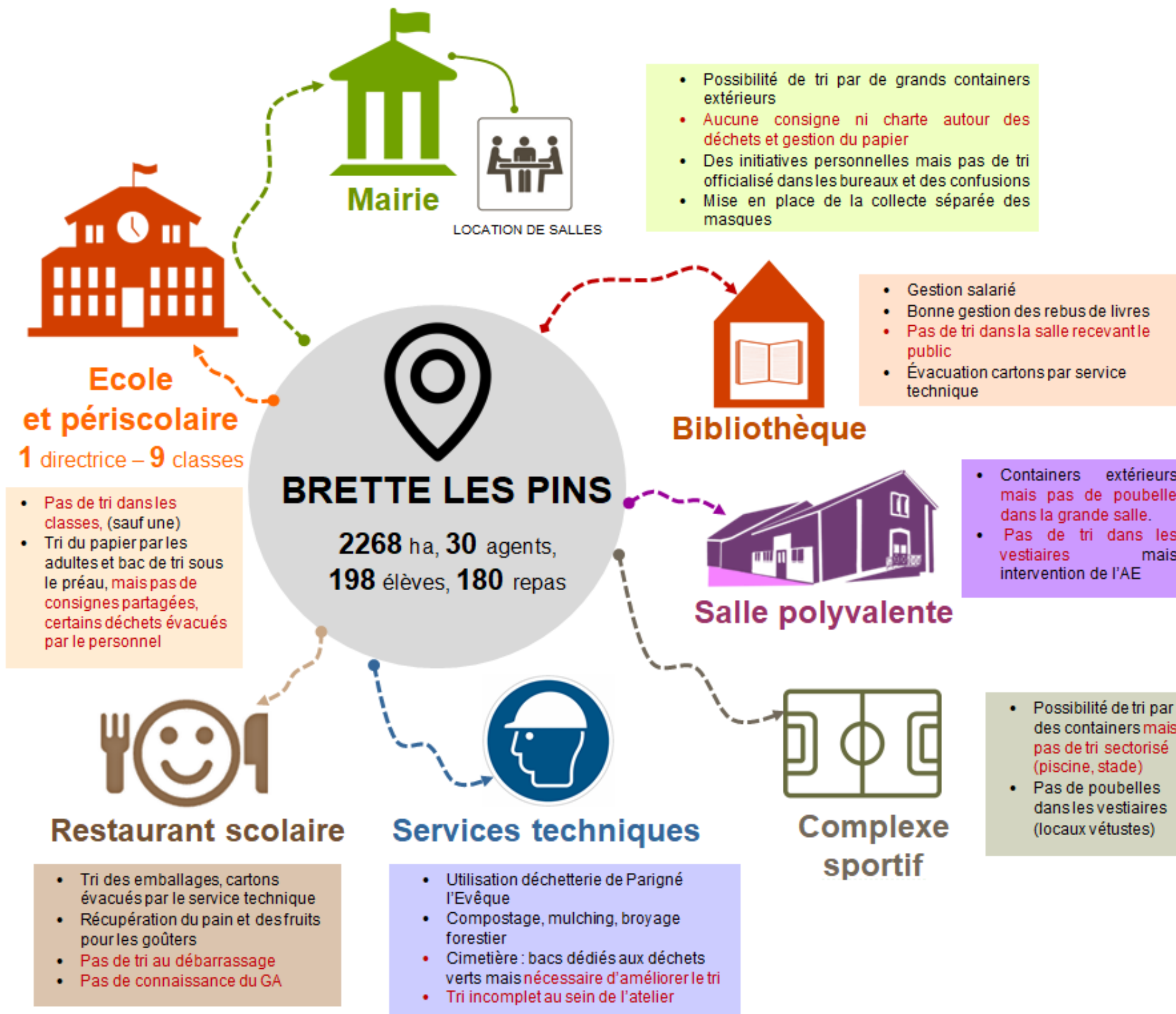
Les agentes d'entretien font le tri dans les poubelles OM de la mairie lors de leur évacuation, et n'hésitent pas à rappeler les locataires de la salle polyvalente si le tri a été mal fait.

La nouvelle responsable de la restauration scolaire est attentive à la qualité et aux quantités préparées.

Le responsable technique déplore de ne pas avoir de broyeur.

L'éco-pâturage (qui donne satisfaction par le gain de temps pour la tonte) est presque un hasard : deux moutons égarés n'ont jamais été réclamés. La petitesse de la commune permet des relations de proximité entre les différents protagonistes et elles sont fluides car la plupart des personnes sont dans le même état d'esprit, mais quid des départs en retraite, des mutations ?

Préconisations. Afin de pérenniser ce fonctionnement, il conviendrait de l'officialiser. Une solution est d'écrire une charte de bon fonctionnement entre les différents services, de rajouter des clauses dans les fiches de postes par exemple, afin que lors de changement de personnel, il y ait une continuité des bonnes pratiques.



S'il existe évidemment partout la possibilité d'évacuer les déchets, le tri sélectif à Brette Les Pins mérite d'être repensé, amélioré et étendu.

Il n'a pas été mis en place dans l'école (sauf pour les adultes), ni à la mairie.

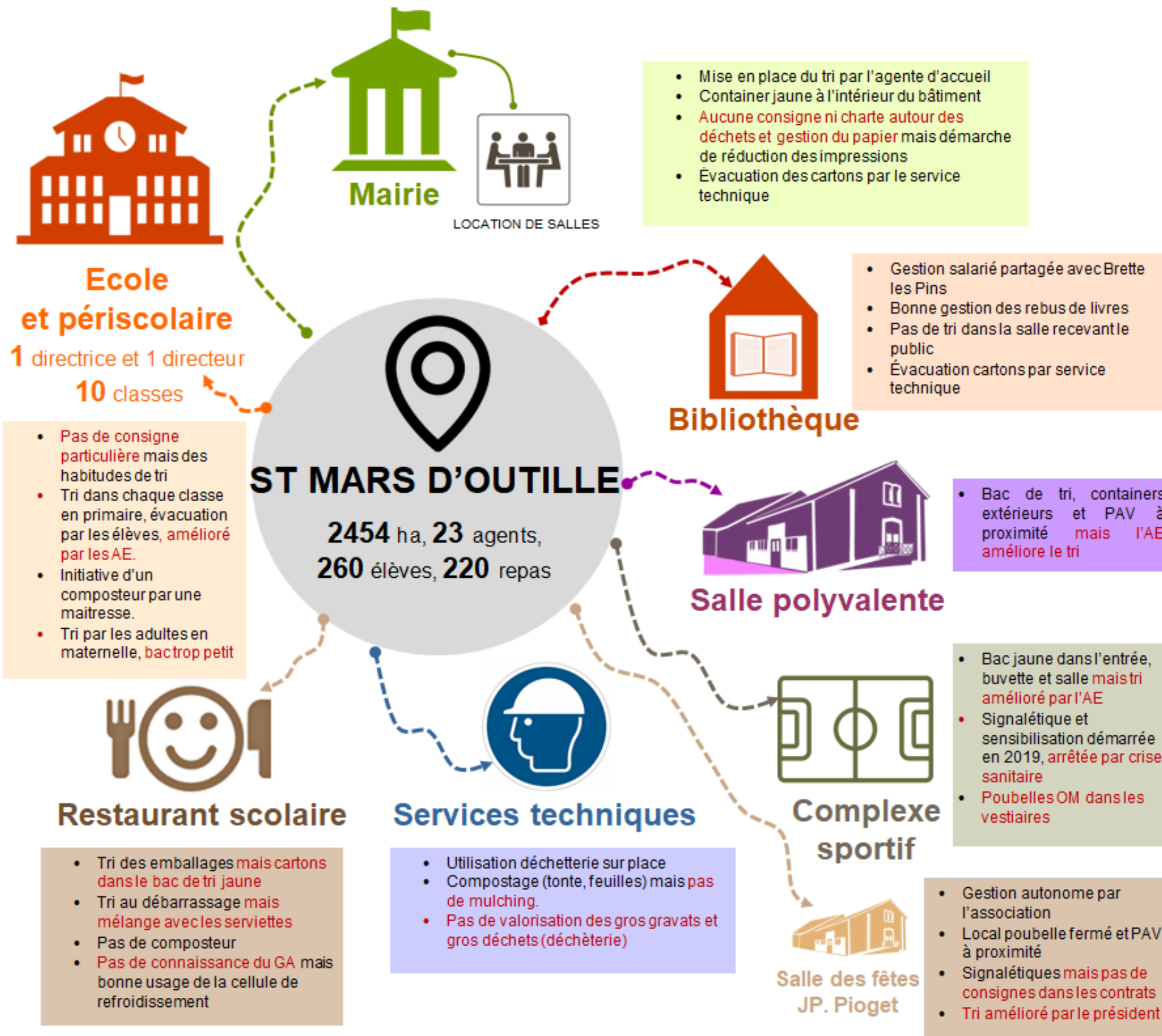
Il n'y a pas de poubelle à l'intérieur de la salle des Glycines, ni dans la grande salle polyvalente (bac extérieurs uniquement).

Au niveau de la restauration le tri est fait correctement au niveau du déballage mais le bac à cartons n'est pas facile à vider pour les agents techniques. Il n'y a pas de tri au niveau du débarrasage.

La bibliothèque possède un bac pour le tri à l'arrière du bâtiment mais il ne bénéficie d'aucune signalétique. Il n'est pas utilisé par la bibliothèque, et très mal par le voisinage (om, branchage, polystyrène ...).

Les bacs de tri extérieurs de la restauration scolaire sont accessibles au public et sont régulièrement « squattés ». Sur le vaste ensemble du terrain du complexe sportif (stade, city stade et skate Park, jeux pour enfants, piscine), certaines zones n'ont pas de poubelles et pour l'ensemble il n'y a pas de possibilité de tri sélectif.

Préconisations. Certains projets à venir, à court ou long terme, sont de bonnes opportunités pour repenser le dispositif de tri sélectif : travaux à la restauration scolaire, réhabilitation de la piscine, réaménagement dans la mairie, renouvellement de poubelles de rues. La volonté commune des élus et des agents va d'autre part faciliter les améliorations et les nouvelles mises en place préconisées dans le plan d'actions général.



Des pratiques de tri ont été mise en place dans différents secteurs de la commune, à l'initiative des agents ou usagers (mairie, écoles, salle des fêtes), elles mériteraient toutefois d'être améliorées pour gagner en efficacité : encore beaucoup de papier dans les poubelles d'om de l'école, des questionnements sur ce qu'on peut trier ou pas au niveau de la maternelle, pas de tri dans la salle de la bibliothèque alors que les rebus de livre sont bien gérés...

Des erreurs aussi ont été relevées au restaurant scolaire (serviettes et gants jetable dans le tri). Une démarche ambitieuse avait démarré pour le complexe sportif, à la demande de l'AE et en partenariat avec l'éducateur sportif (à mi-temps agent techniques) pour mettre de la signalétique et faire de la sensibilisation, elle serait à reprendre à la rentrée prochaine.

Préconisations. Afin d'améliorer et amplifier les démarches existantes, les élus et la nouvelle secrétaire générale peuvent s'appuyer sur les personnes motivées et proactives. Un soutien et un accompagnement permettrait de rectifier les erreurs et pérenniser l'existant.



La commune de Parigné L'Évêque a des fonctionnements bigarrés en ce qui concerne le tri des déchets.

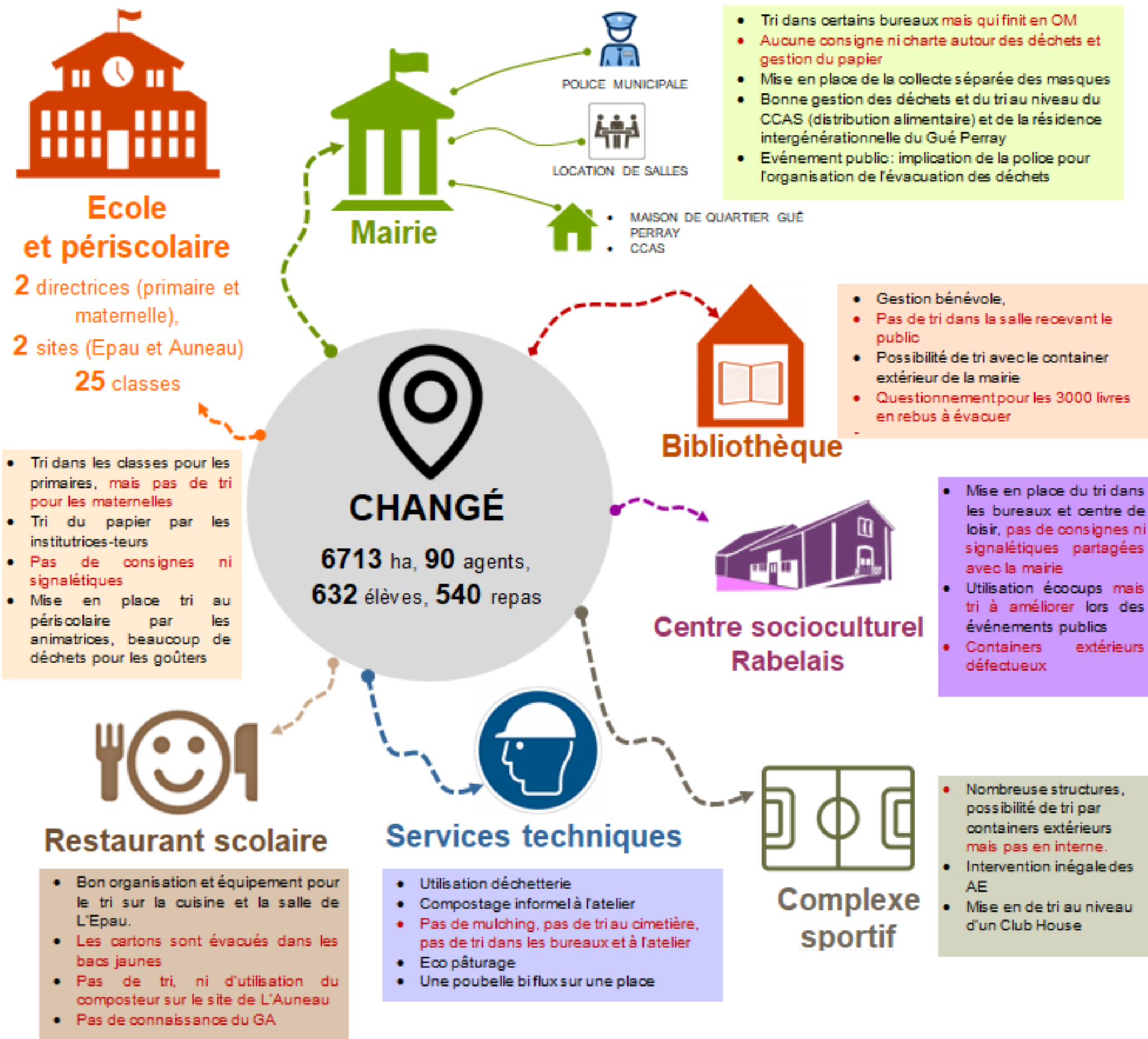
Il n'y a pas de tri dans les bureaux de la mairie, « non sujet » jusque-là, l'enquête a éveillée les consciences. Du tri est mis en place dans les écoles, mais sans organisation commune aux trois écoles, sans signalétique, et « plus ou moins suivi ».

Au service technique, l'organisation est ancrée et efficace, pour les « gros » déchets de gravats, de taille, de coupe d'arbres, de chantiers et d'entretien. La commune adhère même au réseau spécialisé de collecte des déchets d'agrofournitures (ADIVALOR). Mais quand on aborde la gestion plus quotidienne (tonte, retour de marché, salle de pause), on se heurte à des manques (pas de mulching généralisé) et des négligences (au sein de l'atelier).

La restauration scolaire est un modèle de rationalité et d'efficacité pour la gestion des déchets, et pourtant le taux de gaspillage alimentaire n'est pas une donnée suivie et connue.

Préconisations.

Certaines organisations de Parigné L'Évêque gagneraient à être partagées au niveau communautaire car elles répondent à des besoins communs. Un groupe de travail pourrait étudier la possibilité de mutualiser les broyages de gros gravât et forestier (lancement d'un marché tous les 2 ou 3 ans). Une convention de prêt du broyeur pourrait intéresser les autres communes qui n'en sont pas pourvu. L'aménagement du local déchet de la restauration scolaire pourrait être visité, (ou filmé) pour être source d'inspiration. Le tri dans les autres secteurs (école, mairie, médiathèque) ne demande qu'à être amélioré, et le personnel est, pour la plupart, en attente des résultats et des rejaillissements de cette étude.



La commune de Changé a des fonctionnements contrastés en ce qui concerne le tri des déchets. Des initiatives ont été prises dans certains bureaux de la mairie, mais tout fini en OM faute de protocoles partagés, par contre les cartons, les cartouches et les sacs de papier broyés sont évacués par le service technique.

Les écoles ont la particularité d'être localisées sur 2 sites distants de 1.4 km, chacun accueillant à la fois des primaires et des maternelles. Le tri n'est pas institutionnalisé, ni contrôlé, et les pratiques varient : dans chaque classe en primaire (bac ou cartons), évacué par les AE sur le site de l'Auneau et par les institutrices sur celui de l'Epau. Pour les maternelles, il n'y a pas de tri dans les classes mais des bacs bleus mis à disposition dans les salles des maitres, essentiellement pour le papier.

La restauration scolaire est assez bien organisée sur le site de production (l'Epau) tant à la préparation (tri, composteur) qu'au débarrassage (table de tri), mais pas du tout sur le site de l'Auneau ou le composteur n'est pas utilisé et tous les déchets de débarrassage vont en OM. Malgré la présence d'une cellule de refroidissement à l'Epau, les restes des repas non consommés sont jetés.

Le service technique utilise les déchetteries pour l'évacuation des déchets de leurs interventions, mais le tri au niveau de l'atelier (et des bureaux de l'atelier) est négligé, voire inexistant. Depuis peu une personne est dédiée, une journée par semaine, à la collecte de toutes les poubelles OM de la ville. L'utilisation de la seule poubelle bi flux est moyennement satisfaisante, les instructions sont trop nombreuses et pas spécialement adaptées aux déchets que l'on peut trouver dans la rue. L'organisation du CCAS au niveau de la préparation et de la distribution des colis alimentaires est bien maîtrisée, le tri des déchets est parfaitement réalisé, il repose essentiellement sur l'engagement et les pratiques de l' élu qui en a la charge.

De même, l'optimisation actuelle de la gestion des déchets de la résidence intergénérationnelle est le fruit du travail (et de la sensibilité au sujet) de l'animateur sur plusieurs années, elle inclut l'utilisation d'un composteur collectif et un local commun fermé pour les containers om et tri.

Le centre socioculturel Rabelais est dans une démarche de développement durable élargie depuis de nombreuses années, des pratiques de tri sont mises en place, soutenues par la direction, relayées par l'agente d'entretien, mais on y relève des manques (contenants et signalétiques partagés) qui entraînent des incohérences, ne facilitant pas l'assimilation des consignes (le bac bleu est réservé aux verres dans la cuisine, et au papier dans les bureaux).

Préconisations. La commune aurait à gagné à engager une vraie stratégie de gestion de déchets : du matériel identifié et reconnaissable dans tous les bâtiments, un agent dédié, des relais dans les différentes structures, un fort volet de sensibilisation. L'idée est de s'appuyer sur les forces vives et les bonnes pratiques existantes pour les généraliser et les pérenniser.



La Communauté de Communes est sans conteste plus avancée que les communes dans les démarches de dispositif pour le tri sélectif, mais cela reste tout de même incomplet et à améliorer.

Le tri sélectif est instauré dans les bureaux et la salle de pause de l'Hôtel Communautaire mais les contenants ne sont pas identifiés avec les codes couleurs en vigueur et il n'y avait pas de signalétique (jusqu'à l'enquête). On trouve régulièrement des impressions au niveau des photocopieuses qui semblent n'appartenir à personne.

Dans les complexes sportifs (constructions récentes : 2017 pour le Dojo et 2003 pour Ouranos), le tri a été pensé, mais il n'y a aucune signalétique sur les poubelles dédiées et les sacs utilisés sont noirs, portant à confusion. Les AE sont, pour la plupart, parties prenantes de l'amélioration du tri, mais on relève des erreurs fautes de bonnes instructions et des découragements face aux mélanges de tri et de déchets (Ouranos).

Au niveau des ateliers il y a de bonnes pratiques avérées pour ce qui relève des déchets d'interventions mais un besoin de sensibilisation et formation pour le tri au quotidien au sein de l'entrepôt. Un bac de tri extérieur a disparu au niveau du multi accueil de Changé, de même au niveau du local des poubelles de Ouranos (qui a été fracturé). Au cœur de la crise sanitaire, les réponses tardent entraînant des comportements peu exemplaires : plus de tri à Changé (en parti rattrapé par l'AE) et des sacs mis à même le trottoir pour la collecte (Ouranos)...

Il est particulièrement intéressant pour notre étude de noter que même au cœur de la CC, la mise à disposition ne suffit pas. Les poubelles de tri restent des poubelles d'OM si elles ne sont pas accompagnées de signalétiques. La formation des agents et la sensibilisation des usagers est sans cesse à renouveler.

3.3 Analyse transversale et sectorielle : un travail commun pour une meilleure efficacité

Cette seconde analyse, sectorielle, a pour ambition d'amorcer le plan d'action. En effet l'objectif est d'amplifier mais aussi d'harmoniser, autant que faire se peut, les pratiques de tri répertoriées sur l'ensemble du territoire. Cette mise à plat va nous permettre de les "rapprocher", d'identifier les points communs, les divergences et les manques.

Les écoles, le périscolaire, l'école de musique et les centres de loisir : un tri incomplet.

Toutes les écoles ont récupéré d'anciens bacs bleus de la CC, ils étaient utilisés lors de la première mise en place de la collecte en porte à porte sur le territoire.

Leur présence est variée : pas du tout, dans chaque classe, un par couloir, uniquement dans la salle des maitres... Aucune école ne dispose de signalétique pour préciser quels déchets y déposer (papiers et emballages), et il n'est pas systématiquement à côté de la poubelle OM. Certains enseignants les utilisent uniquement pour le papier, persuadés qu'il ne faut pas y mettre les emballages habituellement triés. Les cartons sont déposés dans les bacs de tri extérieur jaune (ce qui n'est pas idéal), ou évacués par les services techniques qui les déposent alors en déchetterie.

Les écoles reçoivent de nombreux catalogues, publicités, journaux de syndicat, parfois le même exemplaire envoyé à chaque enseignant, qui sont d'abord stockés, puis évacués lors des ménages de fin d'année, parfois encore sous blister.

En règle générale, les agentes d'entretien évacuent le contenu des bacs bleus dans les containers de tri jaune, elles améliorent le tri en retirant les erreurs quand elles sont moindres, ce qui est une valeur subjective. Mais s'il y a trop de mélange ("trop de mouchoirs à usage unique surtout l'hiver"), ou par manque de temps, elles ramassent tout dans les sacs d'OM. Les directeurs et directrices sont tous partants pour une amélioration, même si leurs comportements actuels diffèrent vis-à-vis des déchets et du tri : proactif, en questionnement ou passif.

Figure 16 - Photos illustrant la diversité des dispositifs de tri, et l'accumulation de catalogues dans les écoles (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).



*Dans une classe
à Saint Mars d'Outillé*



*Dans une classe
à Parigné L'Évêque*



*Dans un couloir
à Parigné L'Évêque*



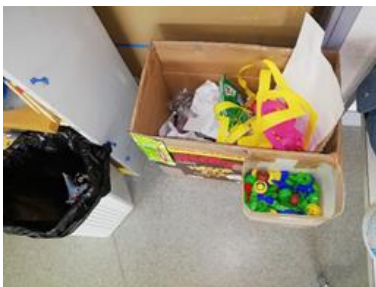
*École maternelle de Parigné
l'Évêque, bureau de la directrice
de maternelle*



*École de Challes, bureau du
directeur*



*Initiative d'une maîtresse à Brette
les Pins*



*Périscolaire à l'école de l'Auneau
de Changé*



*Périscolaire à la maternelle de
Parigné L'évêque*



*Bac de tri dans la tisanerie, école
maternelle Saint Mars d'Outillé*



Par souci de cohérence avec les consignes de tri en cours sur le territoire, l'idéal serait de remplacer les bacs (bleus, rouges, en carton, ou absent) par des caisses ou corbeilles de couleur jaune, couplées à une poubelle noire dans chaque classe.

Des signalétiques différentes, correspondant aux déchets trouvés dans les salles de classe, ou au centre de loisir, ou à l'école de musique, sont à créer et apposer systématiquement. Les enfants retrouveraient ainsi les mêmes contenants partout sur le territoire.

Ces dispositifs, accompagnés d'une sensibilisation partagée entre les encadrants, les élèves et les agentes d'entretien, devraient donner des résultats rapidement car les enfants sont pour la plupart déjà « habitués » à trier. En effet selon l'expression populaire, « ils sont nés avec », le geste de tri, la formation pourra approfondir leurs connaissances sur les différents tris et le devenir des déchets.

Certains encadrants souhaiteraient aller plus loin dans l'implication des élèves, les amenant à prendre en charge le vidage des bacs des classes dans les containers, allant jusqu'à organiser selon un planning la sortie des bacs la veille de la collecte. Ces conduites auraient l'avantage de mettre le traitement des déchets et le tri dans un acte quotidien à la fois essentiel et banal, plutôt que de s'en décharger sur une tierce personne, le rendant presque inexistant.

Chaque école pourrait être équipée de contenants spéciaux pour récolter les piles usagées, facilitant l'évacuation par les services techniques.

Dans certaines communes (Changé et Parigné l'Évêque), le goûter du temps périscolaire est fourni par les parents. Ces goûters nomades sont sources de nombreux déchets d'emballage individuels qui vont pour la plupart directement en OM (non recyclable ou de trop petite taille). Il peut être intéressant pour ces communes de repenser ce dispositif, de proposer des goûters collectifs (et pourquoi pas de production plus locale) et de saisir l'occasion pour faire une communication autour de la réduction des déchets.

Depuis le début de la crise sanitaire, les sèche-mains électriques ou l'utilisation des sèche-mains en tissus ont été remplacés par des essuie-tout à usage unique, augmentant considérablement le budget et la production de déchets non recyclables. Ce sujet ne peut pas être envisagé dans cette étude car il dépend des protocoles sanitaires émis par le Ministère de l'éducation nationale.



A RETENIR

- ★ Remplacement les bacs bleus par des caisses de couleur jaune, couplées à la poubelle OM dans chaque classe.
- ★ Des signalétiques identiques sur les contenants du territoire.
- ★ Possible prise en charge des vidages par les élèves.
- ★ Contenants spéciaux pour piles usagées dans chaque école.
- ★ Proposition de goûters collectifs pour limiter les emballages.

La restauration scolaire : un tri à consolider

Tous les restaurants scolaires ont le souci du tri tout au long de la chaîne de production des repas : de la réception des matières premières au débarrassage des tables, mais avec des organisations et des efficacités contrastées (figure 19).

Le tri est assez efficient en ce qui concerne la première partie, pour les emballages : réception, déballage, préparation. Avec un bémol pour les cartons, qui sont triés à part et évacués par le service technique vers les déchetteries uniquement dans deux communes : Parigné l'Évêque et Brette Les Pins, et mélangés avec la collecte sélective dans les autres communes. L'organisation est optimale à Parigné l'Évêque avec l'utilisation d'un "bac palette" facile à évacuer et vider, tandis qu'à Brette les Pins, la taille du container est contraignante pour les agents techniques qui doivent le vider "à la main", comme évoqué dans l'analyse par commune.

Figure 17 - Dispositif d'évacuation des cartons (Source I. Guinaudeau, mars-mai 2021).



*Parigné L'Évêque,
le bac pour les cartons.*



*Brette les Pins,
intérieur du container à cartons.*



*Saint Mars D'outillé, les
cartons sont dans le bac de
tri sélectif.*

La crise sanitaire a entraîné des modifications de fonctionnement inégales (protocoles sanitaires) au niveau du service et du débarrassage, entraînant selon les communes un recul de la participation des enfants au service (service à l'assiette généralisé) et au débarrassage : arrêt total de l'utilisation de la table de tri dans la salle de l'Épau à Changé alors qu'elles sont maintenues à Parigné L'Évêque et à Saint Mars d'Outillé.

Au-delà de ces changements momentanés (perturbants, entraînant plus de travail et plus de gaspillage alimentaire), c'est la qualité et la destination du tri en général qui nous intéressent, et les erreurs ou pertes observées.

À Saint Mars d'Outillé, le tri des emballages individuels est fait consciencieusement (pot de yaourts vides, emballage de fromage...) et évacué via le container de tri sélectif... mais mélangé avec les serviettes en papier et les gants jetables, annulant complètement l'effort.

A Brette les Pins, le 29 avril, le plat principal est végétarien et le dessert en pot de yaourt individuel. Le débarrassage est effectué par les agentes, lors d'étapes bien différenciées. Le restaurant scolaire ne dispose pas de composteur et les pots de yaourts entraînent trop de salissures dans le bac de tri. Résultat : tous ces déchets sont jetés dans les OM alors même qu'ils pourraient être mieux valorisés (compostage et collecte sélective).

De plus, "hors covid", la responsable commande des yaourts et du fromage blanc en seaux consignés le plus souvent possible, limitant les déchets d'emballages jetables individuels, mais les ramequins sont actuellement utilisés pour préparer les entrées et les yaourts sont achetés plus souvent emballés individuellement.

Figure 18 - Débarrassage à Brette les Pins (Source I. Guinaudeau, avril 2021).



reste des assiettes



les pots de yaourt



évacuation dans les OM

Les restes de repas intacts, c'est-à-dire qui ne sont pas passés en salle, peuvent être refroidis et resservis à condition d'être équipé d'une cellule de refroidissement. Les communes de Brette les Pins et Challes n'en ont pas, les restes sont donc jetés systématiquement. Les trois autres communes (Changé, Parigné l'Évêque et Saint Mars d'Outillé) sont équipées mais en font des usages différents :

- Sur Changé, elle n'est pas utilisée à cet effet, car le responsable ne voit pas comment repasser ces restes sur un autre service sans pouvoir en proposer à tous les enfants.
- Pour des raisons similaires, le responsable de Parigné l'Évêque l'utilise uniquement du mardi vers le mercredi, les repas concernent alors les mercredis loisirs.
- Tandis qu'à Saint Mars d'Outillé, la responsable intègre très naturellement dans son service les reliquats de la veille.

Figure 19 -Photographies des différentes organisations de tri et d'évacuation de déchets des restaurants scolaires (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).



Table de tri à Changé (salle de l'Epau)



Table de tri à Parigné L'Évêque



Table de tri à Saint Mars d'Outillé



Local déchets de Parigné l'Évêque.



Aire d'évacuation des déchets à Brette les Pins, le bac bleu est réservé aux cartons



Challes, les pots de yaourts sont mis dans un sac



Composteur à Parigné L'Évêque.



Composteur à Changé, école de l'Epau.



Composteur à Changé, école de L'Auneau, non utilisé par la restauration scolaire.

Quatre restaurants sur les cinq font partie de la Charte Qualité Proximité, (et l'adhésion de Challes est en cours). C'est un réseau mis en place par le Pays du Mans pour valoriser et favoriser le développement des circuits alimentaires de proximité. Dans ce cadre, le Pays du Mans accompagne (entre autres) les restaurants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la diminution et la valorisation des déchets (composteurs de Changé et Parigné L'évêque). Bien que des campagnes collectives de pesées du gaspillage alimentaire aient été effectuées les années précédentes, aucun des responsables n'avait en tête le taux de gaspillage de son restaurant.



Des solutions à partager

Cette analyse transversale met en lumière la nécessité d'un nouvel accompagnement (la crise sanitaire a stoppé les réunions d'échanges organisées au sein de la Charte Qualité Proximité) pour mettre à jour les connaissances, et partager les bonnes pratiques. Il pourrait être envisagé un groupe de travail temporaire à l'échelle communautaire, qui aurait du sens suite à cet état des lieux, mais toujours dans le cadre de la Charte Qualité Proximité.

Les points à reprendre ou améliorer sont les suivants :



A RETENIR

- * Rappel sur le tri des emballages de réception et leurs destinations (séparer les cartons)
- * Mise à jour des consignes de tri du débarrassage : ce qui se trie, ce qui se jette, dans quelles conditions. Optimisation des tables de tri avec une bonne signalétique
- * Échange de pratiques pour l'utilisation des cellules de refroidissement
- * Optimisation de l'utilisation des composteurs, installation dans les communes dépourvues
- * Comment réduire les emballages de réceptions : notifications dans les marchés, négociations communes...
- * Mise en place de protocole de suivi et réduction du gaspillage alimentaire
- * Visite du restaurant de Parigné L'évêque pour s'inspirer de ses organisations

Les mairies, l'hôtel communautaire et les services rattachés : du tri perdu

- **Dans les bureaux**

Le tri qui est réalisé dans les bureaux des mairies n'est pas une démarche institutionnalisée par les DG et SGS, mais relève d'initiatives personnelles d'agentes administratives, et/ou de l'intervention des agentes d'entretiens, sauf pour l'Hôtel Communautaire où il est à l'initiative de Karine Leroy, Responsable du service Environnement.

Au niveau du matériel, on relève des contenants variés, corbeilles de bureau classiques, des bacs bleus, des cartons (voir Figure 20). À l'Hôtel Communautaire certains agents ont une petite poubelle OM sur leur bureau, la corbeille sous le bureau servant alors uniquement pour le tri. Mais dans d'autres bureaux c'est l'agente d'entretien (AE) qui fait le tri dans la corbeille si besoin.

Aucune signalétique, ni charte ne sont partagées. A Brette les Pins, l'agente à l'accueil souhaite bien faire mais se pose beaucoup de questions, en particulier sur la taille des déchets depuis qu'une communication a été faite sur le calendrier des collectes, et qu'elle reconnaît ne pas savoir interpréter. (Figure 21).

Communes	Tri ?
Brette Les Pins	Mise en place par AA et amélioré par AE au rez de chaussée, mais pas pour les bureaux de l'étage.
Challes	Tri réalisé par l'AE
Changé	Initiatives individuelles, évacués en OM
CC	Tri généralisé, amélioré par AE
Parigné L'Évêque	Pas de tri
Saint Mars d'Outillé	Mise en place par l'AA au niveau de l'accueil

- **Les bibliothèques et la médiathèque du territoire**

Elles dépendent des mairies, deux sont gérées de façon encore totalement bénévole (Changé et Challes). On trouve partout la possibilité de tri par des bacs extérieurs (ou en sous-sol pour Parigné L'Évêque), mais aucune ne permet un tri de proximité dans la salle recevant le public. Les déchets sont moindres, un peu de papier et quelques emballages mais ils vont en OM.

Les inscriptions sont dématérialisées, générant ainsi peu de papier. Les bibliothèques pratiquent chaque année des désherbages (action de retirer des livres et des magazines pour permettre le renouvellement), il est géré au mieux par chacune d'entre elles (vente, dons et en dernier lieux rebus dans le bac de

recyclage), seule la bibliothèque de Changé a un stock de 3000 livres à évacuer. Il est tout à fait possible de passer par la collecte de tri du territoire.

- **Les locations de salle**

Les contrats entre les mairies et les usagers pour les locations des salles mentionne la responsabilité d'évacuation des déchets mais pas spécifiquement le tri. Lors de l'état des lieux, les recommandations et les dispositifs sont verbaux. Toutefois, si chaque salle propose la possibilité de tri par des containers extérieurs, ils ne comportent aucune signalétique.

À l'intérieur des bâtiments on retrouve dans certains cas les bacs bleus, toujours sans signalétique, et parfois des affiches, peu nombreuses (Saint Mars d'outillé et Brette les Pins), incomplètes et non positionnées stratégiquement. Suivant leurs personnalités, des personnes en charge de l'état des lieux et du ménage vont oser faire rappeler les locataires pour refaire le tri. Certaines AE interviennent pour changer les sacs de bacs (remettre des OM dans le tri ou inversement).

Figure 20 - : Photos illustrant la diversité des contenants et des affichages dans les mairies et les locations de salles (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).



Mairie de Changé, sous un bureau



Mairie de Brette les Pins



Local de la photocopieuse de l'Hôtel communautaire



Mairie de Saint Mars d'Outillé



Mairie de Parigné L'Évêque



Mairie de Challes



Affichage pour le tri, salle polyvalente de St Mars d'Outillé



Affichage pour le tri Salle Cossard à Saint Mars d'Outillé



Petites poubelles d'OM sur un bureau de l'Hôtel Communautaire

Figure 21 - Aperçu d'une part de l'affiche-calendrier de tri de Brette les Pins (Source Mairie de Brette les Pins, mars 2021).

BRETTE-LES-PINS 2021

MISSION : MEILLEUR TRI DES DÉCHETS

6 CM

6 CM

Détachez cette partie pour mesurer votre emballage ou votre papier.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS DE MOINS DE 6 CM SONT TROP PETITS POUR ÊTRE TRIÉS. S'ILS PASSENT À TRAVERS CE GABARIT QUEL QUE SOIT LE SENS DANS LEQUEL VOUS LES METTEZ, JETEZ-LES AUX ORDURES MÉNAGÈRES, PAS DANS LE BAC JAUNE.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER
V 01	L 01	L 01	J 01	S 01	M 01	J 01	D 01	M 01	V 01	L 01	M 01	S 01
S 02	M 02	M 02	V 02	D 02	M 02	V 02	L 02	J 02	S 02	M 02	J 02	D 02
D 03	M 03	M 03	S 03	L 03	J 03	S 03	M 03	V 03	D 03	M 03	V 03	L 03
L 04	J 04	J 04	D 04	M 04	V 04	D 04	M 04	S 04	L 04	J 04	S 04	M 04
M 05	V 05	V 05	L 05	M 05	S 05	L 05	J 05	D 05	M 05	V 05	D 05	M 05

Inception sur papier écologique



Des solutions à partager

Tout comme dans les écoles, l'harmonisation des contenants permettrait de marquer le territoire et serait une première incitation au tri.

L'idée serait de doubler toutes les poubelles de bureau avec une corbeille de bureau jaune comportant une signalétique adaptée (emballage et papier), et d'équiper les espaces des photocopieuses, soit avec les bacs bleus existants (qui correspondraient alors au code couleur de tri du papier), soit avec d'autres plus petits, selon l'espace disponible.

Cette démarche devrait bien sûr être accompagnée d'une sensibilisation des agents administratifs et des agentes d'entretien. (Projet de sensibilisation détaillé en partie 4.1.4).

Pour et avec les AE, l'organisation des chariots de ménage, ou de l'organisation du vidage des poubelles sera à repenser. Le sac du chariot peut en effet être remplacé par un sac de tri sélectif car les déchets dominants des bureaux (papier, emballages) sont à trier. Mais un sac pour les OM reste indispensable pour les déchets des sanitaires et des salles de pause, de plus petite taille, il pourrait être accroché au chariot sur le côté.

En ce qui concerne les locations des salles, des notifications spécifiques sur le tri peuvent être rajoutées dans les contrats de location et la caution de la location peut être aussi assujettie au respect de ce tri (ce qui nécessite bien sûr des opérations de contrôles).

Pour un meilleur résultat, un équipement de proximité, à l'intérieur des bâtiments, est aussi à mettre à disposition, par exemple des porte-sacs différenciés (jaune/gris) et des bacs verts (pour emmener le verre au PAV) afin de rendre le tri plus facile.

Enfin, un aspect essentiel est l'appropriation de la thématique par les DG et SGS. La sensibilisation et/ou la formation devra amener chacun à l'intégrer comme un sujet à part entière. Ce point sera développé dans la partie 4.



A RETENIR

- ★ Harmoniser les contenants.
- ★ Doubler les poubelles de bureau avec une corbeille jaune.
- ★ Équiper les espaces photocopieuses avec des bacs bleus.
- ★ Repenser l'organisation des chariots de ménage des agentes d'entretien.
- ★ Mettre à jour les contrats de location des salles avec des notifications spécifiques sur le tri.
- ★ Sensibiliser et/ou former les DG et SGS.

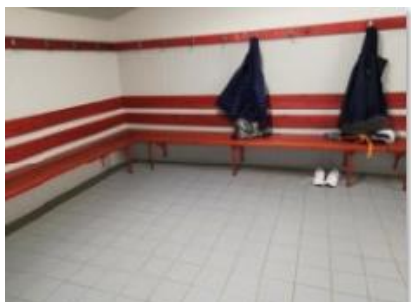
Les complexes sportifs : des démarches inachevées

Dans les complexes sportifs aussi, les propositions sont variées d'une commune à l'autre. Chaque complexe est équipé de grands containers pour les OM et pour le tri. Le tri de proximité dans les salles ou les gradins est possible à Saint Mars d'Outillé, et dans les deux équipements communautaires (salle Ouranos de Parigné L'Évêque et Dojo de Changé), mais l'efficacité est relative selon les témoignages des AE. LA photo du Dojo de Changé de la Figure 22 montre le déficit de signalétique. À Saint Mars d'Outillé la communication est inversée : on indique au-dessus des poubelles ce qu'il ne faut pas y mettre. De façon générale, les vestiaires sont équipés de poubelles pour les OM, ou restent sans poubelle.

Les espaces buvettes ou club house, sont mieux équipés pour le tri, grands containers, bacs bleus ou autres contenants achetés par les clubs de sport, les AE relèvent toutefois des erreurs et des débordements lors des rencontres sportives (l'inactivité sportive dut au confinement ne m'a pas permis de vérifier visuellement ces faits).

Les AE ont plutôt tendance à faire le tri car les déchets déposés dans les complexes sportifs ne sont quasiment que des emballages : bouteilles plastiques, emballages alimentaires, flacons de shampoing et gels douche. Certaines se lassent toutefois, et quand il y en a trop (après les matchs) elles mettent tous en OM. Sur le site d'Ouranos, l'une d'entre elle s'est coupée profondément en plongeant sa main dans un sac d'OM et l'on ne l'y reprendra plus.

Figure 22 - Photos illustrant la diversité des poubelles dans les complexes sportifs (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).



Changé, un vestiaire sans poubelle.



Changé, Dojo, poubelle de tri isolée.



Parigné, gymnase..



Parigné, l'intérieur d'une poubelle dans la Halle au



Parigné l'Évêque, poubelle dans la salle de ping pong Orion



Parigné, mise en place du tri à l'espace buvette d'Orion



Des solutions à partager

Dans les complexes sportifs, partout où c'est possible, la solution la plus simple est d'installer deux supports muraux (facile d'utilisation aussi pour les AE) : un avec un couvercle et un sac jaune pour le tri, avec un couvercle et un sac noir pour les OM. Il ne faut pas oublier de les signaler par des affiches au-dessus et de mettre les instructions de tri adaptées.

Par souci d'harmonisation et pour simplifier l'assimilation, les porte-sacs orange existants (Parigné L'Évêque) pourraient être repeints ou recouverts d'un autocollant. L'équipement des vestiaires est tout aussi indispensable, des poubelles simples à pédales mais toujours avec les codes couleurs adaptés seraient appropriées, mais cela peut être aussi des portes sacs muraux. En partenariat avec les clubs, l'équipement de buvettes est aussi à améliorer.

Tous ces équipements devront être accompagnés d'une communication et d'une sensibilisation d'envergure : les associations, les usagers, les AE, les écoles, collèges et lycées seront à mettre dans la boucle.



A RETENIR

- * Installer des supports muraux en duo.
- * Repeindre les porte-sacs orange existants et les recouvrir d'un autocollant.
- * Équiper les vestiaires.
- * Améliorer l'équipement des buvettes.
- * Communiquer et sensibiliser largement.

Les services techniques : des problématiques communes mais des pratiques diverses

Tous les services techniques utilisent les déchèteries du territoire pour leurs déchets de travaux, d'entretien de la voirie et des espaces verts (rappel : 4 déchèteries pour cinq communes, dont une communautaire). Les autres organisations et pratiques sont rassemblées dans le tableau ci-dessous :

Figure 23 - Tableau synthétique des réponses des services techniques (Source I. Guinaudeau, août 2021).

	Brette les Pins	Challes	Changé	CC	Parigné L'Évêque	Saint Mars d'Outillé
Eco pâturage	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Broyeur	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Intervention broyeur forestier	✓	✗	✗	✗	✓	✗
Intervention Broyeurs gravats	✗	✗	✗	✗	✓	✗
Tri déchet vert au cimetière	Oui mais non satisfaisant	Oui mais non satisfaisant	✗	NC	Oui, assez satisfaisant	✗
Poubelle Bi flux	✗	✗	1, en ville	2, zone industrielle	✗	✗
Tri à l'atelier	A améliorer	Satisfaisant	Non satisfaisant	A améliorer	A améliorer	Satisfaisant

En ce qui concerne les déchets de rue et sur les espaces publics communs (City stade, Skatepark, Pumptrack, plan d'eau, parcours santé, piscine), qu'ils soient communaux ou communautaires, tous sont équipés de poubelles d'extérieurs mono flux (sauf une au Pumptrack de Changé). Ces poubelles sont vidées par les agents techniques, et évacuées en OM alors qu'on y trouve essentiellement des déchets qui pourraient être triés : cannettes, emballages, bouteilles en plastique et en verre, papier...

Figure 24 - Photos illustrant différents contenants et pratiques des ateliers du territoire (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).



*Intérieur poubelle de rue
Brette les Pins*



*Poubelle bi flux sur la zone
industrielle, CC*



*Intérieur poubelle de rue
Challes*



Cimetière Parigné



*Intérieur poubelle City Stade
Challes*



*Intérieur poubelle cimetière de
Saint Mars, pas de tri*



*Intérieur bac OM des ateliers de
Changé*



Broyeur de Parigné l'Évêque



Compost de Brette les Pins



Des solutions à partager

L'idée émergente, au vu de cet état des lieux, est de créer un groupe de travail (ou de progrès, ou de développement...) entre ces différents services, afin d'envisager des échanges de pratiques et des conventions de partenariat.

En effet, si aucune des communes ne coche toutes les cases, il y a sur le groupe de quoi répondre à l'ensemble des problématiques déchets des services techniques.

Les pistes sont nombreuses :

- Étude de faisabilité d'utilisation du broyeur de Parigné l'Évêque par les autres communes,
- Comment passer sa commune tout en mulching,
- Avantage et limite de l'éco pâturage,
- Équipement des cimetières pour favoriser le tri des déchets végétaux,
- Intervention à l'échelle communautaire des broyeurs forestiers et de gravats.

Ce groupe pourra aussi travailler sur le sujet, plus sensible, de la formation et sensibilisation des agents techniques pour améliorer le tri au sein des ateliers. En effet si les déchets de retour d'intervention sont (a priori et dans la plupart des cas) évacués en déchèterie, vendus (ferraille), ou emportés par des entreprises spécialisés (amiante), il n'en est pas de même au sein des ateliers. Les témoignages des responsables sont éloquentes : « difficile de faire changer des comportements ancrés depuis des dizaines d'années », « ils ne font pas tous bien... », « Certains s'en foutent... ». Propos confirmés par l'exploration des containers.

C'est aussi avec les services techniques que le dossier des poubelles bi-flux pour les rues et les espaces publics est à travailler. Sur le principe ils sont d'accord, c'est la solution pour donner la possibilité de trier. Mais ils sont pour la plupart très sceptiques sur leur efficacité (« ou alors, avec vraiment beaucoup de pédagogie », « déjà, on est content quand c'est dans les poubelles et pas par terre ». Le deuxième frein est sur le choix des poubelles, et des emplacements : comment harmoniser avec l'existant ?



A RETENIR

- ★ Créer des groupes de travail entre les différents services
- ★ Envisager des échanges de pratiques et des conventions de partenariats
- ★ Travailler sur le sujet de la formation et de la sensibilisation des agents techniques

Le Centre Rabelais : une démarche de développement durable précurseur, à partager et soutenir

Le Centre socioculturel Rabelais (Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire reconnue d'intérêt général depuis 2017)¹⁷, est implanté sur le territoire depuis plus de 30 ans. Il est un acteur essentiel et constitutionnel de la vie sociale et culturelle du territoire. Il est relié par des conventions de partenariats et d'objectifs avec les collectivités de son territoire ([voir annexe 6](#), extrait du document « Projet de territoire 2019-2022 », page 6 à 8, présentation de l'association et des conventions).

Le Centre est engagé dans une démarche de développement durable depuis de nombreuses années, sous l'impulsion de son directeur Luc Breteau, en écho aux évolutions sociétales, et à la demande des citoyens acteurs, bénévoles ou utilisateurs des lieux. Cette démarche n'est pas traitée comme un sujet à part mais intégrée au quotidien dans toutes les actions et projets.

- Utilisation de papier recyclé intégré au budget depuis 20 ans,
- Utilisation de couches bio dans les multi accueil depuis 10 ans,
- Utilisation d'ecocups depuis 7 ans,
- Utilisation de lampes basse tension dans la grande salle de spectacle (réalisation sur 3 ans),
- Réflexion de fond et redéfinition de la politique de communication : réductions des imprimés (plus de publication électronique), impressions relocalisées (Société Mancelle Galaxy Imprimeurs) labellisées PEFC et Imprim'Vert¹⁸,
- Participation à la commission animée par le Pays du Mans pour le PCAET,
- Mise en place d'atelier Brico solidaire en 2019, pour réparer, réutiliser, et lutter contre l'obsolescence, avec un projet sous-jacent de recyclerie,
- Proposition d'ateliers de réalisations de produits cosmétiques et ménagers maison,
- Projet en cours d'isolation des bâtiments.

En ce qui concerne la gestion des déchets, le tri a été mis en place « avec les moyens du bord », on retrouve des bacs bleus (pour différents usages), des cartons, très peu de signalétique.

Le tri étant encouragé par la direction et partagée par l'équipe, l'AE est aussi très partie prenante et rectifie les erreurs. Toutefois, lors des nombreux moments de forte affluence (centre de loisirs, animations culturelles), une partie du tri n'est pas réalisée et part dans les OM.

¹⁷ ... le centre socioculturel François Rabelais est un espace d'animation globale aux champs d'intervention multiples : animation et service petite enfance, enfance jeunesse, famille, loisirs créatifs et pratiques amateurs, soutien à la vie associative, animation culturelle du territoire ..., extrait du « Projet Social 2019-2022 », octobre 2019.

¹⁸ La certification PEFC du papier atteste du respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts », site : <https://www.pefc-france.org/>. La marque Imprim'Vert® a pour objectif de favoriser la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement, site : <http://www.imprimvert.fr/>

Une expérimentation de couches lavables, proposée par la Communauté de Communes, a été abandonnée dans un climat tendu, faute de consensus entre les différents acteurs.

Figure 25 - Des dispositifs de tri au Centre Rabelais (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).



Bac bleu pour le papier



Bac bleu pour le verre



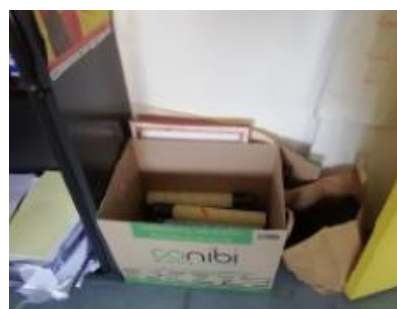
Bac bleu pour le tri emballage et papier



Poubelles de tri dans une salle de l'espace centre de loisir.



Poubelle OM isolée



Carton pour le papier dans un bureau



Des attentes et des propositions

Le Centre Rabelais serait très intéressé par une solution partagée avec la Communauté de Commune autour de la gestion des déchets. Il semble important d'avoir des poubelles dédiées, reconnaissables et estampillées « Communauté de communes ». Une bonne signalétique et un accompagnement permettraient d'entériner leurs bons usages. Une telle démarche s'inscrirait avec cohérence dans le quotidien des activités du Centre.

Ce soutien renforcera le positionnement du Centre dans sa démarche globale de développement durable, tout en répondant aux attentes des usagers.

Au vu de leurs réflexions, encore floues mais communes, autour d'une recyclerie, on peut imaginer un travail en partenariat entre le Centre Rabelais et la CC.

Enfin, de par son expérience en ce domaine, le Centre pourrait participer à un groupe de réflexion intercommunal autour de l'achat et la consommation de papier recyclé et de la limitation des impressions.



A RETENIR

- * Mise en place d'une solution partagée avec la CC
- * Réflexion autour d'une recyclerie en partenariat avec la CC
- * Mise en place d'un groupe de réflexion intercommunal autour de la gestion du papier

3.4 Conclusion de l'analyse : une opportunité d'amélioration

En conclusion de cette analyse, nous pouvons observer qu'il y a du tri, certes, mais un peu, beaucoup ou pas du tout... Il n'y a pas eu à ce jour de politique intrinsèque de gestion des déchets et d'optimisation du tri par commune et encore moins harmonisée à l'échelle de la Communauté de Communes.

- Il n'y a pas de protocole, de consignes ou de charte partagée dans aucune des communes : que ce soit avec les employés, avec les écoles, avec les associations, dans les contrats de location...
- Il existe des possibilités de tri par containers extérieurs et PAV pratiquement partout, mais pas avec des contenants bien identifiés et de proximité, partout, à l'intérieur des locaux.
- Il y a des initiatives de tri, incomplètes car elles n'ont pas été établies en concertation avec tous les protagonistes (ex : tri du papier dans des bureaux mais évacuation dans les OM).
- Certaines agentes d'entretien font du tri dans les poubelles OM, quand d'autres s'y refusent (« je suis au bout de la chaîne, ce n'est pas mon rôle », « personne ne respecte, je ne suis pas la boniche »).
- Très majoritairement, les agents et toutes les personnes rencontrées sont déjà sensibilisés au tri.

Le sentiment est partagé qu'il est possible et souhaitable de faire mieux : « oui, mais comment ? Je suis preneuse d'idée ! », « une évidence, on ne se pose plus la question du tri mais comment et quoi trier ? ».

Les élus communautaires ont montré un vif intérêt à la présentation du diagnostic lors de la commission environnement élargie du 03/06/2021 ([voir annexe 7](#)). Ils souhaitent engager des actions pour améliorer la situation, se mettre en conformité avec la loi et montrer l'exemple à leurs administrés. Ils ont besoin pour cela d'avoir d'une feuille de route : estimations des coûts de matériel, de communication, temps d'animation nécessaire ?

C'est ce que nous allons développer dans la quatrième partie.

4 Stratégie d'actions pour améliorer les pratiques : comment mobiliser ?

L'état des lieux du territoire montre un positionnement des personnes interviewées en adéquation avec des études réalisées ces dernières années sur la volonté et les pratiques de tri des français.

Pour exemple : (voir aussi dans le 2.1.2 étude de CITEO durant le confinement)

Dans un sondage INC (juillet 2019), "Enquête sur les habitudes de consommation responsable"¹⁹, à la question : "Pour chaque démarche suivante, vous arrive-t-il de la pratiquer ?" 96% répondent faire le tri de leurs déchets systématiquement ou régulièrement. Dans un sondage IFOP (septembre 2020), "Les Français et le développement durable"²⁰, à la question : "Et plus précisément, pour agir à votre niveau en faveur du développement durable, dans quelle mesure réalisez-vous les actions suivantes ? ", 88% des personnes répondent : "faire le tri systématiquement de ces déchets".

Mais ce geste de tri n'est pas systématique en dehors des foyers, le constat est qu'il n'y a pas encore de continuité entre l'espace privé et l'espace public car les pratiques ne sont pas institutionnalisées. Il y a encore peu de recherches sur le tri effectué en dehors du foyer (ERP, lieux de travail) et je n'ai pas trouvé de sondages ou d'études spécifiques avec des chiffres à l'appui.

Sur le site Optigede²¹, on trouve des retours d'expériences (et un guide), issus de mise en place par des collectivités de démarches Éco-exemplaire réalisées entre 2012 et 2015 (actions réalisées lors de l'accompagnement pour les plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage»), mais pas d'études sur les résultats obtenus.

C'est un sujet d'actualité, un état de fait national, et CITEO et l'ADEME proposent actuellement des aides financières pour favoriser (matériels et communication) la captation de ce tri non réalisé hors foyer.

Nous allons présenter dans cette quatrième partie les actions possibles à mettre en place, élaborées suite aux analyses croisées par communes et par secteurs, qui permettraient à la CC et aux communes du territoire de remédier aux manques de possibilités de tri et d'améliorer globalement la qualité de la gestion de ces déchets.

¹⁹ Sondage réalisé en partenariat avec Zéro Waste France, auprès de 5 310 répondants en ligne, redressé sur les critères de sexe, âge, région (UDA5), CSP et taux de participants au Défi "Rien de neuf". <https://www.inc-conso.fr/content/enquete-inc-zero-waste-france-sur-vos-habitudes-de-consommation-synthese>

²⁰ Sondage réalisé en partenariat avec IleK (fournisseur d'énergie verte), auprès de 1001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-developpement-durable-2/>

²¹ Centre de ressources économie circulaire et déchets de l'ADEME

4.1 Mieux trier pour moins jeter

« L'espace public est un espace collectif, partagé, un espace perçu comme un espace à personne, à défaut d'être vécu comme un espace à tous. Or, en groupe, l'individu a une tendance naturelle à se déresponsabiliser ». ²² C'est pourquoi, malgré toutes les prises de conscience et les bonnes intentions précitées, sur les lieux de travail et dans les espaces publics, si la première poubelle disponible est celle des OM, elle rencontrera systématiquement plus de succès que la poubelle de tri qu'il faut aller chercher plus loin (couloir, salle de pause...).

Aussi, une des clés pour réduire la quantité de déchets jetée et augmenter la quantité triée, est de rendre la possibilité de tri systématique et surtout facile, c'est-à-dire à proximité immédiate du lieu de production du déchet. Tout en gardant à l'esprit qu'une partie des protagonistes ne fera pas de tri, et qu'il faut de fait « par tous les moyens, protéger la poubelle jaune » (Stéphanie Coupé, cheffe de projet chez CITEO, projet tuteuré Le Mans Université 2021). Concrètement il faut éviter que la poubelle jaune puisse être polluée par des déchets, ce qui se traduit sur le terrain par une proposition systématique du couple de poubelles tri sélectif + OM.

L'amélioration sur la CC passera par des équipements adéquats, des protocoles d'usage, de la communication et une large sensibilisation.

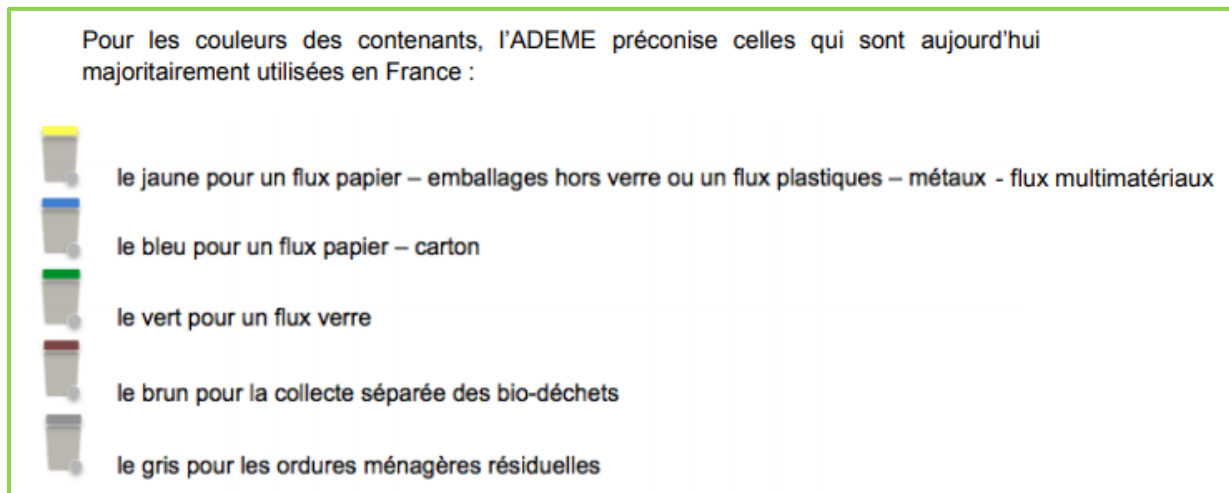
4.1.1 Des contenants identifiables, à proximité et uniformes sur le territoire

Pour la proposition de contenants à mettre en place, je me suis basée sur les recommandations de l'ADEME, promulguées en 2016 en termes de code couleur (voir Figure 26) et les consignes de tri du territoire, à savoir : tous les papiers et les emballages (plastique, papier, carton et métal) sont à mettre dans le bac jaune.

Le fil conducteur est de pouvoir retrouver ce code couleur jaune dans les bureaux, les écoles, les complexes sportifs, en complément de la poubelle OM (ou poubelle grise). L'intention paraît pleine de bon sens sur les lieux où il n'y a actuellement pas de contenant, mais elle se heurte à une légère contradiction quand il s'agit, par souci de développement durable, de remplacer une poubelle existante par une autre... Dans un contexte d'argent public et de budgets serrés, les recherches sont guidées par ces différentes contraintes.

²² Comment mieux collecter et gérer les déchets dans les établissements recevant du public (ERP), Orée, page 47, Mickaël DUPRÉ, Docteur en Psychologie Sociale, Enseignant-chercheur à l'IAE de Brest, Membre du Laboratoire d'Économie et de Gestion de l'Ouest

Figure 26 - Codes couleurs des contenants pour la collecte des déchets (Source : Journées Technique ADEME Collectivités – Déchets – Fiche 4 ,2016)



Le premier déchet de bureau est le papier²³, aussi une solution courante dans les bureaux des entreprises et administrations, est le tri des papiers séparés (souvent réalisé par des entreprises d'insertion).

La CC n'a pas d'intérêt à mettre en place une telle collecte séparée car le tri du papier est déjà dans le contrat avec le centre de tri Valor Pole 72. Il ne paraît donc pas cohérent de mettre en place à la fois le tri des papiers (souvent proposé dans les couloirs, un seul contenant pour plusieurs bureaux) et le tri des emballages (bouteille d'eau, emballages alimentaires ou de fournitures) pour finalement tout déverser dans les containers jaunes. C'est pourquoi la recherche porte sur un contenant à dominance jaune, à l'identique du bac jaune des ménages, ou sera collecté l'ensemble des déchets recyclables (emballage et papier).

Aussi, pour tenter de collecter tous les déchets qui peuvent être triés, et simplifier le travail des agentes d'entretien, une corbeille de bureau bi flux semble appropriée, sachant que le volume des OM est moindre. Si les codes couleurs sont partagés depuis 2016, force est de constater que l'offre commerciale, en tout cas pour les corbeilles de bureaux adaptées au tri, n'est pas très variée. Un seul modèle répondrait parfaitement à la demande (une corbeille jaune « design » et un petit contenant noir attendant) mais il est assez cher (30 €) pour une corbeille de bureau d'une collectivité. Un autre modèle, en tri flux, est encore plus cher (62 €), alors que l'on peut trouver beaucoup de corbeilles simples jaunes, et ainsi faire le choix de prix plus bas (voir Figure 27, présentation de modèle et ordre de prix). Dans ce cas la proposition sera de laisser les corbeilles existantes dans les bureaux et de les doubler avec une corbeille jaune.

²³ « 120 à 140 kg de déchets par an sont produits par un salarié du secteur tertiaire dont 3/4 de papier », Guide Éco-responsables au bureau, édition 2017, ADEME

Figure 27 - Modèle de corbeilles de bureaux (Source : site internet des fournisseurs, juin 2021)



Corbeille à papier sl17 jaune, Pure Déco, 29 €




Corbeille tri sélectif tri flux, La Centrale du Bureau, 62 €








Corbeille Vivada Esselte Jaune, Hyper Buro, 4,19 €

Pour les autres secteurs étudiés, l'offre pour des équipements permettant le tri est beaucoup plus diversifiée.

La synthèse des recherches de contenants est présentée synthétiquement dans le tableau ci-dessous, avec dans chaque cas, les objectifs visés, un modèle de contenants envisageables, et les observations particulières ou difficultés à venir éventuelles.

Secteurs	Objectifs	Type de contenants	Observations
Dans tous les bureaux : mairies, écoles, centre Rabelais, école de musique, multi accueil, bureaux des éducateurs sportifs	Capter le tri possible des bureaux : papier, emballages	-Des corbeilles jaunes en complément des corbeilles existantes.  -Utilisation des bacs bleus existants dans les espaces des photocopieuses	Réticences possibles de certaines personnes à avoir deux poubelles sous leur bureau.
Dans toutes les classes des écoles, le périscolaire, et les espaces dédiées au centre de loisirs	Remplacer la diversité ou l'absence des dispositifs, utiliser le code couleur que les enfants retrouvent à la maison. Capter le	-Des grands bacs jaune ou corbeilles humoristiques, en complément des corbeilles OM existantes.	

Secteurs	Objectifs	Type de contenants	Observations
	tri papier, petits cartons de bricolage, emballages vides...		
<p align="center">Dans les complexes sportifs</p>	<p>Permettre le tri lors des entraînements (réguliers) et des rencontres sportives ponctuelles (match, gala) : dans les salles, les gradins, les vestiaires.</p>	<p>-Des duos de supports muraux (jaune-gris)</p>  <p>-Des duos de poubelles pour les vestiaires avec des couvercles de couleurs</p> 	<p>-Envisager de peindre ou recouvrir d'autocollant les porte-sacs orange existants (gymnase Parigné L'Évêque).</p> <p>- Crainte de vols/déplacements des poubelles non fixées dans les vestiaires</p>
<p align="center">Dans les Clubs house, buvettes, pour les manifestations publics et/ou culturelles (kermesses, concerts, brocantes ...), pour des locations de salle.</p>	<p>Capter ou compléter les possibilités de tri, utilisations ponctuelles ou stables, encombrement moindre.</p>	<p>Des supports de sacs mobiles, légers, faciles à déplacer et stocker, avec la signalétique adéquate (à présenter en duo), des bacs verts facile à transporter vers les PAV.</p>  	<p>Nécessite de revoir les contrats de location, d'organiser une gestion de matériel par les mairies et la CC.</p>

Secteurs	Objectifs	Type de contenants	Observations
<p>Sur les espaces ludiques et/ou sportifs d'extérieurs (City stade, Skate Park, plan d'eau, piscine, parcours santé...)</p>	<p>Mettre en place des poubelles bi ou tri flux (selon les endroits), car les déchets présents sont essentiellement du tri : cannettes, bouteilles plastiques et verres, emballages alimentaires.</p>	<p>Remplacer les poubelles existantes, ou les doubler, mobilier d'extérieur en bois pour les intégrer dans le paysage :</p>  <p>Modèles sarthois : Arche de la Nature à Changé et aire de jeux à Champagné</p> 	<p>À la fois lieux de détente familiale et espaces de ralliement et de rencontres des jeunes, la communication et l'animation autour de la mise en place des dispositifs sera déterminante pour l'appropriation par les usagers</p>
<p>Dans les rues, centres bourg</p>	<p>Double rôle : offrir la possibilité de tri à tous les citoyens et message sur le comportement à adopter en toutes circonstances.</p>	<p>Du mobilier urbain adapté au tri : toujours en sélectionnant les codes couleurs jaune et gris.</p>  	<p>Questionnement sur la pertinence ou pas de changer toutes les poubelles, certaines recevant peu de déchets (plus éloignés des centres), mais cela brouille alors le message : on fait le tri dans une rue mais pas dans une autre...</p>

Cette recherche de contenants était une première approche, pour se faire une idée d'un budget global. Il est apparu rapidement que l'une des problématiques de ce projet est qu'il concerne une compétence communautaire (la collecte des déchets en générale et le tri en particulier), à mettre en place par le biais de compétences communales (l'équipement et l'entretien des locaux et voiries). Si la CC peut encourager chaque commune à s'engager dans une démarche de progrès de la qualité du tri interne, elle ne peut pas en imposer les contours. Le dispositif sera d'autant mieux porté qu'il sera partagé. Il ne parait de toute façon pas envisageable de faire des choix

unilatéraux alors que chaque commune est actuellement équipée très différemment, en particulier en mobilier urbain (voir Figure 28). Aussi un travail commun doit être réalisé avec les différents services techniques et leurs élus référents afin d'envisager les consensus ou différenciations des équipements. Une seconde problématique est le financement de ce projet. La recherche de financements, coup de pouce providentiel pour les projets des collectivités quand ils existent, permet une première prise en considération de ces deux problématiques, et va orienter l'élaboration des différents scénarii possibles.

Figure 28 - Des poubelles extérieures dans les communes, dans les rues (1^{ère} ligne) puis dans les espaces de loisirs (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).



4.1.2 Recherche de financement : l'AMI CITEO

Les aides aux financements en matière d'amélioration de la collecte et du tri des déchets sont principalement proposées par l'ADEME et CITEO. Elles évoluent suivant les années et les problématiques urgentes à résoudre pour se conformer aux nouvelles lois.

Actuellement de nombreuses aides sont fléchées pour la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, afin d'aider les gros producteurs et les collectivités à répondre aux exigences de la loi AGECE.

En ce qui concerne le financement du projet de la CC, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Collecte pour recyclage des emballages ménagers hors foyer » de CITEO (ou son équivalent proposé par l'ADEME) est une opportunité (la seule trouvée) pour la CC ([voir annexe 8](#) et ci-dessous : extraits du Cadre du projet.) Il peut aider à hauteur de 50% l'investissement en matériel, et participer aux frais de communication et de sensibilisation. Il ne pourra toutefois pas concerner tous les contenants envisagés car il cible les lieux recevant du public, mais pour des déchets ménagers, et non issus de l'activité du lieu, comme le précisent les paragraphes suivants :

« Lieux Visés :

Les projets proposés devront viser des lieux relevant du domaine public au sens du code général de la propriété des personnes publiques et/ou d'établissements recevant du public au sens du code de la construction et de l'habitation tels que :

- *Rues/espaces publics relevant du domaine public, au sens du code général de la propriété des personnes publiques*
- *Espaces publics ouverts (parcs et jardins, plages, ports de plaisance)*
- *Établissements recevant du public (ERP au sens du code de la construction et de l'habitation), qu'ils soient publics et privés (cinémas, centres commerciaux, parcs des expositions, salles de spectacles, salles de sport, musées et monuments, parcs de loisirs, aéroports, gares et stations de métro, stades, aires d'autoroutes, écoles et campus)*

Les porteurs sont encouragés à ce que leur candidature porte sur un regroupement de lieux quand cela est possible.

Périmètre géographique : France Métropolitaine

Objectifs des projets attendus :

Les projets devront porter sur les flux Emballages Ménagers seuls ou Emballages Ménagers/Papiers Graphiques (papiers graphiques collectés avec les emballages ou collectés séparément). Les projets portant uniquement sur la collecte des papiers graphiques ne seront pas pris en compte dans le cadre de cet AMI.

Les projets devront également permettre la continuité du geste de tri avec celui réalisé par l'utilisateur à son domicile, en s'inscrivant notamment dans la démarche d'harmonisation nationale du dispositif (par exemple : adoption du code couleur des contenants respectant le référentiel national établi par l'ADEME en mai 2016).

Les projets devront permettre d'évaluer 2 points essentiels :

- *La quantité d'emballages collectés ;*
- *La qualité du geste de tri collecté via les équipements.*

À ce titre, le présent AMI vise des modalités de déploiement sur des zones ou lieux fortement fréquentés. »²⁴

Si les écoles font partie des lieux identifiés, les équipements visés ne concernent pas les salles de classes (pour les déchets de « l'activité » des écoles) mais les plutôt les extérieurs ou des couloirs de grandes écoles dans lesquels on pourrait collecter des déchets ménagers nomades. Dans notre étude nous devrions donc exclure de la demande d'aides : les équipements pour les bureaux et les équipements pour les écoles.

Les demandes groupées sont encouragées, le dossier serait porté par la CC et partagé par convention avec les cinq communes. Une commune peut certes faire le choix de participer individuellement, mais le dossier en termes de flux collectés sera amoindri et risque « de ne pas faire le poids » en face de dossiers qui peuvent émaner d'agglomérations comme Bordeaux, Lyon, Nantes, mais aussi de structures comme Le Puy du Fou, Bercy ou l'aéroport Roissy Charles de Gaulle ! Lors du travail commun, qui permettra aux communes de se positionner, il faut donc garder à l'esprit l'éventualité de ne pas être retenu à l'AMI, et prévoir un plan d'actions et d'investissements en conséquence, étalé si besoin sur plusieurs années. Malgré l'enthousiasme des élus communautaires de la commission environnement suite à la présentation du diagnostic, les choix budgétaires peuvent limiter les actions. En effet d'autres élus, moins sensibilisés à la problématique déchet, pourraient trouver assez incongru d'investir dans des poubelles. Il se profile deux cas de figures possibles :

- Toutes les communes et la CC participent au projet, sur tous les équipements,
- Toutes les communes et la CC participent, mais pas sur tous les équipements,

Au-delà de la recherche de financement, les deux éléments à approfondir sont la signalétique et la campagne de sensibilisation. En effet ils seront tout aussi essentiels à la réussite du projet.

²⁴ Cadre du projet de l'AMI CITEO, page 8/27, Citeo juin 2021

4.1.3 Une signalétique adaptée aux différents utilisateurs

Figure 29 : Exemple d'instructions de tri ciblé (Source I. Guinaudeau, août 2021).



Sur un quai de la gare Montparnasse, pour collecter uniquement les journaux : l'ouverture et les pictogrammes sont adaptés.

Point restauration au Domaine de Chaumont sur Loire : une photographie des boissons vendues sur place.

Sur l'aire d'autoroute Bourge Ste Thorette : des pictogrammes et une traduction en anglais et allemand.

Pour déterminer les déchets à représenter sur les différents stickers ou affiches qui devront accompagner les contenants, une bonne solution est de mettre à contribution les utilisateurs des lieux concernés et/ou les collecteurs (agentes d'entretien et agents techniques).

La CC a l'avantage d'avoir un service Communication en interne. C'est une réelle plus-value pour ce projet. Les deux agentes connaissent le territoire et travaillent régulièrement avec les différents services. Chaque année, elles participent activement à la communication et à la réalisation des animations pour les « Jours Verts » (campagne d'animation et de sensibilisation sur le développement durable, proposé à toutes les écoles du territoire), et réalisent régulièrement des affiches et des communiqués autour du tri (pour le grand public). Leur implication sera précieuse pour élaborer les différents pictogrammes et affiches nécessaires.

Les recommandations de CITEO en termes de communication sont de cibler le tri à réaliser et de viser l'essentiel pour plus d'efficacité (ne pas trop charger les visuels). Nous pouvons suggérer les groupes de travail suivants, (animés par les Service Communication et sous la houlette du Service Environnement), soit pour une conception commune, soit pour contributions et avis (selon le temps attribué au projet).

Lieux	Participants
Écoles, périscolaires	Une AE, un-e représentant-e de l'équipe enseignante, des élèves
Accueils et bureaux des mairies, salles de pause	Une AE, un-e agent-e administrative, un-e représentant-e des DGS

Lieux	Participants
Locations de salle	
Complexes sportifs	Une AE, un·e agent·e technique, des représentants d'associations sportives
Rues, lieux d'extérieurs, cimetières, ateliers	Un responsable technique et les agent·e·s chargé·e·s de la collecte
Restaurant scolaires	Responsable restauration, AE réalisant des permanences sur la pause méridienne.
Centre Rabelais : centres de loisir, animations culturelles	Un·e représentant·e du centre Rabelais et/ou le régisseur, un·e animat·eur·trice, un·e membre du bureau

Un contenant adapté avec une bonne signalétique serait un bon départ pour l'amélioration du tri.

Toutefois, comme signifié déjà plusieurs fois tout au long de l'étude, il ne faut pas négliger l'accompagnement (sensibilisation et/ou formation) nécessaire afin que le tri soit d'une part réalisé et d'autre part de qualité. Sans tri, pas de recyclage, mais un mauvais tri entraîne des dommages ignorés du grand public : l'augmentation du taux de refus revient plus cher que la mise en OM directement, et ce qui est refusé au centre de tri finit de toute façon à l'incinérateur.

4.1.4 Un accompagnement et de la sensibilisation pour changer les comportements

Pour accompagner la mise en place massive du tri sur tout le territoire, le volet animation est donc primordial. Il me semble intéressant d'associer, dans les différents secteurs d'intervention (et dans la mesure du possible) : un référent, les usagers et les AE (ou AT) en charge de l'évacuation des déchets. Ainsi, tous recevront les mêmes consignes, chacun pourra exprimer ses contraintes et questionnements, et c'est ensemble qu'ils définissent les nouveaux protocoles nécessaires.

Le référent sera non seulement la personne relai avec le service environnement de la CC mais il s'assurera ensuite que ce qui est trié finisse bien dans la collecte de tri. Il sera essentiel de maintenir une dynamique autour de ce tri par des réunions, plusieurs fois dans l'année au départ, avec tous les référents pour échanger sur les avancées, les réajustements nécessaires, les questionnements.

Le niveau d'information nécessaire n'est pas le même pour tous. Le b.a.-ba est que chacun sache quoi et comment trier (bac jaune, OM, composteur ou déchetterie). Pour les AE et AT, il est nécessaire d'aller plus loin afin qu'ils connaissent les étapes suivantes du traitement des déchets et du recyclage, pour qu'ils aient ensuite les réponses, les bons arguments pour répondre aux questions, mais aussi réorienter les usagers, sur le terrain quotidien de leur travail. Une première estimation du besoin en nombre d'heures d'animations est présentée dans le tableau suivant (Figure 30).

Il faut rajouter à ce temps, la conception des animations (qui seront différentes en fonction des lieux et du public), la recherche d'intervenants éventuels (par exemple :

chargée de mission du Pays du Mans, du Service Propreté de Le Mans Métropole, de CITEO, d'associations de développement durable), l'organisation de visites au centre de tri Valor Pôle72 et à l'incinérateur du Mans (pour les AE et AT), les prises de rendez-vous...c'est un travail à plein temps d'au moins six mois.

Plusieurs pistes sont envisageables pour répondre à ce besoin : embaucher un ambassadeur du tri (aidé financièrement par CITEO) sur une durée déterminée, prendre un étudiant alternant, ou envisager plus largement un poste subventionné par l'ADEME dans le cadre du « système d'aides au changement de comportement » (voir [annexe 9](#)). Dans ce dernier cas, le travail sur une durée de trois ans pourrait être plus vaste et englober aussi une intensification auprès du grand public, des élus, des agents de déchèterie...et intégrer plus largement les changements nécessaires pour acculturer les ressortissants du territoire à l'économie circulaire.

Figure 30 : calcul du nombre d'heures d'accompagnement au dispositif de tri (Source I. Guinaudeau, août 2021).

Lieux -Services	sensibilisation- accompagnement	Nbre lieux	Nbre heures	Total Nbre heure
Ecoles -Centre Loisirs- Ecole de musique	Formation encadrant/référent + personnel +AE	6	2	12
	en place (classe + centre loisirs)	71	2	142
Mise en place du tri dans les bureaux	Formation encadrants ou référents + AE	6	2	12
	Sensibilisation des salariés	8	2	16
Extérieurs City Stade : 3 flux Poubelles rues : bi Flux	Animations sur les City et autres lieux... 2 fois par lieu	28	7	196
	Evènementiel de rue , 2 fois par commune	10	7	70
Lieux Sportifs - associatifs - Rabelais	Formation référents associations-éducateurs sportifs, + AE : groupé, 1 par commune+ cdc	5	4	20
	Lien collège-lycée (sport) + associations parents élèves	7	2	14
	Sensibilisation lors entraînements, matchs, compétitions, spectacles : 1 à 4 par communes + 2 CDC + 2 rabelais	18	4	72
Service Entretien (agentes entretien)	Formation du personnel	6	8	48
Service Technique	Formation du personnel	6	8	48
			Nbre heures	650
			Nbre jrs (nbreH/7)	93

4.2 Réduire les déchets à la source : capitaliser et aller plus loin

La réduction, voire la non production des déchets est un axe fort de l'économie circulaire puisqu'il permet l'évitement de consommation des ressources (matières et énergies), tant en amont (fabrication, acheminement) qu'en aval (collecte, recyclage ou élimination).

Cette prise de conscience, nécessitant des changements de comportements, est récente (depuis le début des années 2000). Elle a connu une mise en avant en 2014 et 2015, avec les appels à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » émanant du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. "De ce fait, la mise en valeur du zéro déchet, en passant par le biais de la sensibilisation et de la prévention est devenue un axe de recherche et de méthodologie phare en rudologie, applicable sur tous types de territoire et auprès de nombreux acteurs, aussi bien les particuliers, les entreprises ou encore les collectivités. » (Histoire et mise en pratique de la rudologie de sa création à son application actuelle, page 29, mémoire Nicolas Cochard, Master Midec 2020).

L'intensification massive du tri sur le territoire du Sud est Manceau est une belle opportunité pour enclencher parallèlement une démarche de réduction des déchets. Le diagnostic a révélé des agents motivés et concernés par le tri, mais ayant aussi la volonté de faire mieux, ce qui se traduit par produire moins de déchets.

Le travail de réduction peut commencer en valorisant et partageant ce qui existe déjà, et réfléchir à de nouvelles solutions. Inspirées des démarches de l'Écologie Industrielle Territoriale, la constitution et l'animation de groupes d'échanges (de pratiques, d'idées) par secteur, à l'échelle intercommunautaire, semblent un moyen assez simple et efficace à mettre en place. La principale contrainte est de trouver le temps : celui de l'animateur et celui des agents. Les animations doivent être conçues pour permettre à tous de s'exprimer, et oser être force de proposition, et suivies d'actions concrètes, assez rapidement, pour maintenir la dynamique du groupe.

Les groupes pressentis suite à l'analyse du diagnostic, ainsi que les premiers thèmes à traiter sont présentés ci-dessous (on retrouve évidemment les pistes suggérées lors de l'analyse sectorielle). Il va sans dire que ce sont des propositions. Des groupes et des sujets différents pourraient émerger au fil de l'avancement du dispositif.

★ Service technique et d'entretien

- Mutualisation de matériel ou de marché (broyeur)
- Réflexion autour de la tonte des stades : réutilisations des tontes, mulching, gazon synthétique (projet de Changé : est-ce la bonne solution, quid du recyclage en fin de vie ?)
- L'éco pâturage, le mulching, la plantation d'arbre fruitiers ou d'essence à croissance lente, de prairies fleuries

★ Écoles et périscolaire (avec mairie)

- Utilisation des nouvelles technologies pour limiter les photocopies
- Démarche pour limiter les abonnements et publications non désirés
- Réflexion sur les goûters et en cas : comment limiter les emballages
- Utilisation de gourdes par les élèves (et les encadrants)

- ★ **Restauration scolaire (en partenariat avec la Charte Qualité Proximité)**
 - Organisation pour optimiser le tri à l'étape du débarrassage
 - Regroupement de commandes, réduction d'emballage à la réception (clause dans les marchés)
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire.

- ★ **Mairie, Hôtel Communautaire**
 - Réduction du papier (utilisation de double écran, réglage des imprimantes, dématérialisation...)
 - Marché pour achat de papier recyclé
 - Révision des contrats de location des salles communales : instructions pour le tri, caution sur le tri
 - Création de Charte pour les associations : utilisation des gourdes, réductions des déchets lors des rencontres sportives et festives...
 - Avenant pour les fiches de poste des agents : mention spéciale concernant le tri
 - Création de kit de manifestation Zéro Déchets : écocup, contenants mobiles pour le tri...

- ★ **Services communications en partenariat avec le centre Rabelais**
 - Réductions des impressions
 - Impression sur papier recyclé, avec des encres « vertes »

- ★ **Service Environnement en partenariat avec le Centre Rabelais**
 - Réflexion pour la création d'une recyclerie sur le territoire

Au-delà des émulations internes, il peut être à la fois nécessaires et motivant de bénéficier de formations continues, avec des intervenants extérieurs. Le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) est un interlocuteur privilégié. Il permet à la fois de s'inscrire pour des formations existantes mais aussi de co-construire des formations adaptées aux besoins des collectivités et de leurs agents. Pour exemple, sur le catalogue 2021, on trouve entre autres :

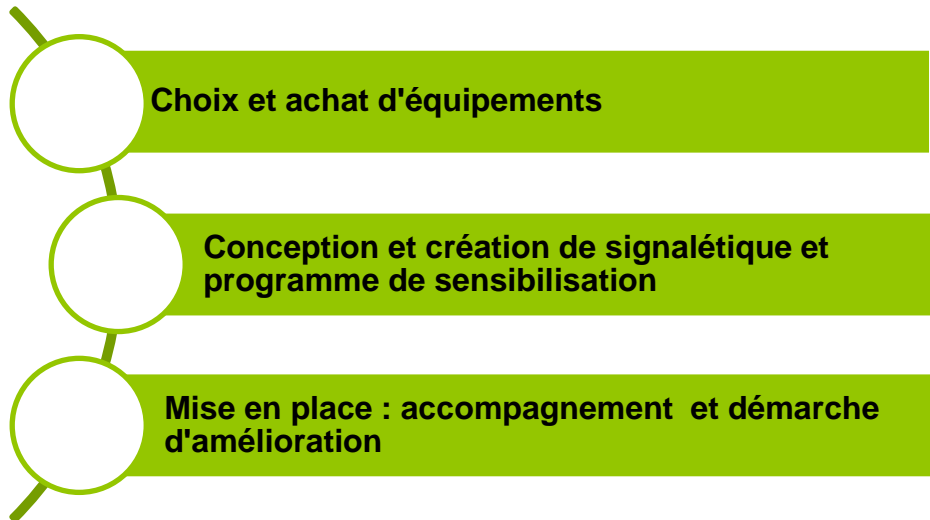
- Les déchets : enjeux, filières, valorisation, prévention
- La gestion des déchets : communication et accompagnement aux changements
- Les expériences exemplaires dans la prévention des déchets
- Approche sur la mise en place de l'éco pâturage

Il existe aussi d'autres cabinets d'études et de formations, dont certains spécialisés dans le développement durable, à même de faire des offres intéressantes et ciblées, par exemple :

- <http://www.vedura.fr/services/formation-eco-gestes-collectivites>
- <https://www.eqosphere.com/programmes-solutions/formation-sensibilisation>
- <https://www.inddigo.com/fr/formations/formations-sur-mesure/>

4.3 Un plan d'action à l'échelle du mandat

Le plan d'action proposé ci-dessus est à la fois simple et ambitieux. Simple quant à ses étapes, mais ambitieux quant à son ampleur.



Le dispositif sera en effet d'autant plus abouti et cohérent qu'il sera appliqué dans sa globalité, à tous les niveaux d'intervention identifiés. Si le choix des contenants est important, le changement des comportements nécessite un investissement humain qui l'est tout autant.

La première présentation du diagnostic aux élus, le 03/06/2021, a rencontré un vif intérêt. Cette photographie du territoire, des pratiques et comportement des agents était nouvelle et instructive. La feuille de route présentée le 06/07/2021, faisant état du besoin d'investissement financier et humain a été reçue avec moins d'entrain, pointant les difficiles choix des priorités des élus en terme d'investissement.

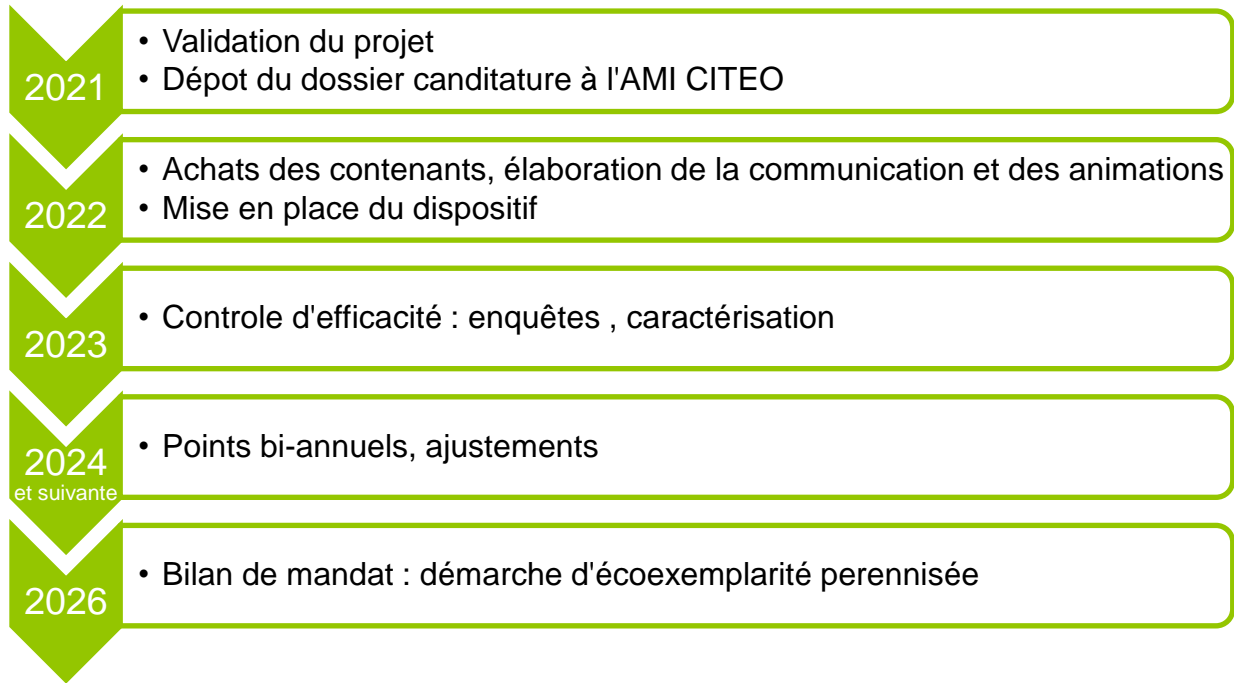
Elle a mis en lumière aussi des tensions politiques entre les communes et la CC (« Sommes-nous sûrs de l'intérêt de faire des achats communs ? « Et qu'est-ce qu'on fait des poubelles existantes, ce n'est pas très développement durable de les jeter »).

C'est pourquoi il faut penser et porter ce projet comme **un enjeu essentiel et exemplaire du mandat en cours** : parce que la loi l'exige, parce que le dernier rapport du GIEC est inquiétant et nous invite plus que jamais à passer à l'action et enfin parce que les collectivités ont la capacité de diffusion des bonnes pratiques. Elles se doivent d'assumer leur rôle d'exemplarité, et la bonne gestion des déchets en fait partie. En additionnant les personnes enquêtées, les élus concernés et les différents services de la CC impliqués durant le stage, ce sont déjà 150 personnes qui attendent la suite du projet. Si, de plus, la CC est lauréate de l'AMI CITEO, cela fera une belle émulation.

Comme tout projet, il faut penser aussi à la mesure de son efficacité. L'année suivant la mise en place des dispositifs, un nouveau travail d'enquête sera à mener : questionnaires d'usage et de satisfaction. Une caractérisation des poubelles

permettra de mesurer l'efficacité et la qualité du tri, et le besoin éventuel de nouvelles campagnes de sensibilisation.

Ce travail pourrait être confié à un stagiaire de Master 1 MIDEDEC. Par la suite, le sujet doit revenir régulièrement (deux fois par an par exemple) parmi les points évoqués lors des commissions Environnement, avec le retour des référents du terrain.



5 Conclusion

L'étude réalisée durant ce stage donne un état des lieux complet en termes de gestions des déchets et de tri sur l'ensemble des communes de la Communauté de Commune du Sud Est Manceau. Certes, l'analyse met en lumière qu'une partie des pratiques est non satisfaisante mais elle révèle surtout un fort potentiel d'amélioration à venir, qui peut prendre appui sur une grande motivation du personnel en général, et des agentes d'entretien en particulier.

Le projet d'optimisation du tri et de la réduction des déchets, demande un véritable engagement et des choix financiers de la part des élus. Toute la mise en place du plan d'action : achats des contenants, installations, communications, sensibilisations, animation de groupes de réflexions pour la diminution des déchets, est dans un premier temps source de dépenses et de temps de travail supplémentaires. Mais ces actions sont incontournables pour accompagner les changements de protocoles et de comportements. Ce projet a l'avantage d'être fédérateur et porteur de cohérence en interne, tout en donnant une image congruente de la CC à l'ensemble des administrés.

Cette démarche trouve toute sa légitimité dans le contexte actuel (crise sanitaire et écologique), et permet à la CC de se conformer aux lois et préconisations du gouvernement. En effet depuis 2003 déjà, à l'occasion de la première Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), le gouvernement français incite les administrations et les collectivités à engager des démarches d'éco responsabilités. Trois SNDD (2003/2008, 2010/2013, 2015/2020) et dix-huit ans plus tard, force est de constater que de nombreuses collectivités n'ont pas encore pris toutes les mesures nécessaires aux changements pour un développement durable. La CC, pourrait ainsi être source d'inspiration et modèle pour d'autres CC, car la mise en place de cette démarche est reproductible, et en totale adéquation avec des actions du PCAET²⁵ du Pays du Mans.

Forte de cette première expérimentation, la CC pourra poursuivre vers une démarche globale d'éco-exemplarité, qui concernerait, en plus de la gestion des déchets : l'eau, l'énergie et les transports, les bâtiments, les achats publics, la sobriété écologique...

"La chose la plus difficile est la décision d'agir, le reste n'est que ténacité "²⁶.

²⁵ Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : - la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) - l'adaptation au changement climatique - la sobriété énergétique - la qualité de l'air - le développement des énergies renouvelables. "Élus, l'essentiel à connaître sur les PCAET ", ADEME, nov.2016.

²⁶ Amélia Earhart (1897-1937) aviatrice américaine, première femme à avoir traversé l'océan atlantique en avion et en solitaire.

6 Annexes

Annexe 1 : Infographie du Programme national de prévention des déchets 2014-2020

Annexe 2 : Situation géographique de la CC Sud-Est Manceau

Annexe 3 : Compétences et commissions de la CC Sud-Est Manceau

Annexe 4 : Communiqué de presse de CITEO du 23 juillet 2020

Annexe 5 : Grilles d'entretiens : agentes d'entretien, DGS-SG

Annexe 6 : Centre Socioculturel Rabelais

Annexe 7 : Présentation du diagnostic aux élus communautaire de la commission environnement du 3 juin 2021

Annexe 8 : extrait du cahier des charges de l'AMI CITEO

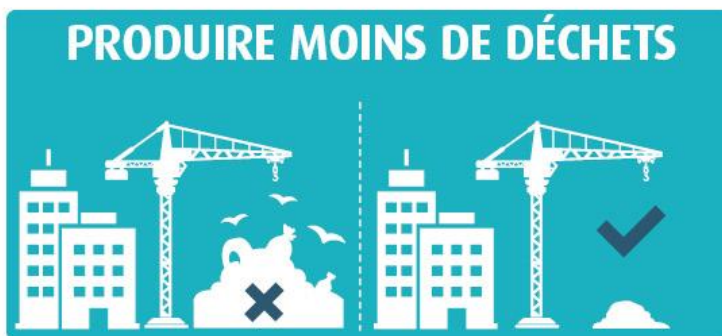
Annexe 9 : Annexe 9 Délibération du CA n°21_2_20 du 3 juin 2021

Annexe 1 : Infographie du Programme national de prévention des déchets 2014-2020

Source : www.ecologie.gouv.fr

Programme national de prévention des déchets 2014-2020

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
Réduire sa quantité de déchets, c'est bon pour l'environnement et moins cher pour tous.



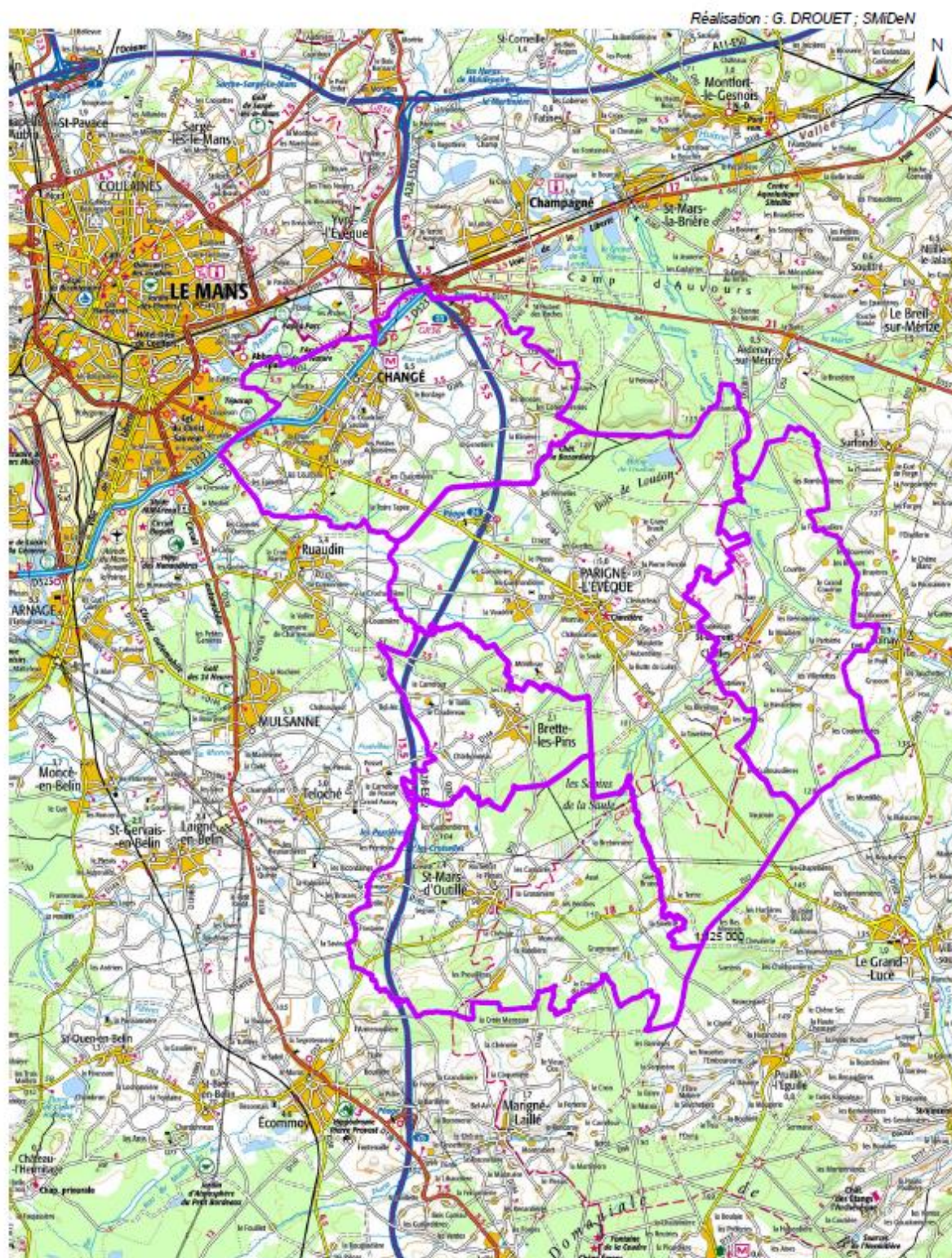
825 000 tonnes de déchets sont évitées chaque année grâce au réemploi et à la réutilisation des produits.

Retrouvez tout le plan sur le site Internet : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Annexe 2 : Situation géographique de la CC Sud-Est Manceau

Source : Guillaume Drouet, Chargée de Mission SIG, Smiden, juillet 2021

Situation géographique de la CC du Sud-Est Manceau



Annexe 3 : Compétences et commissions de la CdC Sud est Manceau

Source : site de la CC : <https://www.cc-sudestmanceau.fr/wp/>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 32 membres, le Conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la CC. Il définit les politiques communautaires, il vote le budget et les taxes et élit Président et vice-Présidents. Issus des cinq communes membres en proportion de leur nombre d'habitants, les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct en même temps que les conseillers municipaux.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

La Communauté de Communes se substitue de plein droit à ses communs membres pour les missions que la loi lui impose d'exercer ainsi que pour celles que les communes décident de lui transférer :

- Aménagement de l'espace.
- Développement économique.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- Accueil des gens du voyage.
- Élimination et valorisation des déchets.
- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique du logement.
- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Création et gestion de maisons de services au public.
- Équipements culturels, sportifs et scolaires.
- Assainissement.
- Petite enfance – Enfance jeunesse.
- Enseignement musical.
- Aménagement numérique.
- Animations culturelles et sportives.
- Transports.
- Actions en faveur des personnes âgées et handicapées.
- Contractualisation.
- Actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides.

TROIS ÉLUS PAR COMMUNE

Les Commissions Communautaires ont pour mission de préparer les décisions du Conseil. Avec l'appui des techniciens employés par la Communauté de Communes, et en liaison avec le Bureau, elles élaborent les projets, suivent les réalisations en cours, réfléchissent au développement des services. En plus du vice-Président, elles sont composées de trois membres par commune au maximum. Compte tenu du nombre réduit d'élus communautaires issus des communes de Brette-les-Pins, de Challes et de Saint-Mars-d'Outillé, des élus municipaux ont pu être associés pour siéger dans chaque commission à titre consultatif.

CINQ COMMISSIONS, CINQ THÉMATIQUES

Cinq commissions ont été créées qui correspondent aux délégations des Vice-Présidents.

1 COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Denis HERRAUX (Vice-Président) – Brette-les-Pins.
- Stéphane FOUCHARD – Brette-les-Pins.
- Giovanni FOULADOUX (élu municipal – consultatif) - Brette-les-Pins.
- Guy FOURMY – Challes.
- Charlie CORBIN (élu municipal – consultatif) – Challes.
- Jean-Louis AVIGNON (élu municipal – consultatif) – Challes.
- Christine MIRGAINE – Parigné-I 'Évêque.
- Pascal CHAUVEAU – Parigné-I 'Évêque.
- Julien HAMIOT (élu municipal – consultatif) – Parigné-I 'Evêque.
- Laurence HAMET – Changé.
- Michel HUMEAU – Changé.
- Martine RENAUT – Changé.
- Géraldine LALANNE – Saint-Mars-d 'Outillé.
- Laurent HUREAU – Saint-Mars-d 'Outillé.
- Rudy JOANICO (élu municipal – consultatif) – Saint-Mars-d 'Outillé.

2 COMMISSION PETITE ENFANCE–ENFANCE–JEUNESSE / MUTUALISATION

3 COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS / MUTUALISATION TECHNIQUE

4 COMMISSION SPORT-CULTURE-TOURISME.

5 COMMISSION DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITÉS

Annexe 4 : Communiqué de presse de CITEO du 23 juillet 2020

Source : <https://www.citeo.com/communiqués-de-presse/>

La crise sanitaire confirme l'ancrage solide du geste de tri dans les habitudes des Français et leur volonté d'aller plus loin en matière d'environnement, selon une étude Elabe en partenariat avec Citeo

La crise sanitaire et le confinement ont eu un impact fort sur la filière du recyclage avec, à travers la France, l'arrêt de centres de tri, la fermeture des déchetteries et le ralentissement ou l'arrêt de la collecte sélective.

Citeo a souhaité analyser l'impact de cette crise sur les perceptions et les comportements des Français face au tri et au recyclage. Dans le cadre de la démarche « La France d'Après, #Reboot ou Reset ? » de la société d'études et de conseil Elabe, 2500 personnes représentatives de la population ont été interrogées sur leurs habitudes en matière de tri durant la période de confinement et la place de l'environnement et du tri dans leurs aspirations pour le « Monde d'Après ».

Le tri, un geste solidement ancré dans les habitudes des Français et en progression durant le confinement :

- L'étude révèle que 78% des Français ont gardé leurs habitudes de tri durant le confinement et près de 1 sur 5 (18%) y a même fait beaucoup plus attention. Des chiffres importants dans un contexte pourtant peu favorable : la grande majorité des Français avait connaissance de la fermeture provisoire des déchetteries (81%) ou de l'interruption provisoire de la collecte des emballages recyclables (58%).

- Ces changements et les consignes sanitaires, s'ils n'ont pas éloigné les Français du geste de tri, ont généré, à la sortie du confinement, des incertitudes pour un Français sur deux sur les consignes à respecter pour l'ensemble de leurs déchets, contre 40% pour qui « tout est très clair ». Ces hésitations ne remettent cependant pas en cause l'importance du tri et du recyclage, 91% des Français jugeant le traitement et le recyclage des déchets comme des secteurs « essentiels » au même titre que l'alimentation et l'énergie.

- Autre impact de la crise sur les perceptions des consommateurs : un rapport plus lucide au volume de déchets qu'ils produisent au quotidien et pour 63% d'entre eux, le souhait de limiter cette production.

Pour le « Monde d'Après », les Français aspirent à une amplification du mouvement vers un modèle favorisant le respect de l'environnement et la sobriété, 91% des Français constatent aujourd'hui que les pollutions et le dérèglement climatique ont des conséquences sur leur santé ou sur leur qualité de vie. Ils aspirent désormais à une réinvention du monde dans lequel ils vivent, favorisant une plus grande protection de l'environnement. Interrogés sur leur rôle dans ce monde plus écologique, les Français identifient le tri, le recyclage et les emballages comme des marqueurs de leurs choix de consommation post-crise.

- Suite à la crise sanitaire, les Français expriment l'envie de s'impliquer davantage pour l'environnement. Ainsi, près de la moitié a envie d'"en faire plus qu'avant ». C'est encore plus vrai chez les jeunes de 18 à 24 ans, qui sont près de 70% dans ce cas.

- Pour progresser en matière de tri, de recyclage et plus globalement en matière d'économie circulaire, les Français privilégient l'achat de produits avec moins d'emballages ou de produits comportant des emballages contenant des matières recyclées (36% et 33% déclarent vouloir « le faire plus qu'avant »), l'achat de recharges pour les produits d'hygiène et d'entretien (32%) et l'achat en vrac (31%), faisant de l'emballage un marqueur de leurs choix de consommation post crise.

- Si la crise sanitaire a bouleversé le quotidien des Français, le geste de tri a gardé toute sa place dans leurs habitudes. En effet, 93% des Français jugent ce geste utile pour agir contre la dégradation de l'environnement.

Contacts presse

Olivia Retali olivia.retali@citeo.com 01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74

Laureen Bonnet laureen.bonnet@citeo.com 01 81 69 05 97 / 06 75 65 04 61

Annexe 5 : Grilles d'entretiens : agentes d'entretien, DGS-SG

Source : Isabelle Guinaudeau, mars 2021

Diagnostic gestion des déchets Communauté de Communes Sud Est du Pays Manceau

Grille d'entretien semi directif. **DGS - SGS**

Date, heure, lieu

Votre nom, prénom, âge ?

Votre emploi et antériorité dans le poste ?

Nombre de personnes au sein de la mairie ? Responsabilité ? Organisation

Quelles sont vos responsabilités vis-à-vis de la gestion des déchets ?

Connaissez-vous les tarifs, les tonnages collectés ?

Avez-vous connaissance du taux de gaspillage alimentaire du restaurant scolaire ? (Lien Charte Qualité)

Connaissez-vous les jours de collectes ? Qui collecte ?

Savez-vous comment les déchets sont traités ensuite ?

Qu'est-ce qui vous donne le plus de satisfaction dans votre travail, l'impression d'avoir bien fait ? A l'inverse, qu'est-ce qui vous déçoit le plus ?

Votre lieu d'habitation (dans ou hors CDC) ? Comment est organisée la collecte sélective sur votre lieu d'habitation ?

Quel intérêt représente le tri pour vous ?

À combien estimez-vous (à titre privé) votre score « de trieur » sur une échelle de 1 à 10 ?

Sur votre lieu de travail : le score sur une échelle de 1 à 10 ?

Avez-vous l'impression que le tri et la réduction des déchets pourraient être améliorés ?

Avez-vous des idées pour cette amélioration ?

Seriez-vous intéressé•e pour regarder l'intérieur d'une poubelle avec moi ?

Diagnostic gestion des déchets Communauté de Communes Sud Est du Pays Manceau

Grille d'entretien semi directif. **Pour Agent•e entretien : évacuent (et produisent) des déchets**

Date, heure, lieu

Votre nom, prénom, âge ?

Votre emploi et antériorité dans le poste ?

Quels sont les locaux et/ou lieux (extérieurs) dont vous avez la charge ? Et responsabilité vis à -vis d'autres personnes ?

Quelles poubelles avez-vous à évacuer (OMR, sélectif emballage, déchets verts, pile, D3E...), à quelle fréquence ? Comment les évacuez-vous, concrètement ? De quel matériel disposez-vous, est-il adapté ? (Chariot de ménage, chariot roulant => Bac, pav...)

Si les utilisateurs des locaux sont variés (ex : associations, écoles, particuliers), notez-vous des différences dans les quantités et le tri des déchets ? Savez-vous si chacun a des instructions sur les déchets ?

Vous-même dans le cadre de votre travail, quels déchets produisez-vous ? (Pdt entretien, emballage...) et comment vous en débarrassez-vous ?

Savez-vous qui collecte et comment les déchets sont traités ensuite ?

Qu'est-ce qui vous donne satisfaction dans votre travail, l'impression d'avoir bien fait ? A l'inverse qu'est-ce qui vous déçoit le plus ?

Votre lieu habitation (dans ou hors CDC) ? Comment est organisée la collecte sélective sur votre lieu d'habitation ?

Quel intérêt représente le tri pour vous ?

À combien estimez-vous (à titre privé) votre score « de trieur » sur une échelle de 1 à 10 ?

Pour votre travail : le score sur une échelle de 1 à 10 ?

Avez-vous l'impression que le tri pourrait être amélioré dans les locaux/lieux dont vous vous occupez ? Et avez-vous des idées pour cette amélioration ? Et pour diminuer la quantité de déchets

Seriez-vous intéressé pour regarder l'intérieur d'une poubelle avec moi ?

J'ai besoin de voir les lieux, les poubelles, de prendre des photos, pouvez-vous me les indiquer, m'accompagner ?

Annexe 6 : Centre Socioculturel Rabelais

Source : Extrait du document « Projet de territoire 2019-2022 », page 6 à 8, présentation de l'association et conventions de partenariat. Centre Rabelais avril 2021.

A. L'Association

Association de Jeunesse et d'Education Populaire reconnue d'intérêt général depuis 2017, le centre socioculturel François Rabelais est un espace d'animation globale aux champs d'intervention multiples : animation et service petite enfance, enfance jeunesse, famille, loisirs créatifs et pratiques amateurs, soutien à la vie associative, animation culturelle du territoire.

Le centre est ouvert à tous quels que soient l'âge, la culture, l'origine sociale, la situation professionnelle, le lieu de résidence et participe à la réalisation d'une société des droits de l'Homme et du vivre ensemble où chacun peut s'épanouir, être acteur et créateur. Cette finalité anime le projet du centre socioculturel François Rabelais dans un processus de transformation sociale.

L'association poursuit les objectifs suivants :

- Garantir une continuité éducative tout au long de la vie.
- Développer le lien social et intergénérationnel.
- Répondre, avec les familles, à leurs préoccupations.

Imprégné de la participation des habitants, ce projet associatif est un outil collectif de réponse aux préoccupations des familles, des habitants et des acteurs locaux.

Depuis 1990, l'association accompagne les habitants pour qu'ils s'organisent collectivement face à un besoin ressenti. Dans un souci de « faciliter » plutôt que de « faire à la place de », le centre socioculturel François Rabelais héberge aussi des initiatives associatives autonomes complémentaires à ses propres actions. Il assure ensuite une cohérence d'ensemble.

LA PRESTATION D'ANIMATION GLOBALE COLLECTIVE (AGC)

Depuis 1992, l'association élabore un Projet d'Animation Globale. Son dernier agrément « Centre Social » a été délivré par la CAF pour la période 2015-2018. Ce projet s'intègre dans l'animation de la vie sociale du territoire.

La Prestation de Service qui accompagne cet agrément a pour objet de soutenir les moyens en pilotage lui permettant de mettre en œuvre le plan d'action défini

par le projet social 2015-2018. Ainsi, différentes actions en direction des familles, des habitants en général, ont pu être développées sur l'ensemble du territoire.

En cette fin de période, il convient d'évaluer la mise en œuvre de ce Projet d'Animation Globale et de mettre en lumière les perspectives pour la période 2019-2022.

LA PRESTATION DE SERVICE ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE (ACF)

Conformément aux engagements pris par l'association, la première année d'agrément « Collectif Famille », délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales, a permis de créer une fonction de Référent Famille confiée à une animatrice salariée. Depuis 2015, la CAF a accordé à l'association son soutien financier sur la base d'un plein temps. L'animatrice-conduit un programme d'actions/recherches qui permet à l'association d'aller vers les familles du territoire des 5 communes, d'entendre leurs besoins et d'impulser une dynamique de participation de celles-ci au sein de la structure.

Le projet d'Animation Collective Famille fait partie intégrante du Projet d'Animation de la vie sociale du territoire et la durée de cette convention est la même que celle du projet social.



LES CONVENTIONS DE PARTENARIATS ET D'OBJECTIFS

Différentes conventions relient l'association avec les différentes collectivités de son territoire d'intervention. Elles forment un maillage, assurent une complémentarité entre les compétences et projets politiques de chacune des collectivités. Ces conventions permettent au quotidien la mise à disposition des services, la gestion de la structure et de façon plus globale la mise en œuvre du projet social. Important : ces différentes conventions permettent de financer une partie des charges fixes intégrant les postes de travail des salariés permanents et garantissent la pérennité des projets.

Avec la Commune de Changé et La Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau :

Conventions pluriannuelles d'objectifs « Animation Globale et coordination »

Cette convention permet de pérenniser la fonction pilotage du centre social et de garantir ainsi son fonctionnement et sa viabilité dans le temps.

Par le biais de cette convention, la ville de Changé finance également les activités qui restent de sa compétence :

- Les actions en direction de la famille
- Les animations culturelles
- Les actions de soutien aux associations et vie locale.

Avec les communes de Brette les Pins, Challes, Parigné l'Evêque, Saint Mars d'Outille :

Conventions d'objectifs et de moyens « Activités Familiales »

Chaque convention est signée entre le centre Rabelais et la commune concernée. Actuellement, elles sont validées pour la période de Janvier 2018 à Décembre 2018. Au regard des démarches engagées concernant le renouvellement du projet social, le principe qui a été arrêté en 2017, est :

- de les renouveler avec chaque commune pour une durée identique à l'agrément « centre social », soit 4 ans de 2019 à 2022.
- ou d'étendre les conventions existantes avec la Communauté de Communes, dans le cas où celle-ci serait porteuse de la compétence « Animation de la Vie sociale ».



Avec la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau :

Convention de partenariat et d'objectifs « Petite enfance »

Celle-ci est renouvelée pour une durée d'un an soit de Janvier à Décembre 2018.

Convention de partenariat et d'objectifs « enfance jeunesse »

Cette convention vient d'être renouvelée pour une durée de 3 ans soit du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2020. Elle accompagne l'ensemble des activités proposées aux familles pour leurs enfants ou en direction des jeunes.

Avec le Conseil Départemental de la Sarthe :

Convention de partenariat « Scènes en Sarthe »

Convention de partenariat « Scène Départementale jeune Public »

Ces différentes conventions ont pour objet de soutenir l'animation culturelle en direction de l'ensemble des publics ou de façon plus ciblée en direction des enfants voire des adolescents.

Renouvelées pour 2 ans (2017-2018) dans le cadre du schéma départemental, sauf situations exceptionnelles, elles sont reconduites de façon tacite.

Avec l'État via le développement et le soutien à la vie associative

Convention Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)

Cette convention est renouvelée tous les 3 ans après une évaluation effectuée avec les référents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Son dernier renouvellement date de 2015. Cette convention a pour but de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Elle participe ainsi au financement d'une partie du pilotage de l'association en complément des subventions de la CDC, de la Ville de Changé et de la CAF. Cette Convention est en renouvellement pour la période 2019-2022. Le budget alloué par l'État n'étant pas en augmentation et le nombre de demandeurs conséquent, son renouvellement n'est jamais garanti.

Autres conventions ou prestations de services :

La CAF finance également directement la Communauté de Communes par un contrat enfance-jeunesse. Ce contrat a pour but d'accompagner le développement de services liés aux activités petite enfance, enfance et jeunesse.

Elle participe au fonctionnement des activités par des prestations qui sont versées directement à l'association gestionnaire. Ainsi, en fonction du nombre d'heures d'accueil d'enfants allocataires de la CAF, la CdC reçoit une « Prestation de Service Ordinaire » pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et une « Prestation de Service Unique » pour les multi accueils.

La Mutuelle Sociale Agricole apporte le même financement au prorata du nombre d'adhérents.

Suivant les projets présentés, d'autres partenaires subventionnent les activités de l'association. Dans la plupart des cas, ces financements ne sont pas pérennes et nécessitent de renouveler périodiquement les demandes de financements complémentaires sur des projets auprès de : la CARSAT, la CAF par appel à projets « parentalité », la Conférence des Financeurs, la CPAM...



Annexe 7 : Présentation du diagnostic aux élus communautaire de la commission environnement du 3 juin 2021

Source : Isabelle Guinaudeau, mai 2021




Gestion des déchets : diagnostic des pratiques de tri au sein des collectivités

Jeudi 3 juin 2021

Service Environnement 1

Diagnostic des pratiques

- 1) Cadre du travail
- 2) Recueil des données
- 3) Analyse des données
- 4) Définition d'une stratégie d'action



Service environnement 2

1) Cadre du travail

1-1 Motivations et objectifs

Parce qu'il est essentiel d'être exemplaire... ...et conforme à la loi.

Economique *Cohérence*

Ecologique *Cohésion*



Pour connaître, comprendre ce qui est fait, ...et faire des propositions adaptées et réalisables.

Service environnement 3

1) Cadre du travail

1-2 Le périmètre :

- Les 5 communes et la Communauté de Communes
- Tous les locaux administratifs et/ou publics qui génèrent des déchets

↓

- Des agents d'entretien, des agents techniques, des agent-e-s administratifs, des responsables de services, les directeurs et directrices d'école, un éducateur sportif, des animateurs et animatrices, les responsables des bibliothèques, les DGS et SG, les policiers, les responsables des SDIS, le directeur du centre Rabelais...



Service environnement 4

2) Recueil des données

2-1 La méthodologie :

Outils

- Grilles d'entretiens : données qualitatives
- Approche opérationnelle et sociologique

RDV

- Sur les lieux de travail
- Par téléphone

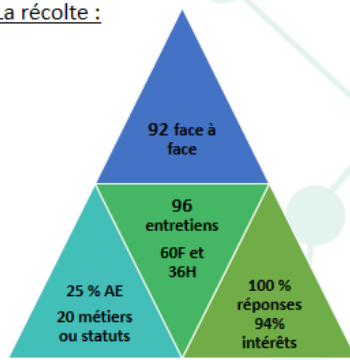
Terrain

- Echanges, observations
- Visites, photos


Service environnement 5

2) Recueil des données

2-2 La récolte :



92 face à face
96 entretiens 60F et 36H
25 % AE 20 métiers ou statuts
100 % réponses 94% intérêts

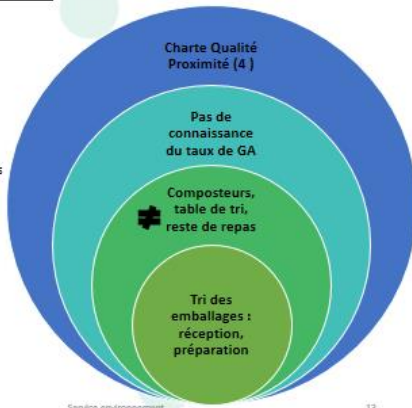
 **Les associations**

Service environnement 6

3-2 Analyse sectorisée :

Restauration scolaire : un tri à consolider

- Des erreurs de tri, des cartons dans les bacs jaunes
- Bonne gestion des huiles usagées
- Très bon équipement à Parigné
- Trop de cartons pour les livraisons



Service environnement

13

3-2 Analyse sectorisée : restauration scolaire



Challes



Brette



Changé



Parigné L'Évêque



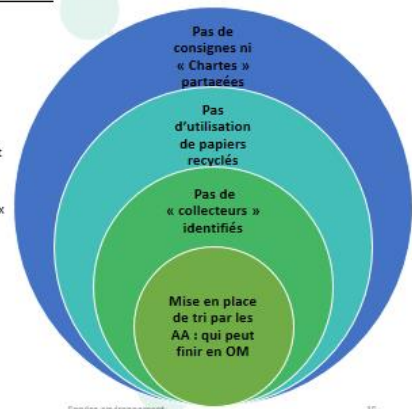
Service environnement

14

3-2 Analyse sectorisée :

Mairies, hôtel communautaire: du tri perdu

- Pas d'appropriation du sujet (sauf CDC)
- Pas de connaissance du taux de gaspillage alimentaire
- Utilisation de broyeurs à papier
- Traitements différents des rebus d'élection



Service environnement

15

3-2 Analyse sectorisée : les mairies, l'hôtel communautaire



Hôtel communautaire



Brette



Changé



Parigné L'Évêque



St Mars d'Outille

Service environnement

16

3-2 Analyse sectorisée : les services techniques



Changé, poubelle OM atelier



St Mars, atelier



Parigné, atelier



CDC, bac de tri atelier



Parigné, marché

Service environnement

19

3-2 Analyse sectorisée :

Médiathèque, bibliothèques :

- Des erreurs de tri (cartons)
- Des attentes



Service environnement

20

3-2 Analyse sectorisée : médiathèque et bibliothèques



Changé, poubelle OM



Parigné, bac de tri et poubelle OM



Brette, bac de tri



Parigné, livres à détruire

Service environnement

21

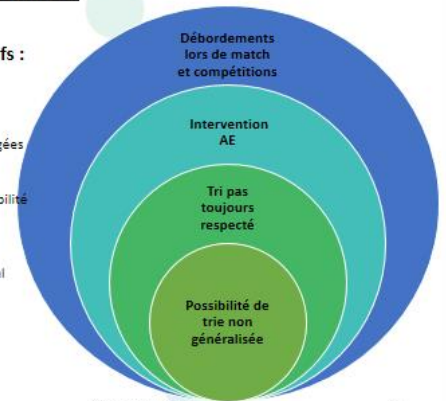
3-2 Analyse sectorisée :

Complexes sportifs : des démarches inachevées

Pas de consignes partagées

Des pratiques très hétérogènes (responsabilité de l'évacuation, 3ème mi-temps...)

Des poubelles de tri mal identifiées



Service environnement

22

3-2 Analyse sectorisée : complexes sportifs



Changé-CDC, Dojo



Challes, stade



Brette, complexe sportif



CDC, Ouranos

Service environnement

23

3-2 Analyse sectorisée : complexes sportifs



Parigné, gymnase



Parigné, Halle au sport



St Mars, complexe sportif



Parigné, Orion

Service environnement

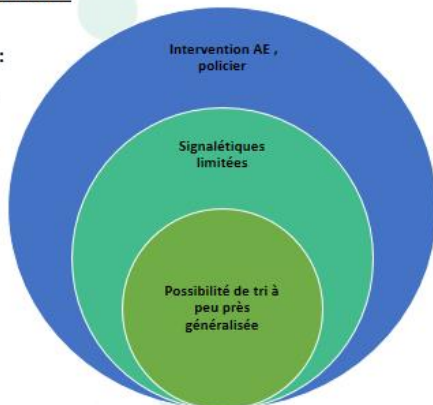
24

3-2 Analyse sectorisée :

Locations de salle :

Pas de consignes écrites partagées

Des poubelles de tri mal identifiées



Service environnement

25

3-2 Analyse sectorisée : locations de salles



Challes, salle multi fonctions



St Mars, Salle Cossard



St Mars, salle polyvalente



Service environnement

26

3-2 Analyse sectorisée :

Centre Rabelais :

Mise en place du tri du papier dans les bureaux

Démarche de développement durable entérinée dans le projet social

Ecocups, leds basse tension, papier recyclé, diminution des impressions ...

Ateliers DIY, Brico solidaire

Spectacles, festivals, centre de loisirs : trop de déchets devant être triés dans les OM

=> Souhaits de soutiens et synergies

Multi Accueil :

Parigné : tri sélectif, arrêt des barquettes jetable, des erreurs

Changé : arrêt du tri sélectif (bac disparu à remettre) et des poules (covid), souhait de reprendre

Projet de limiter et/ou changer l'utilisation des produits d'entretien pour les surfaces en contact avec les enfants

Faible motivation pour les couches lavables

3-2 Analyse sectorisée :

Centre Rabelais :



Multi Accueil :



3-2 Analyse sectorisée :

Police Municipale :

Participe aux réunions préparatoires des manifestations => problématique évacuation des déchets

Parigné : états des lieux lors des locations de salle

Rôle majeur de prévention

SDIS :

Gestion des déchets de fonctionnement via le « guichet unique »

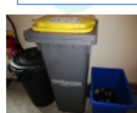
Tri sélectif sur les centres : grande rigueur des responsables

Interventions : « réarmement », consignes places propres

Arrêt des gourdes



Changé



St Mars



Parigné

4) Stratégies d'actions

4-1 Propositions de pistes :

Les évitements de mauvais tri possibles

Ecoles, périscolaires, mairies, Rabelais, multi accueil bibliothèques : des bacs identifiés, adaptés, systématiques, avec signalétiques, dans toutes les communes.

Idem pour les complexes sportifs, avec la participations des associations

Restaurations : composteurs, bacs spéciaux cartons, mesures du GA => travail commun avec la Charte Qualité Proximité

4) Stratégies d'actions

4-1 Propositions de pistes :

Les évitements de mauvais tri possibles

Rues, City Park: des poubelles bi-flux aux endroits appropriés

Cimetières : des contenants type composteurs pour encourager le tri des déchets verts

Pour les manifestations : des poubelles de tri mobiles, verre compris(?)

4) Stratégies d'actions

4-1 Propositions de pistes :

Les évitements de mauvais tri possibles

Services techniques : groupe de travail intercommunautaires, échange de pratiques,

Pour les locations : revoir les contenants, la signalétique, les contrats d'engagement.

4) Stratégies d'actions

4-1 Propositions de pistes : exemples

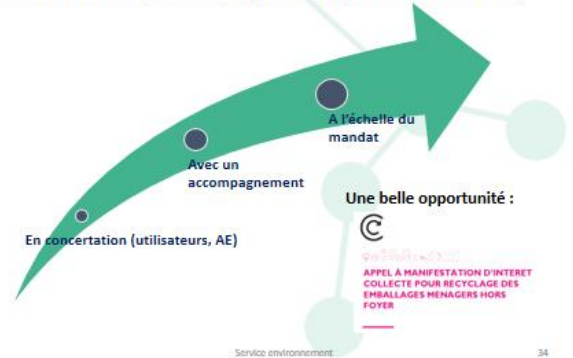


Service environnement

33

4) Stratégies d'actions

4-2 Planification, accompagnement, communication :



Service environnement

34

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Dans le cadre de l'accompagnement au tri, la question de la production de déchets est indispensable et rejoint les thèmes déjà abordés : gaspillage alimentaire, photocopies, déchets verts...

Service Environnement

35

MERCI DE VOTRE ÉCOUTE

SUD-EST
MANCEAU
communauté

Service Environnement

36

Annexe 8 : extrait du cahier des charges de l'AMI CITEO

Source : <https://www.citeo.com/ami-hors-foyer-citeo/> , juin2021



1-1 Enjeux et objectifs

Présentation de Citeo

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022. Citeo est également, depuis novembre 2020, une entreprise à mission.

Adelphé est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers pour la période 2018-2022.

Leurs activités s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général impliquant l'ensemble des acteurs des filières à Responsabilité Élargie du Producteurs (REP) des Emballages ménagers et des Papiers graphiques et viennent notamment en appui du service public de prévention et de gestion des déchets.

Citeo et Adelphé mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France ;
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs nationaux, Citeo et Adelphé mènent des actions visant à :

- Apporter des services aux entreprises pour réduire leur impact environnemental ;
- Moderniser la collecte, le tri et le recyclage tout en maîtrisant les coûts ;
- Mobiliser les Français pour recycler plus.

Objectifs de l'AMI

Le champ de la REP emballages ménagers couvre les emballages des produits consommés par les ménages à leur domicile mais aussi ceux consommés par les ménages hors domicile (hors-foyer), par exemple dans la rue, dans les parcs et jardins, en libre-service et dans les cinémas.¹ La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile, notamment :

- La généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles detri permettant cette collecte séparée¹;
- Les objectifs de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson issues de la consommation hors foyer qui sont collectées par le SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets) et hors SPPGD en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de 77% en 2025 et 90% en 2029 ;
- La loi renforce également les obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Dans ce contexte, Citeo souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la consommation nomade afin d'accompagner différents acteurs pour la mise en place de dispositifs locaux visant à capter ces emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. Une enveloppe globale de 9,5M€ lui sera alloué. Cette enveloppe couvrira également les missions de suivi et d'évaluation de l'AMI financés par Citeo/Adelphe.

¹ Les emballages ménagers issus de la consommation hors-foyer sont les emballages abandonnés par un ménage dans un lieu autre que son domicile du fait de sa consommation hors du foyer. Cet abandon peut avoir lieu sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou encore dans un lieu privé. Par définition, cela exclut les déchets d'emballages industriels et commerciaux (DEIC).

Cet AMI s'inscrit notamment dans le cadre des Mesures d'Accompagnement initiées depuis 2018 et doit permettre de consolider et d'approfondir les connaissances et moyens d'actions déjà acquis par le passé via différentes expérimentations accompagnées par Citeo depuis 2014 (Programme « Vous Triez Nous Recyclons » à Paris et Marseille, mise en place du tri dans la restauration rapide, mise en place du tri dans les festivals).

Les projets proposés devront ainsi porter sur des lieux de forte fréquentation où les emballages ménagers ne sont pas collectés ou nécessitant la mise en place de dispositifs complémentaires. Les conclusions de cet AMI ont pour objectif de consolider les connaissances en vue de solutions à déployer sur le territoire afin d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages ménagers.

Dans le cadre du plan France Relance, l'ADEME accompagne également les projets de déploiement du trisélectif dans les espaces publics. Ce dispositif est coordonné avec l'AMI collecte hors foyer de Citeo et couvre le même périmètre. Les dossiers pourront être déposés dès à présent sur le site <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/deploiement-tri-selectif-hors-foyer>

Annexe 9 Délibération du CA n°21_2_20 du 3 juin 2021

Source : site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe> , août 2021

SYSTEME D'AIDES AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Délibération n° 14-3-5 du 23 octobre 2014 modifiée par les délibérations n°18-5-9 du 6 décembre 2018, n°20-4-1 du 29 juillet 2020, n°20-5-10 du 15 octobre 2020, n° 20-6-11 du 3 décembre 2020, n° 21-1-8 du 11 mars 2021 et n° 21-2-20 du 3 juin 2021

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Objectifs des aides

L'ADEME participe au financement d'actions de sensibilisation, communication, information, conseil, animation et formation, qui permettent de faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achats et d'investissements en matière environnementale.

L'ADEME inscrit les objectifs de ses aides dans le cadre de ses missions fixées par le code de l'environnement (articles L. 131-3, R. 131-2 et R. 131-3).

Les présentes dispositions s'appliquent à tous les domaines d'intervention de l'Agence.

D'un point de vue général, le présent dispositif d'aides fixe les opérations pouvant faire l'objet d'un soutien de l'ADEME et, pour chacune d'elles, un taux d'aide maximum associé, et lorsqu'il y a lieu, un plafond d'assiette et/ou d'aide.

1.2. Champ d'application

Les présentes dispositions concernent les interventions de l'ADEME pour le financement des actions entrant dans le champ du point 1.1 ci-dessus.

Par principe, le financement des projets se fera par le biais de subventions.

Les bénéficiaires des interventions financières de l'ADEME sont les personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat) ou privées, exerçant une activité économique ou non.

Il s'agit notamment des entreprises, des fondations et associations, des établissements publics, des collectivités, et des structures les représentant et/ou leur apportant des conseils (fédérations, syndicats, ordre...). En revanche, les particuliers ne sont pas éligibles aux aides du présent dispositif (mais les aides octroyées par l'ADEME à des personnes morales peuvent bénéficier indirectement à des particuliers).

1.3. Base juridique

Les aides aux actions ponctuelles de communication, formation et animation (cf. 2.1.1), aux investissements dans des équipements pédagogiques (cf. 2.1.2) ou au Volontariat Territorial en Entreprise (cf. 2.1.4) :

- seront accordées sur la base du règlement de *minimis* n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, pour les bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique,
- ou ne relèveront pas de la réglementation communautaire relative aux aides d'Etat, pour les bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique.

Toutes les aides accordées aux programmes d'action des relais (cf. 2.1.3) ne relèvent pas de la réglementation communautaire relative aux aides d'Etat¹.

Enfin, des aides exceptionnelles aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 (cf. 2.1.6) pourront être accordées sur la base du régime cadre temporaire n° SA 56985 modifié.

¹ Les actions portées par les bénéficiaires ne sont pas de nature économique, elles profitent à un nombre important de structures et s'inscrivent souvent dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

1.4. Entrée en vigueur

Le présent dispositif entrera en vigueur à compter de son autorisation par le Conseil d'administration de l'ADEME.

2. MODALITES DES AIDES AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

2.1.1. Les aides aux actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation (hors programme d'actions

des relais).

L'intensité de l'aide de l'ADEME pour chaque bénéficiaire n'excède pas 70 % des dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles sont définies comme les coûts de l'opération pouvant inclure des dépenses internes de fonctionnement et des dépenses externes (notamment de petits équipements) qui sont liées à la réalisation de ces actions.

2.1.2. Les aides à l'investissement dans des équipements pédagogiques

L'intensité de l'aide de l'ADEME pour chaque bénéficiaire n'excède pas 50% des dépenses éligibles. L'aide est dans tous les cas plafonnée à 40 000 €.

2.1.3. Les aides aux programmes d'actions des relais

Les programmes d'actions concernés portent sur une activité non économique de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau généralement gratuit vis-à-vis de cibles diffuses (grand public, petites collectivités, petites et moyennes entreprises). Il s'agit d'un programme global et pluriannuel, se différenciant des actions ponctuelles décrites en 2.1.1.

Le soutien aux programmes d'actions des relais pourra porter sur trois types d'aides cumulatives :

- L'aide au petit équipement lié à la création d'un poste de chargé de mission dans une structure relais

Une aide maximale de 100% des dépenses éligibles plafonnée à 15 000 euros par création de poste pourra être attribuée la 1^{ère} année de mise en place du chargé de mission pour l'équipement nécessaire à l'exercice de son activité.

- L'aide aux dépenses internes de personnel liées au programme d'actions

Pour soutenir les programmes d'actions, l'ADEME apporte une aide forfaitaire selon les modalités suivantes :

Montant maximum du forfait : 40 000 € par an sur 3 ans par agent Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) de chargé de mission mobilisés pour mettre en œuvre le programme d'actions (dépenses connexes comprises).

Ce montant pourra également être revalorisé pour les relais agissant dans les DOM-COM.

Durée du financement : 3 ans avec possibilité de reconduction.

Le soutien concerne la création de nouveaux postes de chargés de mission, le renouvellement ou la réorientation de postes existants arrivant à échéance.

- L'aide aux dépenses externes de communication, d'animation et de formation liées au programme d'actions

L'ADEME peut également apporter une aide couvrant une partie des dépenses externes liées aux missions de communication, d'animation et de formation mises en œuvre par les chargés de mission prévues dans le programme d'actions.

Montant de l'aide : le montant maximum de l'aide est fixé à 60 000 euros par département couvert sur 3 ans et par structure accueillant un ou plusieurs chargé(s) de mission.

Durée du financement : 3 ans avec possibilité de reconduction.

2.1.4. Les aides au Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)

Pour soutenir le recrutement par les entreprises de jeunes talents volontaires, l'ADEME apporte une aide forfaitaire de 8 000 € par volontaire embauché en CDD, en alternance ou en CDI.

2.1.5. Conditions de versement des aides

Toute aide de l'ADEME entraîne, pour le bénéficiaire, l'obligation d'un retour d'informations à l'ADEME dans un cadre préétabli dans le contrat d'aide.

2.1.6. Modalités des aides aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19

Par dérogation aux modalités d'aides définies ci-avant, l'ADEME pourra accorder avant le 31 décembre 2021, sur la base du régime cadre temporaire n° SA 56985 modifié élaboré par l'Etat pour soutenir les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19, une aide maximale de 1,8 M€ par entreprise (au sens groupe).

Annexe – Définitions spécifiques

Aux fins de mise en œuvre du présent dispositif, on entend par :

- « **communication** » : ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience

plus ou moins vaste et hétérogène (grand public, jeune, collectivités, entreprises, ...), comme par exemple : les outils de sensibilisation y compris web, les événements (colloques, journées techniques, salons, ...), les expositions, les prix ou trophées, les partenariats média ou presse.

- « **formation** » : notamment, projet d'outil ou de module pédagogique y compris sous forme d'outils web ou dispositif de formation de formateurs.
- « **animation** » : organisation de réunions collectives, animation de groupe de travail, organisation d'opérations collectives, animation de projet comprenant un volet suivi et reporting,
- « **chargés de mission dans des structures relais** » : personnes ayant en charge des missions de sensibilisation et d'information, de conseil, d'animation et de montage d'opérations collectives avec un objectif de démultiplication auprès de cibles diffuses (grand public, TPE/PME, petites collectivités, ...).

7 Liste des figures

Figure 1 : Les filières à responsabilité élargie du producteur (source : ADEME panorama, édition 2017)	16
Figure 2 : L'économie circulaire (source ADEME : Déchets chiffres-clés-Édition 2020)	18
Figure 3 : Infographie de la planification de la sortie du plastique à usage unique, (Source : site du Ministère de la Transition Écologique, mars 2020).	19
Figure 4 : Carte du territoire (Source : Animation de la Vie Sociale 2019/2022 - Centre socioculturel François Rabelais, octobre 2018)	23
Figure 5 : Organigramme du service Environnement de la CDC (Source : I. Guinaudeau, 2021).	25
Figure 6 : Évolution des tonnages déchetterie et collectes de la CC (Source : Rapport annuel des déchets 2019, CC SEM).	26
Figure 7 : Dépenses et financements de collecte et du traitement des déchets de la Communauté de Communes (Source : Rapport annuel des déchets 2019 de la CCSEM) ...	26
Figure 8 : Tableau synthétique de l'ensemble des lieux à visiter et des personnes à rencontrer, (Source : I. Guinaudeau, 2021)	25
Figure 9 : Graphique des réponses à la question " Quel intérêt représente le tri pour vous ?" (Source I. Guinaudeau, 2021).	30
Figure 10 : Nuages avec les mots des réponses à la question " Quel intérêt représente le tri pour vous ", (Source I. Guinaudeau, 2021).	31
Figure 14 : Le traitement des déchets, (Source I. Guinaudeau, 2021).	31
Figure 11 : Graphique des scores de tri par commune, (Source I. Guinaudeau, 2021).	32
Figure 12 : Graphique des scores de tri par catégorie professionnelle, (Source I. Guinaudeau, 2021).	32
Figure 13 : Tableau d'analyse des scores de tri par catégorie professionnelle, (Source I. Guinaudeau, 2021).	33
Figure 15 : Les satisfactions et insatisfactions des interviewés, liées à leurs emplois (Source I. Guinaudeau, 2021).	34
Figure 16 - Photos illustrant la diversité des dispositifs de tri, et l'accumulation de catalogues dans les écoles (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).	49
Figure 17 - Dispositif d'évacuation des cartons (Source I. Guinaudeau, mars-mai 2021).	51
Figure 18 - Débarrasage à Brette les Pins (Source I. Guinaudeau, avril 2021).	52
Figure 19 - Photographies des différentes organisations de tri et d'évacuation de déchets des restaurants scolaires (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).	53
Figure 20 - : Photos illustrant la diversité des contenants et des affichages dans les mairies et les locations de salles (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).	56
Figure 21 - Aperçu d'une part de l'affiche-calendrier de tri de Brette les Pins (Source Mairie de Brette les Pins, mars 2021).	57
Figure 22 - Photos illustrant la diversité des poubelles dans les complexes sportifs (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).	59
Figure 23 - Tableau synthétique des réponses des services techniques (Source I. Guinaudeau, août 2021).	61
Figure 24 - Photos illustrant différents contenants et pratiques des ateliers du territoire (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).	62
Figure 25 - Des dispositifs de tri au Centre Rabelais (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).	65
Figure 26 - Codes couleurs des contenants pour la collecte des déchets (Source : Journées Technique ADEME Collectivités – Déchets – Fiche 4 ,2016).	70
Figure 27 - Modèle de corbeilles de bureaux (Source : site internet des fournisseurs, juin 2021).	71

Figure 28 - Des poubelles extérieures dans les communes, dans les rues (1 ^{ère} ligne) puis dans les espaces de loisirs (Source I. Guinaudeau, mars à mai 2021).....	74
Figure 29 : Exemple d'instructions de tri ciblé (Source I. Guinaudeau, août 2021).	77
Figure 30 : calcul du nombre d'heures d'accompagnement au dispositif de tri (Source I. Guinaudeau, août 2021).....	79

8 Bibliographie

Orée : Comment mieux collecter et gérer les déchets dans les établissements recevant du public (ERP), Guide, 2018, 74p

Comité 21 et Des Enjeux et des Hommes : Mobilisation des équipes pour le Développement Durable : 10 fiches pratiques, Guide, 2009, 124p

Ademe : Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité-L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir, Expertise, 2016, 183p

Association des Maires de France & Associations départementales de Maires : Les collectivités et l'éco-responsabilité, les cahiers du réseau, 2008, 104p

Ademe : Déchets chiffres-clés Édition 2020, Rapport annuel, 2021, 80p

Ademe : Guide des administrations éco-responsables, Guide, 2008, 104p

Ministère de la Transition écologique et solidaire : Plan National de Gestion des Déchets, 2019, 187p

CITEO : Plus on sait, mieux on fait, Rapport annuel- 2019/2020, 25p

Fondation Heinrich-Böll-Stiftung France : Atlas du Plastique 2020, 31p

Dupré Mickaël : Représentations sociales du tri sélectif et des déchets en fonction des pratiques de tri, Article, Les cahiers internationaux de psychologie sociale, 2013/2 Numéro 98, p173-209

Baptiste Monsaingeon : Homo détritius, Essai, 2017, 288p

Flore Berlingen : Recyclage, le grand enfumage, Essai, 2020, 128p

Flore Berlingen, Laura Châtel et Thibault Turchet : " Territoires Zero Waste, guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets", Guide, 2019, 160p